



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSAO DA CEDEAO



DEPARTEMENT AFFAIRES ECONOMIQUES ET AGRICULTURE

Projet Elevages et Pastoralisme intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)



Étude sur le mapping des associations actives sur la prévention et gestion des conflits et la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance dans les zones d'intervention ciblées par le PEPISAO





TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES CARTES.....	6
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	9
1.INTRODUCTION.....	12
2.MÉTHODOLOGIE.....	14
2.1. La réunion de cadrage.....	14
2.2. La revue documentaire et l'élaboration des outils de collecte de données.....	14
2.3. Choix des zones d'étude.....	15
2.4. La collecte des données et informations auprès des acteurs.....	15
2.4.1. Cartographie des associations intervenant dans les zones ciblées.....	15
2.4.2. Enquête de perception sur le pastoralisme et la transhumance.....	15
2.4.3. Cartographie des interventions des associations dans les zones transfrontalières.....	16
2.5. Les limites de l'étude.....	16
3. APERÇU SUR LE PASTORALISME DANS LES ZONES D'ÉTUDES.....	17
3.1. Le pastoralisme et la transhumance dans la zone transfrontalière Burkina Faso-Bénin.....	17
3.1.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance dans la zone d'étude.....	17
3.1.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance.....	19
3.2. Le pastoralisme et la transhumance dans la zone transfrontalière Niger- Nigéria.....	20
3.2.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance.....	20
3.2.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance.....	22
3.3. Le pastoralisme et la transhumance dans la zone transfrontalière Mali-Guinée.....	23
3.3.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance.....	23
3.3.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance.....	26
3.4. Conclusion sur l'état des lieux et l'évolution de la transhumance.....	26
4. CARTOGRAPHIE DES ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS.....	27
4.1. Les conflits dans la zone transfrontalière Burkina-Bénin-Togo.....	27
4.1.1. Typologie des conflits et leur localisation.....	27
4.1.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits.....	30
4.1.3. Actions menées sur la prévention et gestion des conflits.....	31
4.1.4. Propositions pour une meilleure gestion des conflits.....	33
4.2. Les conflits dans la zone transfrontalière Niger-Nigéria.....	35
4.2.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits.....	38
4.2.3. Analyse des actions menées sur la prévention et gestion des conflits.....	40
4.2.4. Synthèse sur la prévention et la gestion des conflits.....	45

4.3. Les conflits dans la zone transfrontalière Mali-Guinée.....	46
4.3.1. Typologie des conflits et leur localisation géographique.....	46
4.3.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits.....	46
4.3.3. Recommandations pour la prévention et la gestion des conflits.....	49
4.4. Conclusion sur la cartographie des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits.....	50
5. PERCEPTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS SUR LE PASTORALISME ET LA TRANSHUMANCE... 51	
5.1. Diversité des perceptions dans la zone transfrontalière Burkina Faso-Bénin.....	51
5.1.1. Perception des organisations de pasteurs.....	51
5.1.2. Perception des organisations d'agriculteurs et facteurs explicatifs.....	51
5.1.3. Perception des organisations de gestion des ressources naturelles.....	52
5.1.4. Perception des organisations de pêcheurs.....	52
5.1.5. Perception des services techniques déconcentrés.....	52
5.1.6. Perception des autorités et collectivités locales.....	53
5.1.7. Perception des forces de défense et de sécurité.....	53
5.1.8. Perception des hommes de médias de proximité.....	53
5.1.9. Perception des ONG et associations.....	54
5.1.10. Perception de la chefferie traditionnelle/coutumière.....	54
5.1.11. Perception de la chefferie peul/rougga et facteurs explicatifs.....	55
5.1.12. Perception des acteurs/gestionnaires des marchés à bétail.....	55
5.1.13. Proportion et catégories d'acteurs rencontrés ayant une perception positive/négative.....	56
5.1.14. Synthèse et recommandations sur la perception des acteurs.....	56
5.2. Diversité des perceptions dans la zone transfrontalière Niger-Nigéria.....	57
5.2.1. Perceptions des organisations de pasteurs.....	57
5.2.2. Perception des organisations d'agriculteurs.....	57
5.2.3. Perception des services techniques déconcentrés.....	57
5.2.4. Perception des collectivités locales.....	58
5.2.5. Perception de la chefferie traditionnelle.....	58
5.2.6. Perception des médias de proximité.....	59
5.2.7. Perception des acteurs des marchés à bétail.....	59
5.2.8. Synthèse et recommandations pour inverser les perceptions négatives sur la transhumance.....	59
5.3. Zone transfrontalière Mali-Guinée.....	60
5.3.1. Perceptions des organisations pastorales.....	60
5.3.2. Perceptions des organisations d'agriculteurs.....	60
5.3.3. Perceptions des confréries des chasseurs.....	61
5.3.4. Perceptions des services techniques déconcentrés.....	61
5.3.5. Perception des autorités locales.....	61

5.3.6. Conclusion et synthèse des recommandations.....	61
5.4. Conclusion sur la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance.....	61
6. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS.....	67
6.1. Conclusion générale.....	67
6.2. Recommandations.....	67
7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	69
8. ANNEXES.....	72
Annexe 1. Outils de collecte des données.....	72
Annexe 2. Liste des acteurs rencontrés.....	76
Annexe 3. Réserves pastorales et permis d'exploitation dans l'Etat de Katsina au Nigéria.....	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Portes d'entrée du cheptel transhumant au Bénin selon leur provenance.....	16
Tableau 2. Axes et itinéraires de la transhumance transfrontalière entre le Mali et la Guinée en 2016 dans les 2 s/préfectures visitées.....	22
Tableau 3. Données relatives à la gestion des conflits dans les départements de l'Atacora et de la Donga, Bénin.....	27
Tableau 4. Répartition des membres des différentes structures par sexe.....	28
Tableau 5. Récapitulatif des actions des structures engagées dans la prévention et la gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance au Bénin.....	31
Tableau 6. Statistiques des conflits (2010-2020) dans les communes de Mai Adua et de Kaita, Etat de Katsina, Nigéria.....	37
Tableau 7. Répertoire des associations dans les communes Mai Adua et de Kaita, Etat de Katsina, Nigéria.....	37
Tableau 8. Principales actions réalisées par les associations dans le cadre de la prévention-gestion des conflits Mai Adua et de Kaita, Etat de Katsina, Nigéria.....	40
Tableau 9. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits dans le département de Kankan, Guinée.....	45
Tableau 10. Répartition des catégories d'acteurs selon le type de perception sur la transhumance transfrontalière.....	61

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Cérémonie de signature de convention entre le gouverneur de Maradi (Niger) et son homologue de Katsina (Nigéria).....	19
Figure 2. Différentes conséquences des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la région de l'Atacora, Bénin.....	27
Figure 3. Repartition des associations dans les différentes zones géographiques du Bénin.....	28
Figure 4. Accords sociaux et gestion pacifiée des ressources naturelles élaborés dans la zone ciblée d'intervention.....	32

LISTE DES CARTES

Carte 1. Couloirs et infrastructures de transhumance dans les départements de l'Atacora et de la Donga (Bénin).....	15
Carte 2. Cartographie des trajectoires de la transhumance dans la zone transfrontalière Niger (Maradi)-Nigéria (Katsina).....	18
Carte 3. Zones d'accueil en guinée des troupeaux transhumants en provenance du Mali et de la Côte d'Ivoire.....	21
Carte 4. Carte des zones de conflits des communes de Natitingou et Copargo (Bénin).....	25
Carte 5. Cartographie des organisations, associations et ONG recensées dans les départements de l'Atacora et de la Donga.....	29
Carte 6. Localisation des conflits dans la frontière Niger-Nigéria.....	35

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACAD :	Association des Communes de l'Atacora et de la Donga
AFAN:	Association Fédérale des Agriculteurs du Nigeria
AFD :	Agence Française de Développement
AN :	Assemblée Nationale
ANOPER :	Association Nationale des Organisation Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants
APESS :	Association pour la Promotion de l'Eleveage au Sahel et en Savane
APIC :	Action pour la Promotion des Initiatives Communautaires
APIDA :	Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
APIDev :	Association pour la Promotion des Initiatives de Développement durable
AREN :	Association pour la Redynamisation de l'Eleveage au Niger
AVIGREF :	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BSD/MEPA :	Bureau des Stratégies de Développement/Ministère de l'Eleveage et des Productions Animales
CAE :	Centre d'Appui à l'Eleveage
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEDEAO :	Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS :	Comité inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CONASEG :	Coordination Nationale des Associations d'Eleveurs de Guinée
CTRN :	Comité Transitoire de Redressement National
DE :	Direction de l'Eleveage du Bénin
DPE	Direction Préfectorale de l'Eleveage
DREPA :	Direction Régionale de l'Eleveage et des Productions Animales
ECOPAS :	Projet d'harmonisation des dynamiques périurbaines pour une écologie participative
ENCOBE :	Entreprise Nationale de Commercialisation du Bétail
EPCI :	Etablissement Public et Coopération Intercommunale
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPA :	Ferme Agropastorale d'Arrondissement
FUPRO :	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GERED :	Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et le Développement
INS :	Institut National de la Statistique
INSP :	Institut National de Santé Publique
KK :	Kankan
LADYD :	Laboratoire d'Analyse des Dynamiques Sociales et du Développement
LCDV :	Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire
LPDA :	Lettre de Politique de Développement Agricole
MACBAN:	Mi Yetti Allah Cattle Breeders of Nigeria

MISP :	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation de Producteurs/Organisation Professionnelle
PASSHA :	Projet Pastoralisme et Stabilité au Sahel dans la corne de l'Afrique
PEPISAO :	Projet Elevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest
PIB :	Produit Intérieur Brut
POAS :	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PPCB :	Péripneumonie Contagieuse des Bovins
PRAAZEG :	Projet de Renforcement des Actions Agropastorales dans le sud-est de la Guinée
PRAPS :	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel.
PREDIP :	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance
PREPP :	Programme Régional d'Education et Formation des Populations Pastorales en zones Transfrontalières
PROGEBE :	Projet de Gestion du Bétail Endémique
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RBM :	Réseau Billital Maroobé des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique
RG :	République de Guinée
ROPFA :	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
TRH :	Transhumance
TRH-T :	Transhumance Transfrontalière
U.A :	Union Africaine
UDOPER :	Union Départementale des Organisations professionnelles d'Eleveurs de Ruminants
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Projet Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) est une initiative conjointement portée par la CEDEAO et le CILSS avec le soutien financier de l'AFD et dont l'objectif à terme est de « *réduire les conflits liés au pastoralisme à travers l'amorce de la construction d'une vision régionale partagée sur les différents modes d'élevage ruminant* » à travers un pastoralisme apaisé et sécurisé. Le projet vient ainsi en appui pour compléter les autres initiatives régionales en cours (PRAPS, PREDIP, PREPP, etc.). Dans le cadre de la présente étude, le PEPISAO se propose d'aborder un enjeu majeur du domaine de l'élevage pastoral, qui est celui des conflits agriculteurs-éleveurs. L'étude fait l'option d'aborder cette problématique sous deux angles d'analyse : (I) la cartographie des associations engagées dans la prévention-gestion des conflits et ; (II) l'analyse de la perception des différentes catégories d'acteurs institutionnels sur le pastoralisme et la transhumance.

L'étude vise à : (I) apporter une meilleure visibilité aux actions des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits, (II) faire une lecture croisée des perceptions sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière, (III) établir une situation de référence sur les conflits et la conflictualité dans les zones cibles et, (IV) formuler des recommandations pour une meilleure prise en charge de la problématique de la prévention et de la gestion des conflits en lien avec le pastoralisme et la transhumance.

L'étude a été réalisée dans les zones transfrontalières suivantes :

1. Couloir Est : zone transfrontalière Niger-Nigéria, **dans l'Etat de Katsina (communes de Mai Adoua et de Kaita) au Nigéria ;**
2. Couloir Central : zone transfrontalière Burkina Faso-Bénin, dans le **Département de l'Atacora (communes de Natitingou, Coparko) au Bénin et ;**
3. Couloir Ouest : zone transfrontalière Mali-Guinée, dans la **Région de Kankan (sous-préfecture de Boula, sous-préfecture de Sabadou) en Guinée.**

Un échantillon raisonné d'une centaine d'acteurs institutionnels diversement répartis dans les 3 zones transfrontalières ont été interviewés, y compris les organisations professionnelles, les services techniques déconcentrés, les autorités et collectivités locales, les ONG et associations, les chefs traditionnels, les forces de défense et de sécurité, les médias de proximité, les comités de transhumance, les comités transfrontaliers et les projets et programmes. Des guides d'entretien spécifiques ont été utilisés pour cartographier les associations actives sur la prévention et la gestion des conflits et pour analyser la perception des différentes catégories d'acteurs pertinents du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière.

Au terme de la revue documentaire et des investigations de terrain, l'étude a permis d'avoir un aperçu sur le pastoralisme et la transhumance dans les zones transfrontalières, de disposer d'une cartographie des acteurs et de leurs interventions dans la prévention et la gestion des conflits et de documenter la diversité de perceptions des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance.

De l'aperçu sur le pastoralisme et la transhumance

Le pastoralisme et la transhumance dans la zone d'étude sont caractérisés d'une part par les similitudes suivantes : (I) un flux de transhumance généralement orienté des pays sahéliens vers les pays côtiers et ; (II) la volonté politique des différents pays à encadrer l'élevage mobile à travers l'adoption de législations plus ou moins cohérentes. Les principales différences résident dans : (I) les efforts du Niger et du Nigéria à créer de bonnes conditions d'exercice de la transhumance comme l'atteste l'Accord bilatéral entre la région de Maradi (Niger) et l'Etat de Katsina (Nigéria) ; (II) le souci du Bénin à maîtriser les mouvements de troupeaux transhumants notamment transfrontaliers à travers la prise d'une multitude de textes réglementaires et de mesures restrictives, y compris l'Arrêté Interministériel N° 200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MEF/MDGL/DC/SGM/DAIC/SA/113SGG19 du 26 Décembre 2019 portant interdiction de la

transhumance transfrontalière au Bénin. Quant à la Guinée où les flux de troupeaux transhumants sont encore relativement faibles, les dispositions juridiques y sont encore faibles.

De la cartographie des acteurs et de leurs rôles dans la prévention-gestion des conflits

Au total 27 Organisations paysannes et ONG actives dans la prévention-gestion des conflits en lien avec la transhumance ont été répertoriées et interviewées sur les 3 espaces de la zone d'étude. Elles se répartissent comme suit : Bénin : 12 OP/ONG, Nigéria, 9 OP/ONG et Guinée 6 ONG/OP. En plus de ces 27 organisations, d'autres acteurs apportent leur contribution dans la même problématique. Au nombre de ces acteurs, (I) les services de l'administration déconcentrée et principalement ceux d'agriculture, de l'élevage, et de l'environnement et dans une certaine mesure les forces de défense et de sécurité (FDS), (II) les collectivités territoriales, (III) les chefferies coutumières.

Les OP et ONG, pour leur part, sont interpellées de manière quasi-récurrente en lien avec la fréquence et l'ampleur de ces conflits. La typologie des conflits est spécifique à chaque zone, même si pour l'essentiel la plupart de ces conflits sont de type :

- I) agriculteurs-éleveurs autour des dégâts champêtres et de l'occupation des espaces et des parcours pastoraux ;
- II) éleveurs-transhumants et exploitants et gestionnaires des ressources forestières (agents des eaux et forêts, confréries de chasseurs, etc.) autour de l'occupation des aires protégées et ;
- III) vols de bétail.

Les facteurs déclencheurs des conflits sont : les dégâts des cultures et des récoltes, l'accès aux résidus des récoltes, les descentes précoces et les retours tardifs des éleveurs transhumants, et l'intrusion des éleveurs pasteurs dans les aires protégées. Les causes quant à elles portent sur l'occupation agricole des pistes d'accès, des couloirs de passage et des zones de pâturage.

Les actions pertinentes et porteuses menées par les différentes organisations sont :

- l'identification consensuelle des lieux ou sites d'installation et des itinéraires et information sur les dates d'entrée et de sortie des transhumants ;
- l'information des candidats à la transhumance sur les dispositions d'accueil prises par les communautés d'accueil ;
- le balisage et la sécurisation des couloirs de passage et des pistes à bétail ;
- l'organisation des festivités annuelles entre agriculteurs-éleveurs transhumants à travers des activités culturelles d'intégration intercommunautaire ;
- l'instauration des permis de pâturage ou autres modes de gestion privée des espaces pastoraux et ;
- la mise en place et /ou la dynamisation des comités de gestion de la transhumance au niveau de toutes les échelles (départements, communes, villages).

Au titre de la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance

De l'analyse de la diversité des perceptions, le constat majeur qui se dégage est celui de l'unanimité sur les apports de la transhumance au plan économique, social et, dans une moindre mesure, environnemental : le développement des économies locales à travers la création des emplois, la perception des taxes, l'animation des marchés locaux, la disponibilité de produits animaux à moindre coût, la facilité d'accès aux animaux de trait et d'animaux pour l'embouche et les événements sociaux, l'intégration sociale, le maintien des équilibres écologiques, etc.

Par contre, la perception de certains acteurs cache mal leur hostilité au mode d'élevage transhumant qui selon eux est source de tous les dangers pour la cohésion sociale (insécurité, conflits communautaires,

destruction de l'environnement, etc.). Pour cette catégorie d'acteurs, le pastoralisme est un système arriéré, « obsolète » et dépassé et doit être totalement réformé. Au nombre de ces acteurs, on retrouve au premier rang de nombreuses organisations d'agriculteurs, les structures en charge de la protection et de la gestion des aires protégées et de l'environnement ainsi que les exploitants des ressources fauniques (organisations de chasseurs), certains acteurs des services étatiques en charge de l'agriculture et de l'environnement. Cette perception est également entretenue par certaines chefferies coutumières, généralement proches des agriculteurs.

Sur un ensemble des 15 groupes d'acteurs interviewés, on enregistre 8 groupes affichant une opinion positive contre 3 groupes ayant une perception négative et 4 groupes dont la perception est mitigée. Des mesures d'amélioration ont été proposées par les acteurs qui peuvent se résumer comme suit : (I) documenter les avantages réciproques et les effets bénéfiques de la transhumance et les diffuser à grande échelle pour minimiser certaines perceptions négatives ; (II) promouvoir le dialogue social à travers des rencontres multi-acteurs transfrontalières autour des enjeux et des défis de la transhumance et ; (III) renforcer les capacités des différents acteurs pour une meilleure appropriation et une meilleure imprégnation des enjeux de l'élevage mobile.

Des recommandations pour un pastoralisme durable et une transhumance apaisée

En vue de maîtriser les conflits agriculteurs-éleveurs et d'inverser la perception négative que certains acteurs institutionnels ont de la transhumance transfrontalière dans les zones de transit et d'accueil, les recommandations suivantes ont été formulées :

- I. l'appui à l'identification, la sécurisation et l'aménagement de couloirs de transhumance, de zones de pâturages et d'infrastructure de valorisation des produits de l'élevage pastoral (marchés à bétail, aires d'abattage, unités de transformation laitière) dans les zones transfrontalières ;
- II. le renforcement des capacités organisationnelles des institutions engagées dans la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs, notamment les organisations professionnelles d'éleveurs et de pasteurs et les ONG, en plaidoyer et stratégie d'information, éducation et communication pour le changement de comportement ;
- III. l'appui à la mise en place et/ou au fonctionnement des Comités nationaux de transhumance et leurs démembrements pour l'application de la réglementation régionale et nationale, l'organisation des campagnes annuelles de transhumance, l'appui à la prévention et la gestion des conflits, l'appui à la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des couloirs de transhumance et des zones de transit et d'accueil, etc. ;
- IV. l'appui à la mise en place de comités transfrontaliers à l'instar de celui existant dans la zone transfrontalière Niger (Région de Maradi) - Nigéria (Etat de Katsina) ;
- V. la mise en place d'un observatoire régional sur la transhumance transfrontalière, incluant entre autres, des bases de données dynamiques sur les ressources fourragères et hydriques, les aménagements pastoraux et les infrastructures de valorisation des produits pastoraux, avec leur état de fonctionnalité et les conflits agriculteurs-éleveurs au niveau local, national et régional pour mieux informer les décideurs et les acteurs œuvrant pour le développement pastoral et pour une transhumance apaisée et ;
- VI. l'appui à l'organisation périodique de journées culturelles entre populations sédentaires et éleveurs pasteurs, celles-ci ayant montré leur efficacité en termes d'intégration intercommunautaire dans certaines zones.



1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, dans les zones sahéennes comme dans les savanes d'Afrique de l'Ouest, on assiste à une concurrence exacerbée pour l'accès aux ressources naturelles entre et au sein d'usages comme le pastoralisme, l'agriculture, les aires protégées, les industries extractives, etc. En outre, les impacts du changement climatique, l'évolution de la situation en matière de sécurité et l'intensification des mouvements migratoires liés à la croissance démographique accentuent cette concurrence et mettent en danger la durabilité des moyens de subsistance des communautés rurales. Dans le contexte des régimes fonciers pastoraux, il en résulte une réduction drastique des terres de parcours et des entraves à la mobilité des troupeaux, les deux principaux piliers de la résilience des systèmes pastoraux. Dès lors, les conflits d'accès aux ressources naturelles entre les pasteurs et les autres usagers, notamment les agriculteurs, sont de plus en plus fréquents. Les conflits liés à la transhumance transfrontalière, parfois violents et meurtriers, mettent à mal la coexistence pacifique entre les communautés et entre les Etats sahéens et les Etats côtiers.

En lien entre autres avec les conflits agriculteurs-éleveurs, la perception divergente, voire antagonique que certains acteurs clés, aussi bien des pays côtiers que des pays sahéens, ont sur le pastoralisme et la transhumance n'est pas toujours favorable à la conduite sécurisée de la transhumance. Dans le souci de bien cerner donc la situation aux fins de prendre et mettre en œuvre des mesures appropriées pour inverser cette perception des acteurs à tous les niveaux (national et local), il s'avère nécessaire de bien apprécier l'ampleur et mieux connaître la nature ainsi que les raisons sur lesquelles ces acteurs fondent leur perception sur le pastoralisme et la transhumance.

Dans cette perspective, le PRAPS et le PREDIP soutiennent déjà financièrement et techniquement, via le consortium APSS-RBM-ROPPA, Care international et Acting for Life, l'animation de plusieurs cadres transfrontaliers sur la transhumance dont la conférence de haut niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée.

Le CILSS, à travers la mise en œuvre du Projet Elevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO), souhaite accompagner et dynamiser le dialogue inter-pays (particulièrement entre pays sahéens et pays côtiers) dans les espaces transfrontaliers d'une part, et d'autre part, réduire les conflits d'accès aux ressources naturelles au niveau régional. Le PEPISAO, mis en œuvre conjointement par la CEDEAO et le CILSS avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), a pour objectif global de « renforcer la résilience des populations et contribuer au développement économique et social de la région ». Plus spécifiquement, il vise à réduire les conflits liés au pastoralisme à travers l'amorce de la construction d'une vision régionale partagée sur les différents modes d'élevage de ruminants. A travers son objectif spécifique, le PEPISAO se positionne en appui et en complémentarité aux différentes initiatives passées et en cours (PASSHA, PREPP, PRAPS, PREDIP, etc.) pour développer une capacité régionale durable de gestion des enjeux liés aux différents systèmes d'élevage, en particulier dans les zones où, la sécurisation de la mobilité pastorale pose problème et impose de construire des formes de cohabitation et d'intégration pacifique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude sur le mapping des associations actives sur la prévention et gestion des conflits et la perception des acteurs sur le pastoralisme et transhumance dans les zones d'intervention ciblées par le PEPISAO ». L'objectif de cette étude est de réaliser la cartographie (mapping) précise des associations pastorales dans les zones transfrontalières entre pays côtiers d'accueil et sahéens de départ, ciblées comme potentiellement conflictogènes par le projet. Dans le même espace géographique, l'étude tentera de ressortir les perceptions que les différents acteurs en présence ont du pastoralisme en général et de la transhumance transfrontalière en particulier.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique a été articulée autour des étapes suivantes : (I) la réunion de cadrage, (II) la revue documentaire, (III) la collecte des données auprès des acteurs, (IV) la cartographie des zones d'étude et des associations, (v) l'analyse des données et l'élaboration du rapport provisoire.

2.1. La réunion de cadrage

La réunion de cadrage s'est tenue sous forme de téléconférence le 17 mars 2020, pour tenir compte des mesures sanitaires édictées par les pays dans le cadre de la prévention contre la pandémie de la COVID-19. Elle a regroupé les commanditaires (CILSS/PEPISAO), la CEDEAO et le ROPPA d'une part, et le Consultant d'autre part. Elle a permis d'enrichir et de valider l'approche méthodologique, le planning de la mission, les zones à couvrir et les délais de réalisation de l'étude. Les principales conclusions de cette réunion ont été les suivantes :

- I. l'étude devra participer à la construction d'une vision partagée de l'élevage mobile à l'échelle régionale (CEDEAO) ;
- II. l'étude devra participer à établir la situation de référence du projet PEPISAO en renseignant certains indicateurs, notamment la réduction des conflits violents dans les zones ciblées ainsi que le taux d'acteurs ayant une perception négative sur le pastoralisme et la transhumance ; pour ce faire, des unités géographiques et des acteurs institutionnels pertinents devront être clairement identifiés et une base de données mise en place dans le cadre de l'étude ;
- III. au regard de la situation sécuritaire fragile dans la région du Lac Tchad, initialement prévue comme site de l'étude pour le couloir Est, il a été procédé à un changement ; ainsi, le site de l'étude pour ce couloir sera identifié au Nigéria parmi les zones de transit ou d'accueil des troupeaux transhumants venant du Nigéria et/ou du Niger ;
- IV. la synergie recherchée entre la présente étude et celle initiée par le ROPPA porte sur l'enquête de perception des acteurs institutionnels sur la transhumance. Dans cette perspective, le cabinet Zoofor Consult qui a en charge les deux études devra harmoniser le guide d'entretien ;
- V. le rapport provisoire, initialement attendu pour le 17 mai 2020, délai contractuel, pourrait subir un décalage plus ou moins long à cause des conséquences de la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis aux experts de se déplacer sur le terrain, la plupart des pays concernés ayant pris des mesures restrictives sur les déplacements (suspension des vols et des transports en commun, confinement, etc.).

Un autre résultat de la réunion de cadrage a été la préparation par le CILSS d'une lettre d'introduction pour des consultants, ce qui a facilité l'obtention des rendez-vous et des entretiens des experts avec les acteurs ciblés. Un lot de documents a aussi été mis à la disposition du cabinet par le CILSS/PEPISAO.

2.2. La revue documentaire et l'élaboration des outils de collecte de données

La documentation à analyser comportait entre autres : (I) les politiques, stratégies et réglementations régionales et nationales de l'espace CILSS-CEDEAO-UEMOA sur les problématiques de la transhumance transfrontalière et la gestion des conflits, (II) les rapports d'étude réalisés sur la prévention et la gestion des conflits en lien avec le pastoralisme, (III) les rapports d'activités des comités transfrontaliers mis en place par le PREPP, (IV) les relevés des conclusions des réunions de haut niveau sur la transhumance apaisée, (V) les documents de formulation, rapports d'étude et rapports d'activités du PASSHA, du PRAPS, du PEPISAO et du PREDIP afférant à cette problématique, etc.

La revue documentaire et les éléments de méthodologie contenus dans les termes de référence de l'étude ont permis, entre autres, d'élaborer les outils de collecte de données, à savoir : (I) un guide d'entretien pour la cartographie des associations actives dans la prévention et la gestion des conflits dans les zones transfrontalières potentiellement conflictogènes ciblées et ; (II) et un guide d'entretien pour l'enquête de perception sur le pastoralisme et la transhumance (Annexe 1).

2.3. Choix des zones d'étude

A la lumière de la réunion de cadrage et sur la base de la revue documentaire et de l'entretien avec des personnes ressources, les pays et les zones d'étude pertinents pour l'étude ont été identifiés. Les principaux critères ayant prévalu à ces choix sont les suivants : (I) le statut de zone d'accueil ou de transit avec une forte affluence des troupeaux transhumants sahéliens ; (II) la récurrence des conflits entre pasteurs et agriculteurs ; (III) l'existence d'associations actives en matière de prévention et de gestion des conflits liés au pastoralisme/transhumance et ; (IV) subsidiairement, l'existence d'un cadre de concertation transfrontalier sur la transhumance. Au terme d'une priorisation utilisant ces critères, les zones d'étude retenues sont toutes localisées dans les pays côtiers comme suit :

4. Couloir Est, espace transfrontalier Niger-Nigéria : Etat de Katsina (communes de Mai Adoua et de Kaita), Nigéria
5. Couloir Central, espace transfrontalier Burkina Faso-Bénin : Département de l'Atacora (communes de Natitingou, Coparko), Bénin
6. Couloir Ouest, espace transfrontalier Mali-Guinée : Région de Kankan (sous-préfecture de Boula, sous-préfecture de Sabadou), Guinée

2.4. La collecte des données et informations auprès des acteurs

2.4.1. Cartographie des associations intervenant dans les zones ciblées

Il s'est agi dans un premier temps d'inventorier et de cartographier les associations (OP, Associations, ONG, Comités transfrontaliers, comités de gestion de la transhumance, etc.) localisées ou intervenant dans les zones ciblées. Ensuite, il s'en est suivi la cartographie précise de chacune des associations en utilisant le guide d'entretien élaboré à cet effet. Ainsi, une séance d'interview a été organisée avec chaque organisation répertoriée pour répondre aux questions posées dans le guide d'entretien. Une analyse documentaire spécifique des textes fondateurs des associations et leurs rapports d'activités a permis de compléter et/ou de valider les données et informations enregistrées au cours de l'interview.

2.4.2. Enquête de perception sur le pastoralisme et la transhumance

L'enquête s'est faite à partir d'un échantillonnage des acteurs pertinents (« importants » et « influents ») impliqués ou concernés par le pastoralisme, la transhumance et les conflits qui en sont liés. Ce sont : (I) pour les acteurs importants, les OP d'agriculteurs, les OP d'éleveurs et pasteurs, les OP de gestion des ressources naturelles, les OP de pêcheurs, les OP de chasseurs, et ; (II) pour les acteurs influents, les autorités locales, les collectivités locales, les services techniques en charge de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement, les services de gendarmerie et de police, les chefs traditionnels ; les chefs peuls et rougga, les radios et autres médias de proximité, les ONG et Associations, les comités transfrontaliers et les comités de gestion de la transhumance. Le questionnaire et le guide d'entretien sont les outils qui ont été utilisés pour l'enquête auprès des acteurs selon les cas. Pour des besoins de complémentarité et de comparaison éventuelles, le cabinet ZOOFOR Consult a fait l'option d'utiliser le même guide d'entretien destiné aux acteurs institutionnels élaboré dans le cadre de l'enquête de perception sur la transhumance initiée par le ROPPA en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo.

2.4.3. Cartographie des interventions des associations dans les zones transfrontalières

Lors des investigations de terrain sur les associations, des données et informations spatiales ont été recueillies en vue d'établir des cartes. Celles-ci ont permis de visualiser les sites des conflits (villages, communes) dans les zones transfrontalières ciblées, ainsi que les associations engagées dans la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance.

2.5. Les limites de l'étude

Le déroulement de l'étude a été fortement contrarié par la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis le déplacement des consultants attirés de l'équipe de ZOOFOR sur le terrain. Le travail de collecte de données a dû se faire par délégation à des consultants locaux identifiés pour la circonstance avec l'appui à distance et le contrôle de qualité des consultants principaux. Cet état de fait a entraîné le dépassement de manière considérable du délai contractuel initial de soumission des livrables.

Une autre limite de l'étude est liée à la faible disponibilité d'informations chiffrées sur les différents paramètres des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière. Dans les 3 pays d'accueil des transhumants concernés par l'étude (Bénin, Guinée, Nigéria), il n'a pas été observé un dispositif de collecte et de traitement des données sur les conflits. Les informations obtenues sont parcellaires et n'ont pas permis de répondre pleinement à certains points des termes de référence.



3. Aperçu sur le pastoralisme dans les zones d'études

La trajectoire d'évolution du pastoralisme et la transhumance ainsi que le cadre politique et juridique qui les encadre sont des éléments qui participent à une meilleure connaissance de la situation actuelle marquée par des conflits agriculteurs-éleveurs et une diversité de perceptions plus ou moins négatives sur la transhumance transfrontalière dans les zones d'accueil. Ainsi, les chapitres qui suivent analysent l'évolution du secteur du pastoralisme et de la transhumance dans les 3 zones transfrontalières ciblées.

3.1. Le pastoralisme et la transhumance dans la zone transfrontalière Burkina Faso-Bénin Évolution du pastoralisme et de la transhumance dans la zone d'étude

3.1.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance dans la zone d'étude

3.1.1.1. Profil historique du pastoralisme et de la transhumance

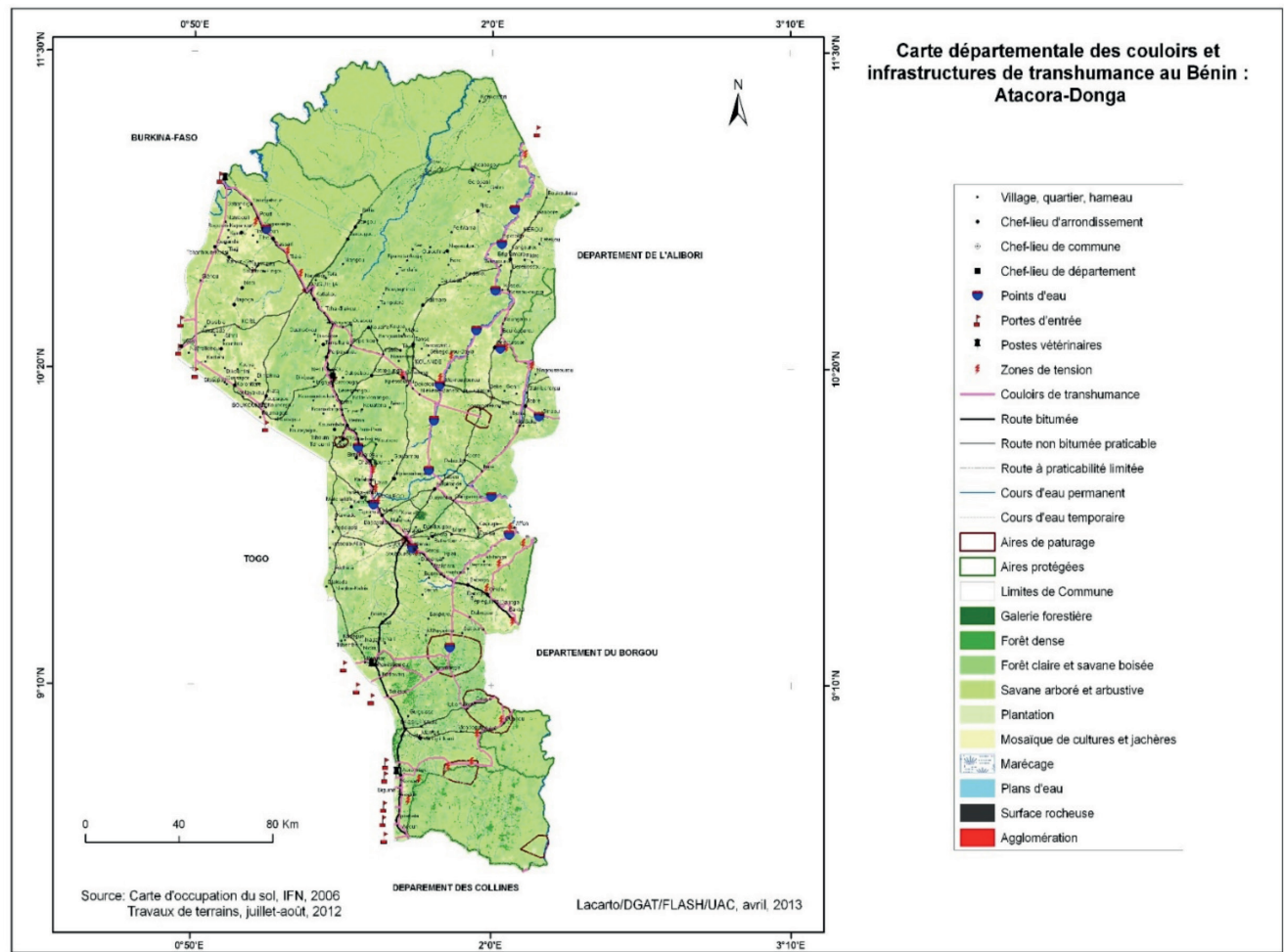
La pratique de la transhumance en République du Bénin a démarré avec les migrations des populations Peulhs et continue d'ailleurs d'être pratiquée par ces dernières. Les notes sur l'élevage au «Ex-Dahomey» ont fait cas de la transhumance pour la première fois en 1905 à l'occasion du rapport sur une épidémie de la péripneumonie contagieuse bovine, que les animaux en transhumance dans la région de Ségbana ont contractée auprès des animaux venus du Boussa (Nigéria). Le rapport indiquait que «ces mouvements de transhumance sont une menace pour le cheptel «dahoméen», faut-il pour cela les supprimer?» Aujourd'hui encore l'on continue toujours d'en parler et de se poser la même question. Avant les années 1970, les déplacements des pasteurs sahéliens vers les zones plus humides ont surtout été dus à la saturation de l'espace pastoral plus qu'aux sécheresses répétitives. L'apparition de la problématique climatique avec le déficit hydrique et la diminution du fourrage prend essor à partir des années 1970, entraînant des mouvements importants de pasteurs vers le sud sahélien (Bernus, 1995). Une des clefs pour comprendre ces réactions selon Renard (2010) est de prendre en compte la valeur symbolique et sociale du troupeau chez les peulhs, mais aussi la vision qu'en ont les populations extérieures.

3.1.1.2. Géographie de la transhumance transfrontalière

La Carte 1 représente les aires, les couloirs et infrastructures existantes pour la pratique de la transhumance dans les départements de l'Atacora et de la Donga. De cette figure, on retient que la pratique de la transhumance est une question d'intérêt national car elle concerne toutes les zones agro écologiques du Bénin. Cette pratique se fait tant au niveau local (national) que transfrontalier. Dans l'ensemble, on note que les régions du Nord et du centre du Bénin sont plus en proie à cette activité que celles du sud du Bénin.

Malgré l'existence d'un potentiel de points d'eau et de pâturages, on remarque qu'il existe de nombreuses zones de tensions entre agriculteurs et éleveurs à l'échelle du pays. Ce qui montre que la pratique de la transhumance est d'une préoccupation urgente pour la stabilité politique du pays.

Dès lors, l'entrée en République du Bénin pour les éleveurs (avec leurs troupeaux) en provenance de pays limitrophes se fait à partir de deux portes indiquées dans le Tableau 1.



CARTE 1. COULOIRS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSHUMANCE DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA (BÉNIN)

TABLEAU 1. PORTES D'ENTRÉE DU CHEPTEL TRANSHUMANT AU BÉNIN SELON LEUR PROVENANCE

PROVENANCE	PORTES D'ENTRÉE
Niger	Malanville : officiellement, des arrêtés inter-ministériels du code pastoral indiquent clairement les différents portes d'entrée; toutefois, il existe une multitude de portes d'entrée non autorisées : l'itinéraire est le suivant : Malanville-Bodjécali-Guéné-Goungoun-Angaradébou
Burkina	Porga ; les itinéraires sont les suivants : (i) Porga –Tanguiéta-Natitingou-Djougou-Bassila ; (ii) Porga-Gouandé-Datori-Korontière-Boukoubé-Perma-Mojatom-Bassila

3.1.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance

Les normes juridiques en matière de préservation, conservation des espaces protégés et de transhumance s'inscrivent dans la mise en place d'un cadre d'exploitation des ressources pastorales. Le répertoire des outils juridiques et cadres institutionnels et les institutions en charge de leur mise en œuvre à divers niveaux met en exergue l'importance sociale et économique que politique du pastoralisme et de la transhumance en République du Bénin. Mais à l'analyse, il apparaît pour certaines dispositions, l'inexistence de mesures d'application, l'incompatibilité avec d'autres textes et les réalités actuelles de terrain que vivent les communautés locales, notamment celles liées à leurs environnements, les rapports sociaux et économiques. Il faut aussi noter le transfert de certaines compétences aux communes (création des comités communaux de transhumance, définition du montant des taxes de parcage ou de transit ainsi des postes d'entrée et de sortie de leur territoire en y installant des agents collecteurs flanqués d'agents de sécurité) mais sans les ressources afférentes pour leur mise en œuvre. La République du Bénin dispose certes d'un arsenal juridique impressionnant en matière de gouvernance et d'encadrement de la transhumance tant au plan local (communal) que départemental et national, mais les législations qui retiennent l'attention sont essentiellement :

- ✓ La loi 2018-20 portant Code pastoral en République du Bénin du 03 Juillet 2018;
- ✓ L'Arrêté Interministériel n°200/MISP/MAEP/MCVDD/MDGL/DC/SGM/DAIC/SA/113/SGG19, du 26 Décembre 2019, portant interdiction de la transhumance transfrontalière en République du Bénin.

La première disposition législative a suscité beaucoup d'espoir au niveau des acteurs de l'élevage et de la transhumance dans ce pays, car elle vient couronner un long processus de concertations entre les autorités béninoises et les organisations pastorales du pays. Elle a ainsi permis à la République du Bénin, un pays côtier de se doter d'un instrument juridique de référence pour la mise en œuvre de l'activité pastorale.

Par contre, cette joie a été de courte durée surtout pour les éleveurs transhumants en provenance des pays sahéliers qui se sont vus tout simplement interdire l'accès du territoire béninois à travers l'adoption de l'arrêté interdisant de facto la transhumance transfrontalière. Mais, au constat et de l'avis de nombreux acteurs, cet arrêté a attiré plus de problèmes à la République du Bénin qu'elle n'en a réglés. En effet, selon des témoignages concordants, le pays n'a jamais enregistré autant d'entrées illicites de troupeaux sur son territoire courant 2020. Les services techniques de la République du Bénin ont assisté, impuissants à l'entrée des colonnes de troupeaux venant de la République du Niger et du Burkina Faso soit en transit pour la République togolaise en passant par le couloir Porga- Matéri-Boukoubé- Takontadu Bénin ou en séjournant même en République du Bénin dans les communes de Matéri, de Coby et de Natitingou (arrondissement de Tchoumi- Tchoumi/ Takonta). Les conséquences immédiates sont la perte des recettes fiscales (l'entrée des troupeaux étant illicite) et le durcissement des rapports avec les pays voisins (Burkina Faso, Niger, Nigéria).

3.2.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance

3.2.1.1. Profil historique du pastoralisme

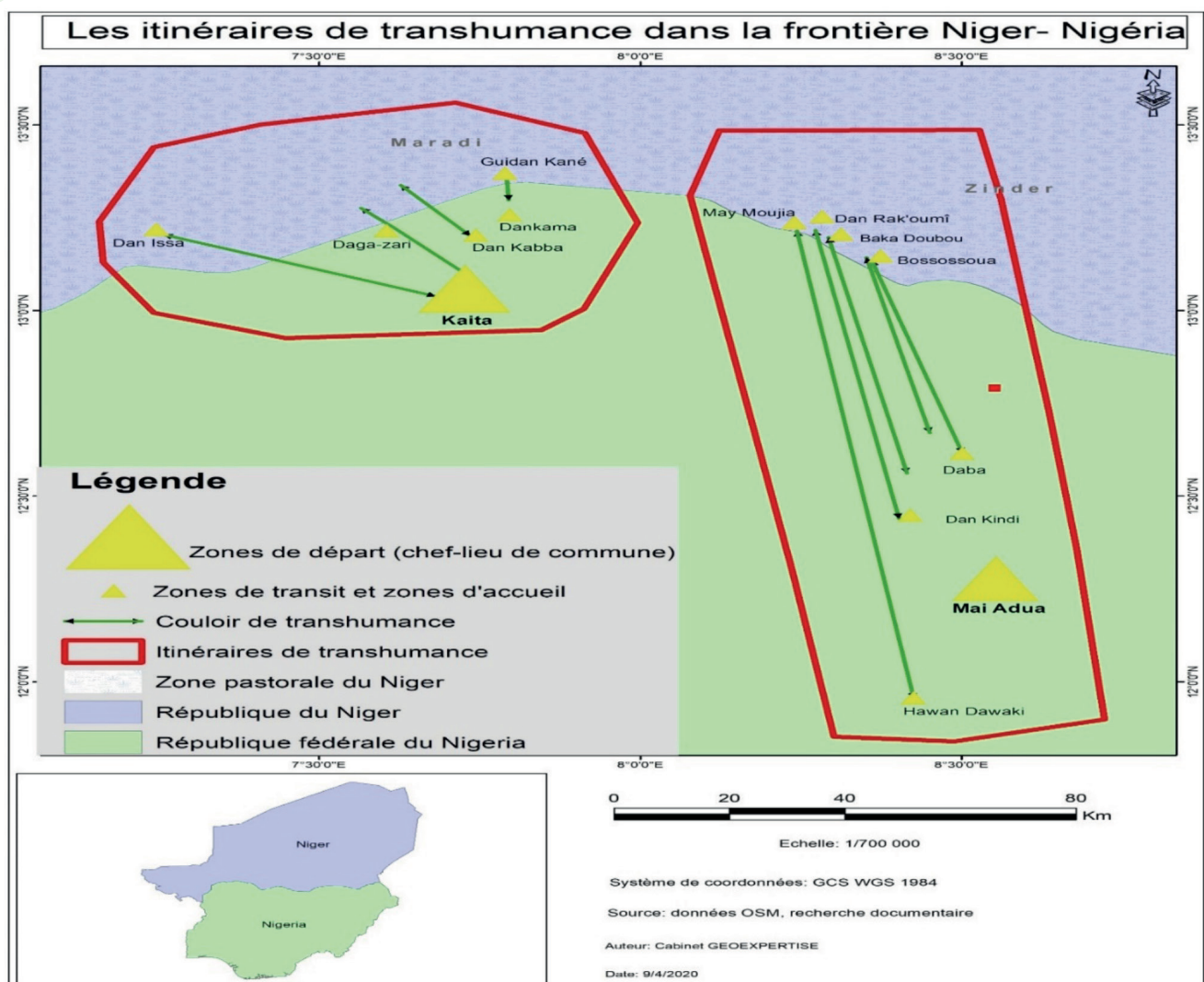
L'évolution du pastoralisme et de la transhumance en République fédérale du Nigéria et plus particulièrement dans l'Etat de Katsina a été marquée par des temps forts qu'on pourrait résumer comme suit :

- I. **Avant 1960** : la lutte contre les épizooties était au premier rang des stratégies assignées au secteur de l'élevage. Ces stratégies s'inscrivaient dans la politique de recherche de devises à travers les exportations des produits animaux ;
- II. **De la période coloniale à 1970** : Le Nigeria de manière générale n'était pas considéré comme un

IV. De 2000 à aujourd'hui : le pastoralisme a nettement évolué dans le sens positif, au regard du regain d'intérêt de l'Etat pour le pastoralisme ; de la création des réserves stratégiques de pâturage ; de l'aménagement et restauration des espaces pastoraux existants ; et du développement de l'agropastoralisme.

3.2.1.2. Géographie de la transhumance transfrontalière

Dans les 2 communes voisines de Mai Adua et de Kaita, les mouvements des troupeaux transhumants se font dans les deux sens, du nord au sud et vice versa (Carte 2). Pendant que les plus grands flux de transhumance vont dans le sens Niger-Nigéria dans les communes transfrontalières de Kaita et de Mai Adua les éleveurs agropasteurs locaux qui suivent un cycle de transhumance régulier vont en transhumance au Niger à l'installation de la saison des pluies (juin, juillet), pour exploiter le riche pâturage de la zone pastorale dans les départements de Tanout (Zinder) et Bermo dans la région de Maradi, et principalement dans les localités de May Moujia, Dan Rak'Oumi, Baka Toudou et Bossossoua (voir carte ci-dessous). Ensuite, les troupeaux reviennent vers le sud après la récolte des cultures vivrières pluviales (octobre) pour exploiter les résidus de récoltes qui jouent un rôle important dans l'alimentation du bétail et dans le système de production animale. Ce schéma est établi depuis longtemps et des relations sociales ont été établies entre les transhumants des 2 communes nigériennes de Kaita et Mai Adua et les éleveurs locaux au Niger.



CARTE 2. CARTOGRAPHIE DES TRAJECTOIRES DE LA TRANSHUMANCE DANS LA ZONE TRANSFRONTALIÈRE NIGER (MARADI)- NIGÉRIA (KATSINA)

3.2.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance

Dans le cadre de la gouvernance de la transhumance dans cette zone transfrontalière, nos multiples recherches auprès des autorités de l'état central de Katsina ne nous ont pas permis de disposer d'une documentation peu fournie en matière de textes réglementaires sur le pastoralisme et la transhumance. Les autorités ont chaque fois renvoyé à deux cadres de référence que sont : (i) la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et ; (ii) l'Accord bilatéral sur la transhumance transfrontalière entre l'état de Katsina et la région de Maradi.

La Décision A/DEC fixe les conditions d'exercice de la transhumance transfrontalière dans l'espace CEDEAO/ECOWAS en ses termes « Cette décision fixe les principes essentiels de la réglementation de la transhumance inter-Etats membres de la CEDEAO. Les déplacements des troupeaux transhumants (à l'entrée et à la sortie de chaque pays) sont subordonnés, à la détention du Certificat International de Transhumance CEDEAO. Ce certificat vise le contrôle des départs des transhumants, la protection sanitaire des troupeaux locaux et, l'information à temps des populations des zones d'accueil sur l'arrivée des troupeaux transhumants. Les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs sont soumis au préalable à l'appréciation d'une commission de conciliation sur la base des informations réunies par celle-ci ».

L'Accord bilatéral signé entre le Gouverneur de la Région de Maradi au Niger, M. Zakari Oumarou, et celui de l'Etat de Katsina au Nigeria, M. Aminu Bello Masari, le 27 Juillet 2017 (Figure 1), est l'aboutissement des concertations entamées depuis 2016 entre les deux parties qui sont résolument engagées dans la recherche de solutions adéquates et durables aux maux qui minent la mobilité des personnes et de leurs biens entre les deux entités administratives. Cet accord prend en compte cinq groupes thématiques, dont la sécurité transfrontalière et le vol du bétail, la mobilité transfrontalière, le commerce transfrontalier, la veille informative transfrontalière et les activités culturelles transfrontalières. Pour le gouverneur de la région de Maradi, cet accord vient à point nommé car « intervenant dans un contexte sous-régional et global difficile caractérisé par d'énormes défis sur les plans sécuritaire, social et économique ». Selon M. Oumarou, cet accord est inédit dans le domaine de la coopération transfrontalière et viendra renforcer sans nul doute l'amitié et les relations de bon voisinage entre les deux pays.



FIGURE 1. CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEUR DE MARADI (NIGER) ET SON HOMOLOGUE DE KATSINA (NIGÉRIA)

Cependant, il faut souligner qu'à côté de ses deux cadres de gouvernance, les autorités locales ont adopté quelques initiatives heureuses en faveur du pastoralisme et de la transhumance, notamment pour une meilleure gestion des conflits agriculteurs- éleveurs. Au nombre de ces initiatives on peut citer :

- la création des réserves pastorales dont celle de « **Runka Grazing Reserve** », émanation d'une décision du gouvernement locale en 1922 ;
- l'institution des **permis d'exploitation des réserves pastorales** à partir de 2015 et ;
- la mise en place du « **State Standing Committee On Improvement of Farmers/Herders Relationship in Katsina State** » qui vise essentiellement à instituer des mécanismes de coopération avec certaines organisations faitières comme Mi Yetti Allah pour améliorer la cohabitation entre agriculteurs- éleveurs (Blein, 2016). (Annexe X)

3.3. Le pastoralisme et la transhumance dans la zone transfrontalière Mali-Guinée

3.3.1. Évolution du pastoralisme et de la transhumance

3.3.1.1. Profil historique du pastoralisme et de la transhumance en Guinée

L'évolution du pastoralisme et de la transhumance en Guinée a été marquée par les 4 grandes époques, à savoir la période coloniale et les 3 Républiques successives.

Période coloniale : la Guinée était considérée comme un pays d'élevage. De ce fait, l'administration coloniale avait installé dans toutes les grandes zones d'élevage (**Mamou, Gaoual, Télimélé**) des Directions de l'Élevage qui faisaient office de postes d'épidémiolo-surveillance qui conduisaient des campagnes de vaccination essentiellement contre la peste bovine.

Première République (1958 - 1984) : la lutte contre les épizooties était au centre des stratégies assignées au secteur de l'élevage. Ces stratégies s'inscrivaient dans une politique de contrôle des éleveurs et des effectifs. En effet, le régime avait instauré la fourniture obligatoire d'un animal par éleveur sur chaque 10 têtes de son troupeau (tour). Le nombre d'animaux fournis par région administrative (préfecture actuellement) donnait une idée approximative du nombre d'éleveurs et des effectifs. Ces animaux étaient destinés à l'Entreprise Nationale de Commercialisation du Bétail (ENCOBE) qui achetait les animaux au prix fixé par l'Etat et fournissait soit la Conserverie de Mamou en matière première, soit les Ferme Agropastorale d'Arrondissement (FAPA) pour un apprentissage à l'élevage des sortants des Ecoles Professionnelles et même des Universités. Ce qui avait amené bon nombre d'éleveurs à quitter le pays.

Deuxième République (1985 -2008) : On assiste à la poursuite de la protection sanitaire du cheptel et des traitements individuels pour maintenir et renforcer les acquis, tout en étendant les actions à d'autres aspects de développement du secteur de l'élevage : désengagement de l'Etat de la production ; mise en place de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et libéralisation des initiatives ; élaboration et promulgation de deux (2) textes de loi concernant l'élevage : le code de l'élevage et des produits animaux et le code pastoral ; élaboration et vulgarisation d'une carte pastorale ; réhabilitation et renforcement d'infrastructures telles que les Centres d'Appui à l'Élevage (CAE), le Laboratoire Central de Diagnostic Vétérinaire (LCDV) et les Directions Préfectorales de l'Élevage (DPE) ; émergence des Groupements d'éleveurs, conception et exécution d'un Projet d'aménagement de la transhumance dans le Nord de la Guinée Maritime et, apparition des nouveaux types d'éleveurs appelés « Eleveurs de type Nouveau » (agriculteurs, fonctionnaires à la retraite, opérateurs économiques ayant opté pour l'élevage) ;

Troisième République (2010 - 2020) : le pastoralisme et la transhumance n'ont pas beaucoup évolué en termes d'actions réalisées en direction du pastoralisme et de la transhumance, cependant on note quelques aspects positifs dont : la conservation des acquis ; la réalisation d'une étude sur les espaces pastoraux existants ; la participation (financement) au projet sous régional sur l'élevage pastoral des races

endémiques de bétail ruminant (PROGEBE) et ; la réactualisation des textes de lois sur le pastoralisme et l'élevage en général (Code Pastoral qui peine toujours à être promulgué et Code de l'Élevage et des Produits Animaux).

3.1.1.2. Géographie de la transhumance transfrontalière

En Guinée, la géographie de la transhumance transfrontalière est illustrée par la Carte 3 et le Tableau 2. Les flux de transhumance dans cette zone transfrontalière sont pratiquement tous orientés de la République du Mali vers la Guinée, plus précisément dans la région de Kankan.

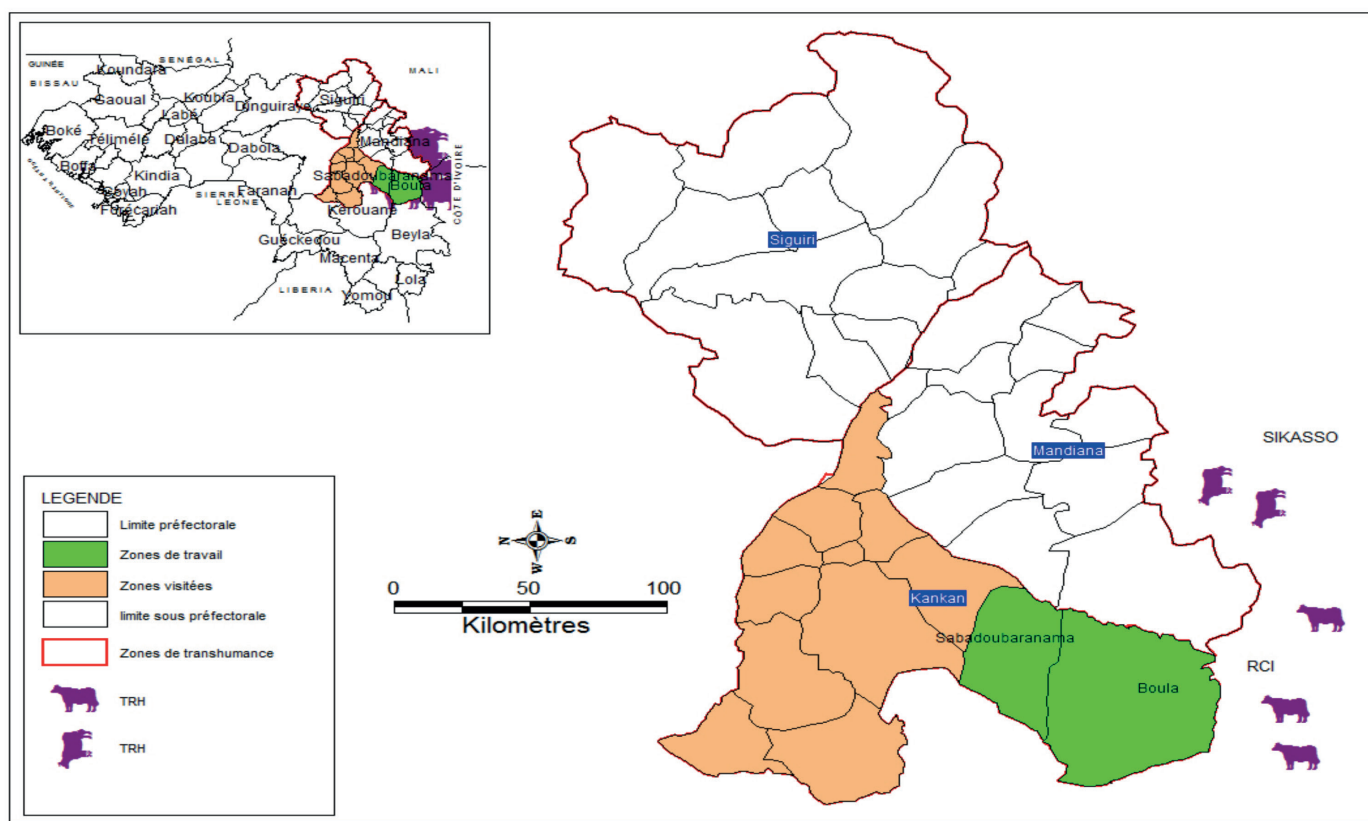


TABLEAU 2. AXES ET ITINÉRAIRES DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE MALI ET LA GUINÉE EN 2016 DANS LES 2 S/PRÉFECTURES VISITÉES (SOURCE : COMITÉ DE GESTION TRANSFRONTALIÈRE GUINÉE- MALI- CÔTE D'IVOIRE

N°	Zone de Départ	Zone d'Accueil	Site de transit	Durée de séjour
04	Garalo(bougouni) Mali	Kariandou(Sabadou- Baranama) KK R.G.	Garalo-Filamana-Saladou- Kariandou	4 mois (2-5)
05	Garalo(Bougouni) R.Mali	Kariandou(Sabadou- Baranama) KK R.G.	Garalo-Filamana-Saladou- Kariandou	4 mois (3-6)
06	Bougouléba (Manakoro) Bougouni R.Mali	Morisanako-S. Baranama KK, R.G	Filamana-Tinila-Karandou- Sana-Morisanako	3 mois (3-5)
07	Magnambala, Bougouni, Mali	Sansando- S;Baranama KK, R.G	Filamana-Sokoro-Minignan- Bofosso-Minianko- Sansanko-Sansando	3 mois (3-5)
08	Garalo(Bougouni) R.Mali	Worokoro, S.Baranama KK, R.G	Filamana-Saladou- Kariandou-Sansando- Worokoro	4 mois (3-6)
09	kébéla (BGN) R MALI	Worokoro, S.Baranama KK, R.G	Filamana-Saladou- Kariandou-Sansando- Worokoro	4 mois (3-6)
11	Loila (Sikasso) MALI	Sogbè-Mansadou (Boula) KK RG	Sandougoula (Mali)- Sokoro (RCI)-Bolosso- SogbèMansadou (Boula) KK RG	3 mois (3-5)
13	Bougouni (MALI)	Lébala (Boula) KK-RG	Garalo-Manakoro-Fangala- Sédougou-Béléban(RCI)- Lébala (Boula) KK-RG)	3 mois (3-5)
14	Bénamba (Touba) MALI	Lébala (Boula) KK-RG	Touba- Banamba-Sidoba- Manakoro-Gbéléba-Lébala Boula) KK-RG)	3 mois (3-5)
15	Blagué (Bougouni) MALI	Tonsala-Cossa (Boula) KK, RG	Sandoula-Sokoro (RCI) -Bolosso -Manikala-Kossa- Tonsolo (Boula) KK RG	3 mois (3-5)
17	Garalo (Bougouni) MALI	Manianko (Boula) KK, RG)	Garalo(MALI)- Manakoro(RCI)- Diabasérédou-Wolowoloko- Manianko(Boula) KK, RG)	3 mois (3-5)
18	Garalo (Bougouni) MALI	Manianko (Boula) KK, RG	Garalo(MALI)-Manakoro (RCI)-Djabasérédou- Wolowoloko- Manianko(Boula) KK, RG	3 mois (3-5)
20	Konobougou (SEGOU) R.du Mali	Djigbéko Boula) KK, RG)	Konobougou-Manakoro- Sokoro-Fangala-Minanko- Djigbéko- (Boula) KK, RG)	3 mois (3-5)

N°	Zone de Départ	Zone d'Accueil	Site de transit	Durée de séjour
21	Manakoro (BOUGOUNI) R. du Mali	Djigbéko Boula) KK, RG)	Manakoro - Sokoro (RCI) - Fangala - Minianko - Djigbéko (Boula - KK - RG)	3 mois (3-5)
22	Garalo (BOUGOUNI) R. du Mali	Manifala (Boula) KK, RG)	Garalo - Sandougoula - Sokoro (RCI) - Mincan - Bolosso - Manifala	3 mois (3-5)
23	Baguinda (KOULIKORO) R. du Mali	Manifala (Boula) KK, RG)	Koulikoro - Bougouni - Filamana - Bolosso - Manifala	3 mois (3-5)
24	Bougoulaba (Manakoro) BOUGOUNI R. du Mali	Bolosso (Boula) KK, RG)	Filamana - Worodji - Bolosso	3 mois (3-5)
25	Gnémina (Koulikoro) R. du Mali	Manifala Boula) KK, RG)	Baguinda - Djélé - Bougouni - Sokoro (RCI) - Bolosso - Manifala Boula) KK, RG)	3 mois (3-5)
29	Dansadiana (YANFOLILA) R. du Mali	Komonko (Boula) KK, RG)	Yorobougoula - Filamana - Djabasérédou - Wolowoloko - Maniandou - Komonko	3 mois (3-5)

N.B. Le tableau ne concerne que la Préfecture de Kankan et les S/Préfectures de Sabadou - Baranama et de Boula que nous avons pu visiter. Pour les deux autres Préfectures (Mandiana et Siguiri) les données existent mais n'ont pas été encore compilées selon les services de l'élevage.

3.1.2. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme et de la transhumance

En République de Guinée, le cadre politique et réglementaire sur le pastoralisme et la transhumance, en dehors de la réglementation de la CEDEAO, est régi par deux (2) textes de loi, à savoir :

- ✓ la Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995, portant Code Pastoral (toujours en vigueur), revue et réactualisée sous la forme « LOI L/2018/AN 2018 PORTANT CODE PASTORAL », mais n'a toujours pas été promulguée et ;
- ✓ la Loi L/2018/026/AN du 03 JUILLET 2018, portant Code de l'Élevage et des Produits Animaux. Ces deux textes de loi sont d'envergure nationale.

L'article 24 du code de l'élevage et des produits animaux stipule que *la transhumance transfrontalière est régie par les textes en vigueur dans l'espace CEDEAO, les dispositions du présent code, du code pastoral de leurs textes d'application.*

En effet, la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO reste la mère de toutes les législations en vigueur dans l'espace communautaire en matière de gouvernance de la transhumance transfrontalière. Cette loi consacre la libre circulation du bétail dans l'espace CEDEAO dans le cadre de la transhumance transfrontalière assortie de conditionnalités spécifiques qui intègrent la nécessité d'assurer une transhumance apaisée.

3.2. Conclusion sur l'état des lieux et l'évolution de la transhumance

Le pastoralisme et la transhumance dans la zone d'étude sont caractérisés d'une part par les similitudes suivantes : (I) un flux de transhumance généralement orienté des pays sahéliens vers les pays côtiers et ; (II) la volonté politique des différents pays à encadrer l'élevage mobile à travers l'adoption de législations plus ou moins cohérentes. Les principales différences résident dans : (I) les efforts du Niger et du Nigéria à créer de bonnes conditions d'exercice de la transhumance comme l'atteste l'Accord bilatéral entre la région de Maradi (Niger) et l'Etat de Katsina (Nigéria) ; (II) le souci de la République du Bénin à maîtriser les mouvements de troupeaux transhumants notamment transfrontaliers à travers la prise d'une multitude de textes réglementaires et de mesures restrictives, y compris l'Arrêté Interministériel N° 200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MEF/MDGL/DC/SGM/DAIC/SA/113SGG19 du 26 Décembre 2019 portant interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin. Quant à la République de Guinée où les flux de troupeaux transhumants sont encore relativement faibles, les dispositions juridiques y sont encore faibles, mais sont essentiellement adossées à la réglementation de la CEDEAO.



4. Cartographie des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits

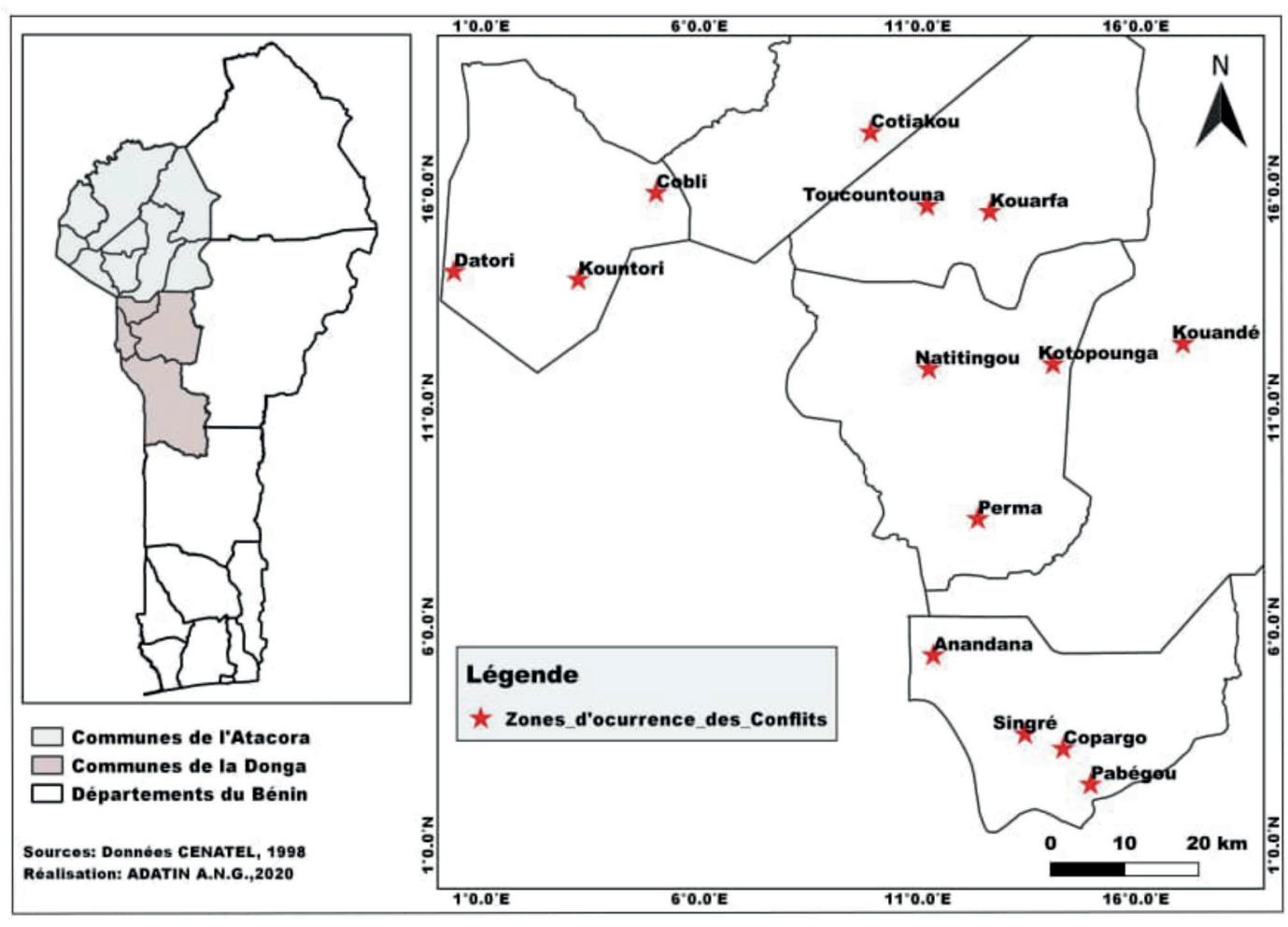
Au regard de l'évolution du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière ainsi que des textes réglementaires qui les encadrent, les risques de conflits sont plus élevés dans les zones transfrontalières Burkina Faso-Bénin et Niger-Nigéria que dans la zone transfrontalière Mali-Guinée où la transhumance est seulement en train de prendre de l'essor. Mais quel que soit l'importance des flux de transhumance, il est important de bien cerner la récurrence et la sévérité des conflits liés au pastoralisme afin de les prévenir et bien les gérer pour garantir l'exercice optimal de ce système régional de production animale et la cohabitation pacifique entre les communautés et les Etats membres de la CEDEAO. La cartographie des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits, y compris l'analyse des mécanismes (acteurs, approches et outils), contribuera à identifier les leviers à actionner pour une transhumance transfrontalière apaisée.

4.1. Les conflits dans la zone transfrontalière Burkina-Bénin-Togo

4.1.1. Typologie des conflits et leur localisation

Parmi les 3 principaux types de conflits évoqués par les enquêtés, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sédentaires viennent en tête avec 39,28%. Ils sont suivis par les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants avec 32,14% et ; enfin les conflits entre éleveurs sédentaires et transhumants avec 25,37%.

Les zones à conflits récurrents sont présentées sur la Carte 4. On note une plus grande occurrence de conflits dans les communes de l'Atacora comparativement à celles de la Donga.



CARTE 4. CARTE DES ZONES DE CONFLITS DES COMMUNES DE NATITINGOU ET COPARGO (BÉNIN)

4.1.1.1. Causes et déclencheurs des conflits

Les conflits évoqués plus haut sont engendrés essentiellement par les dégâts de cultures (68,75%) et le non-respect des délimitations foncières et couloirs de passage (31,25%). Ces éléments déclencheurs sont sous-tendus par des causes profondes ou autres situations qui sont sources de conflits latents à savoir le vol de bétail (52,5%), le viol des femmes (25,7%), le braquage (10,2%) dans lesquels les éleveurs transhumants sont parfois impliqués. Aussi, des contrats de confiage mal négociés entre agriculteurs et éleveurs (11,6%) tournent en conflits entre les deux catégories d'acteurs.

Atacora							
Année	2013	2014	2015	2018	2019	2020	
Dégâts de cultures	1	5	12	2	13	7	
Non-respect des délimitations foncières et couloirs de passage	0	1	4	1	3	0	
Donga							
Dégâts de cultures	1	2	3	1	3	3	
Non-respect des délimitations foncières et couloirs de passage	0	0	0	0	0	0	

Source : ANOPER 2015 et enquêtes de terrain 2020

Au niveau des aires protégées, on peut noter le non-respect des délimitations foncières, l'intrusion des éleveurs dans le parc W avec des risques de dégradation de l'habitat de la faune et de transmission de maladies animales. Les abondantes ressources fourragères de qualité et hydriques dans les zones protégées emmènent les éleveurs à transgresser les règles. Enfin, le non-respect des contrats internes entre éleveurs transhumants et éleveurs locaux.

Les conflits agriculteurs-éleveurs ont des conséquences multiples parmi lesquelles, il convient de citer essentiellement les pertes en vies humaines (28,57%), les dégâts matériels (25,71%) et la rupture des liens sociaux (17,14%) (Figure 2).

Atacora							
Année	2013	2014	2015	2018	2019	2020	
Coûts et blessures			2	2	2		
Dégâts matériels	1		2	2	5		
Soupçon de braquage		3	2		1		
delimitations foncières					3	3	
Viol						1	
Donga							
Coûts et blessures		3	3				
Dégâts matériels	1	3	5	1	3	1	
Soupçon de braquage			7				
Conflits fonciers							
Viol							

Source : ANOPER 2015 et enquêtes de terrain 2020

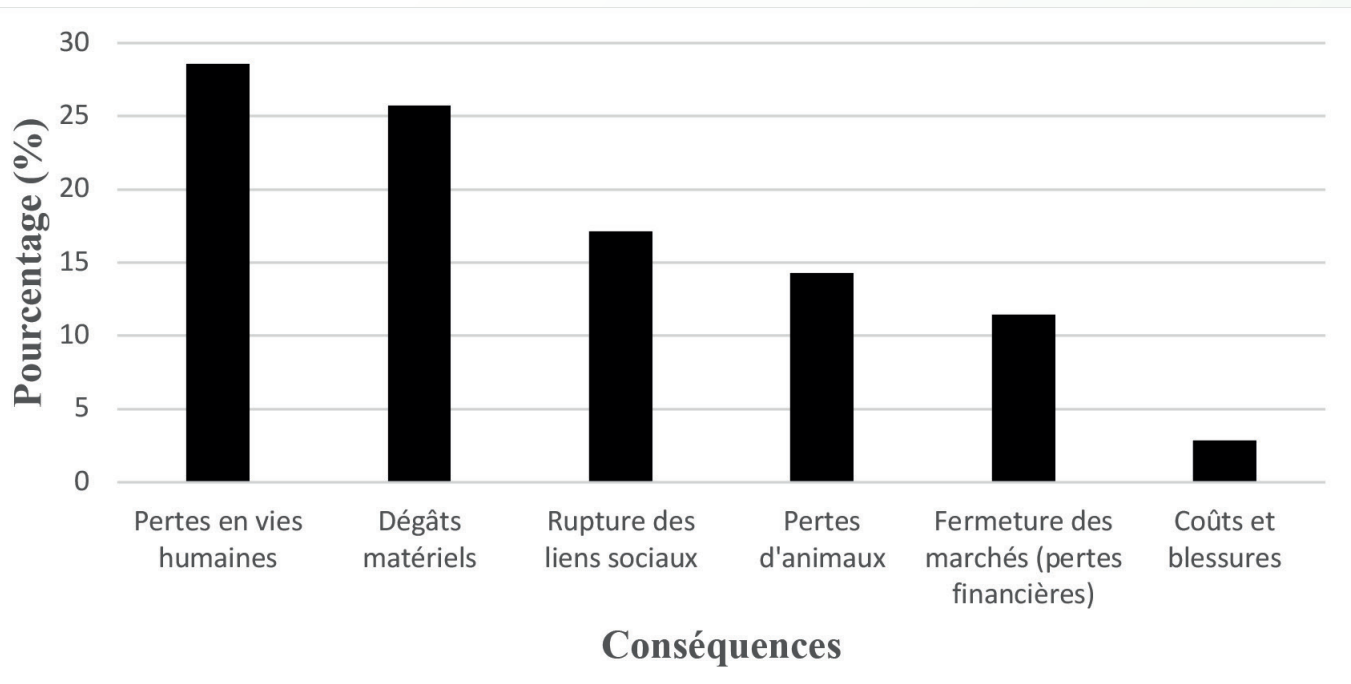


FIGURE 2. DIFFÉRENTES CONSÉQUENCES DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS DANS LA RÉGION DE L'ATACORA, BÉNIN

4.1.1.2. Nombre, type et localisation des conflits d'accès aux ressources pastorales au cours des 3 dernières années

Depuis 2016 dans les départements de l'Atacora et de la Donga, on assiste à une transhumance interne apaisée. Les transhumants viennent de Kouandé Kèrou, Péhunco, de novembre à avril. Seulement quelques conflits liés au pastoralisme sont enregistrés. Dans la majorité des cas, les conflits sont réglés à l'amiable. En effet, 63,15% et 60% des conflits enregistrés respectivement en 2019 et 2020 ont été réglés à l'amiable (voir tableau 3). Les conflits enregistrés sont généralement des conflits opposant des agriculteurs et des éleveurs. Les causes des conflits sont généralement la méconnaissance des vrais auteurs de la dévastation des champs des agriculteurs induisant de fausses accusations, le refus des éleveurs à reconnaître leurs torts en agressant les agriculteurs, l'occupation des couloirs de transhumance, des pistes d'accès aux aires de pâturage et alentours des campements des éleveurs transhumants par les agriculteurs et l'occupation des terres de production agricole par les éleveurs transhumants (les agriculteurs autochtones tentent de chasser les éleveurs après quelques années pour profiter de la fertilité du sol). Les conflits sont réglés à l'amiable et ne sont pas classiquement enregistrés. La fusion de la police et de la gendarmerie a entravé la consultation des archives, ce qui ne nous a pas permis de trouver toutes les réponses attendues. Les données complémentaires recueillies dans les commissariats par rapport à l'évolution des conflits sont consignées dans le Tableau 3.

TABLEAU 3. DONNÉES RELATIVES À LA GESTION DES CONFLITS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA, BÉNIN (SOURCE : ANOPER, 2015 ET DONNÉES DE TERRAIN 2020)

Désignation	Tribunal	2013	2014	2015	2018	2019	2020	TOTAL
Conflits liés à la mobilité des animaux sur lesquels l'ANOPER est intervenue	Djougou (Donga)	0	3	5	1	3	1	13
	Natitingou (At.)	1	0	2	3	12	6	24
Dossiers confiés aux juridictions	Djougou (Donga)	0	3	7	0	0	0	10
	Natitingou (At.)	1	0	2	0		0	3
Dossiers réglés devant les juridictions	Djougou (Donga)			3	0	0	0	3
	Natitingou (At.)		3	2	1	4	3	13
Total		02	09	21	05	19	10	56

4.1.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits

Douze structures régulièrement créées et enregistrées entre 1992 et 2012 ont été enquêtées. La majorité (66,67%) des structures couvre le territoire local (commune/département) tandis que 33,33% d'entre elles couvrent l'ensemble du territoire national. Ce sont 16,66% d'organisations de professionnelles agricoles (OPA), 41,66% d'associations et 41,66% d'ONG. Dans l'ensemble, les structures identifiées et enquêtées interviennent dans l'enracinement de la gouvernance locale et la démocratie à la base, la promotion du développement économique et social, la conservation et la gestion des ressources naturelles. La Figure 3 montre la répartition de ces dernières suivant les départements en République du Bénin. Certaines

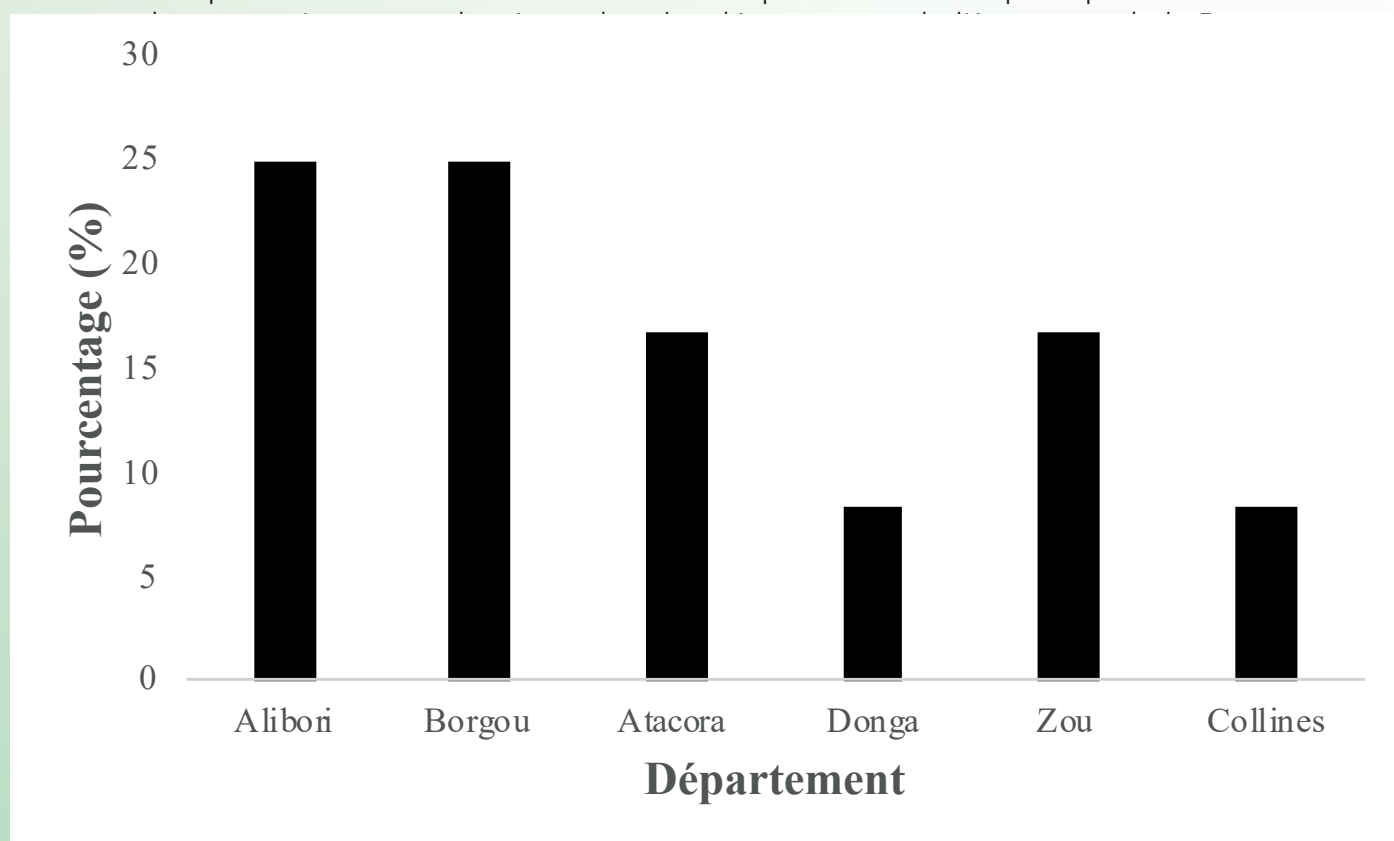


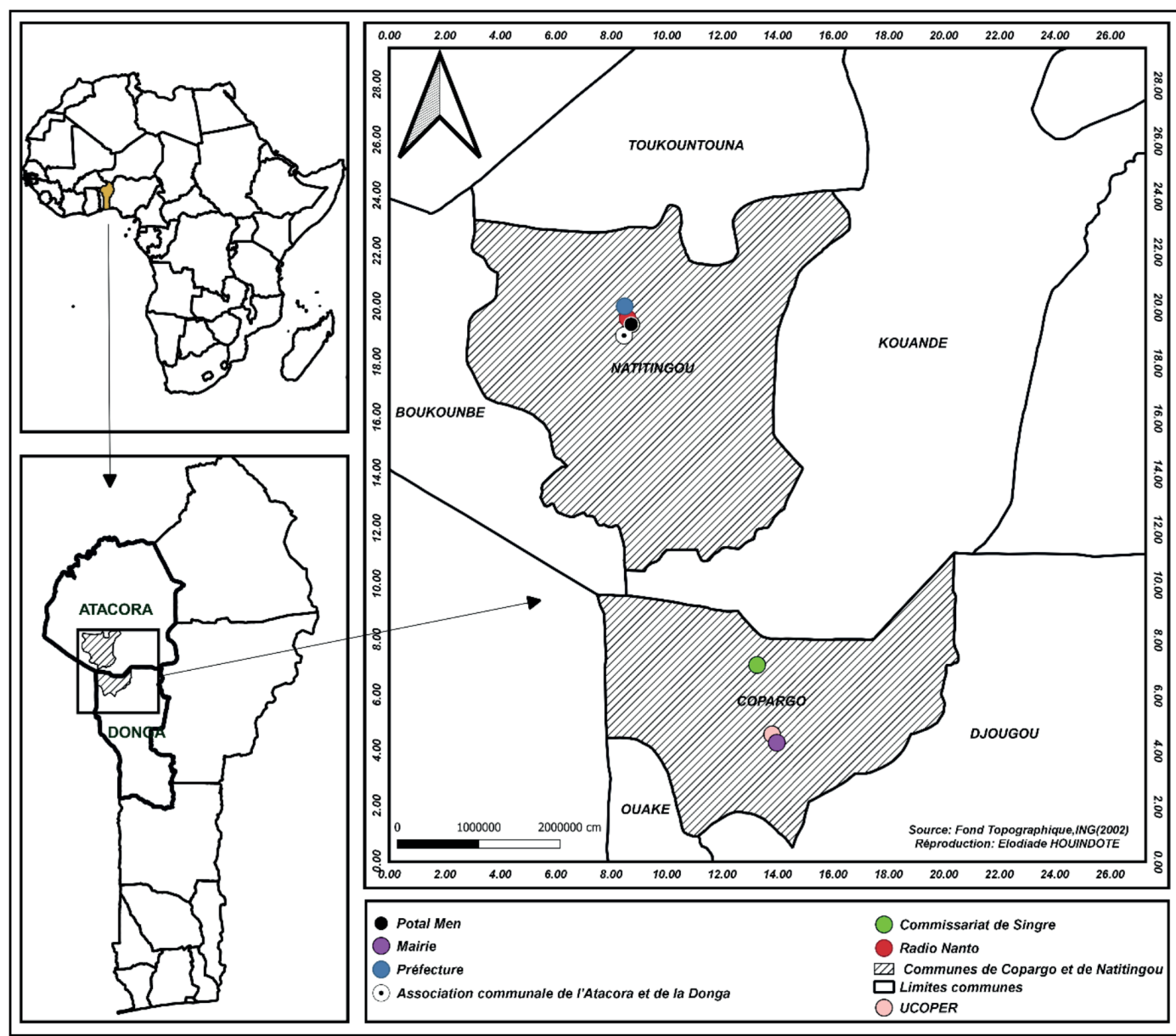
FIGURE 3. REPARTITION DES ASSOCIATIONS DANS LES DIFFÉRENTES ZONES GÉOGRAPHIQUES DU BÉNIN.

Les départements du Borgou et de l'Alibori concentrent à eux deux 50% de l'ensemble des structures enquêtées. Ils sont suivis du département de l'Atacora qui totalise 16,67% de l'ensemble des structures. Le Tableau 4 présente la répartition des membres des différentes structures par sexe. Il fait ressortir que l'Association des Communes de l'Atacora-Donga (ACAD) est la structure la plus peuplée suivie de la Fédérations de Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin). Les femmes représentent le tiers des membres des différentes associations.

TABLEAU 4. RÉPARTITION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTES STRUCTURES PAR SEXE

Structure	API-DA	CENAGREF	ANOPER	APIC ONG	ONG GERED	POTAL MEN	FUPRO	UDOPER	ACAD	API-DEV
Total	6	45	240	19	22		15000	14750	1200000	54
Hommes	5	44	187	18	11		10000	8555	800000	50
Femmes	1	1	53	1	1		5000	6195	400000	4

La Carte 5 représente la cartographie de ses associations, ONG et organisations recensées dans les départements de l'Atacora et de la Donga.



CARTE 5. CARTOGRAPHIE DES ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS ET ONG RECENSÉES DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

4.1.3. Actions menées sur la prévention et gestion des conflits

4.1.3.1. Actions menées et résultats obtenus en matière de prévention et de gestion des conflits

Les structures enquêtées interviennent dans les activités de prévention des conflits surtout les aménagements agro-pastoraux et l'installation des comités de gestion et de suivi des infrastructures. Ceci passe par la matérialisation des couloirs de passage, la réhabilitation des retenues d'eau et puits à grand diamètre pour les éleveurs, la médiation dans les conflits et d'autres activités de prévention. En outre, elles alertent les autorités pour prévenir des conflits, agissent pour la conciliation des parties, assurent le dialogue social entre acteurs et la formation des élus sur la prévention et gestion des conflits. Leurs actions prennent en compte la concertation entre acteurs, la négociation des terres pour les infrastructures pastorales, la supervision du respect des couloirs de passage, la construction de dépôts pharmaceutiques vétérinaires, l'aménagement des points d'eau pastoraux, l'accompagnement des comités de transhumance, les visites d'échanges avec les agriculteurs et les éleveurs, etc. (Tableau 5).



TABLEAU 5. RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DES STRUCTURES ENGAGÉES DANS LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS LIÉS AU PASTORALISME ET À LA TRANSHUMANCE AU BÉNIN

Structures	Zones (départements et communes) d'intervention	Actions
CENAGREF	Commune de Banikoara-Karimama-kandi-Malanville-Kerou dans le département de l'Alibori et les communes de Tanguiéta et Matéri dans le département de l'Atacora avec une direction à Cotonou	Création d'une zone tampon (zone délimitée et fractionnée en plusieurs parties dont bénéficie chaque groupe d'acteurs) ayant permis de réduire à 70% les conflits agriculteurs éleveurs ; Recrutement des pisteurs/surveillants, Comme résultats à 95% les agriculteurs et éleveurs évitent d'aller exploiter les zones interdites.
ANOPER	Etendue nationale avec des démembrements départementaux et communaux, Toutefois les sections des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora, de la Donga, du Zou, des Collines, de l'Atlantique et du Plateau sont plus fonctionnelles avec leurs cellules communales	Matérialisation des couloirs de passage Réhabilitation des retenues d'eau et puits à grand diamètre pour les éleveurs ; Médiation dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs, Les activités de prévention (réhabilitation, matérialisation, etc.) ont à 70% réduit les conflits et celui de la médiation dans 50% des cas fut un succès
APIC-ONG	L'ONG a son siège à Parakou mais APIC-ONG intervient sur toute l'étendue du territoire national en fonction des projets mis en œuvre,	APIC-ONG a organisé des séances de sensibilisation et de formation des acteurs pour mieux prévenir les conflits. Elle a réalisé des activités de sécurisation des couloirs de passage et des aires de pâturage. Elle a contribué au renforcement des comités de gestion des parcours de bétail.
ONG GERED	Les communes des départements du Borgou et de l'Alibori ; la commune de Bassila dans le département de la Donga et les communes de Savè et Dassa dans le département des Collines centre du Bénin,	L'ONG GERED intervient dans la prévention des conflits à travers la promotion du dialogue entre acteurs pour une gestion apaisée des conflits ; La création et animation d'espace de concertation transfrontalière pour une gestion apaisée de la transhumance ; La sécurisation d'espace pastoral, la redynamisation et renforcement des comités de gestion de la transhumance.
ONG POTAL MEN	Les communes des départements du Nord à savoir Borgou, Alibori, Atacora et Donga	L'ONG POTAL MEN organise régulièrement des séances de sensibilisation et formation sur la gestion des conflits ; Assure un espace de dialogue dans chaque commune avec le comité de transhumance redynamisé. Ces activités ont permis une franche collaboration entre les différents acteurs ; la recherche de solution à l'amiable ; le paiement facile des taxes grâce aux espaces de dialogue et une grande réduction de conflits.
ACAD	Toutes communes des départements de l'Atacora et de la Donga	Concertation entre acteurs ; Négociation des terres pour les infrastructures pastorales ; Supervisions des occupations des couloirs de passage ; Construction de dépôt pharmaceutiques vétérinaire ; Aménagements des points d'eau pastoraux ; Accompagnement des comités de transhumance ; Visites d'échanges avec les agriculteurs et les éleveurs

4.1.3.2 Nature et nombre d'accords sociaux et des conventions locales relatives à la gestion pacifiée des ressources

Il existe des accords sociaux entre les acteurs pour la gestion de la transhumance. Ces accords se font souvent de façon verbale et concernent la gestion des infrastructures agro-pastorales (75%), la récolte des produits agricoles avant l'arrivée des animaux (12,5%) et les contrats de fumure (12,5%). La Figure 4 porte les détails sur ces accords sociaux.

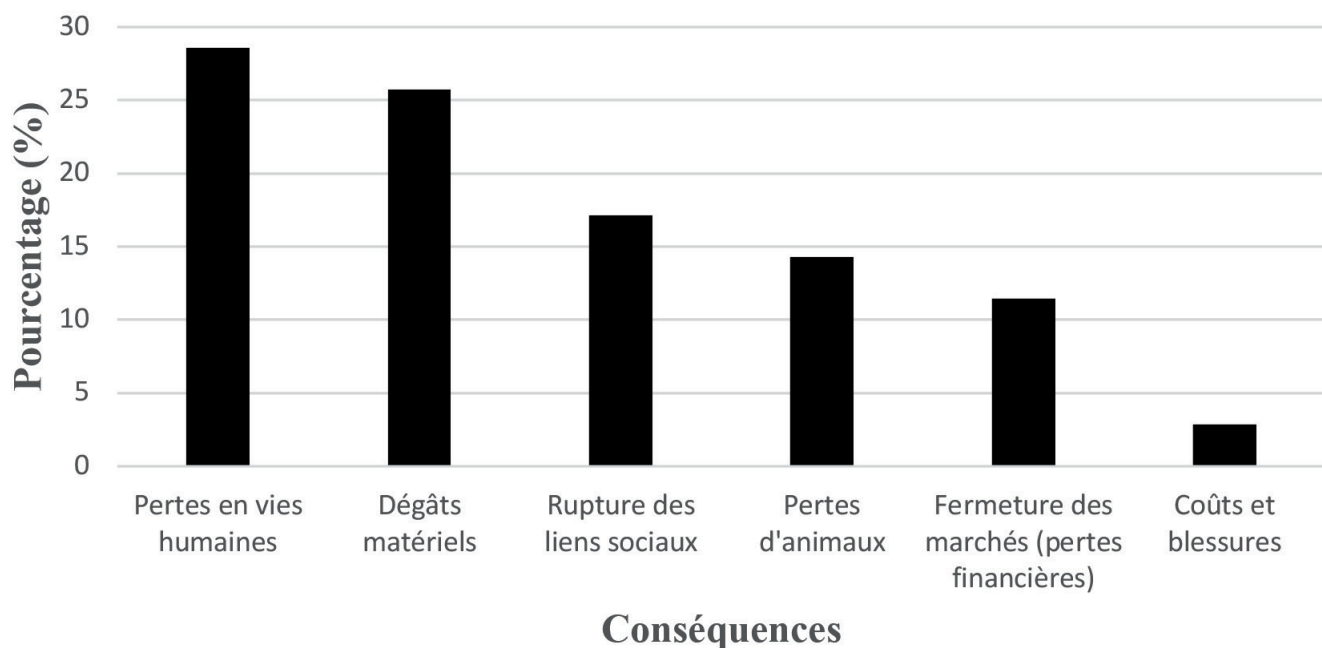


FIGURE 4. ACCORDS SOCIAUX ET GESTION PACIFIÉE DES RESSOURCES NATURELLES ÉLABORÉS DANS LA ZONE CIBLÉE D'INTERVENTION

Parlant des conventions de gestion de la transhumance, on peut citer entre autres :

- ✓ La convention UDOPER et EPCI Pendjari sur le suivi des infrastructures agro pastorales sur l'ensemble du territoire de l'EPCI pendjari. Le processus d'élaboration a impliqué les collectivités locales et l'engagement des maires, de l'UDOPER et EPCI Pendjari. Cette convention court de 2015 à 2020. Ceci a permis la réduction remarquable des conflits ;
- ✓ La convention de gestion des points d'eau pastoraux entre le comité de gestion et la mairie. L'élaboration a impliqué les populations riveraines, les éleveurs, les communes et les PTF en 2015 à Tanguieta et en 2017 à Matéri pour couvrir la période 2015 à 2019 ;
- ✓ La convention sur la gestion des aires de repos et de pâturage naturel mais délimitées avec l'implication des propriétaires terriens, les éleveurs, les agriculteurs, le comité de gestion et de suivi et la mairie en 2015 et 2018. Cette convention est en cours jusqu'en 2021

Toute chose qui a permis de diminuer de façon significative les conflits dans les zones où ces conventions sont établies.

4.1.3.3 Approches, outils/mécanismes utilisés pour la prévention et la gestion des conflits

Plusieurs dispositifs et mécanismes ont fait leur preuve dans la gestion des conflits liés à la transhumance. Nous avons entre autres la mise en place de comités de transhumance (composé de l'Agence Territoriale du Développement Agricole (ATDA), la Police Républicaine...) pilotés par les communes directement et présidés par des élus locaux. La réalisation des couloirs de passage a contribué à réduire les conflits liés à la transhumance. Toujours pour la réduction des conflits liés à la transhumance, les ONG et associations concernées par le sujet interviennent dans la formation et la sensibilisation des acteurs ; la redynamisation et le renforcement de capacités des comités de gestion de la transhumance ; la sensibilisation des acteurs à partir des boîtes à images, la vulgarisation des textes et lois au profit des acteurs et une gestion apaisée des conflits entre acteurs. Ces différentes stratégies d'intervention permettent de mieux prévenir les conflits sur le terrain.

4.1.3.4. Approches, outils/mécanismes de prévention et de gestion recommandés et reposables

La mise en place et la redynamisation des comités de gestion de la transhumance au niveau village, arrondissement et communal (30%) contribuent énormément à la réduction des cas de conflits dans certaines communes et régions. Ces différents comités de gestion de la transhumance œuvrent pour la vulgarisation des textes et lois au profit des acteurs et une gestion apaisée des conflits entre acteurs. La création des Associations villageoises de gestion des réserves de faune (AVIGREF) (10%) a énormément contribué à la réduction des conflits au niveau des périphéries des aires protégées. Mais la sensibilisation (40%) s'est révélée être la meilleure des méthodes de gestion des conflits liés à la transhumance.

4.1.4. Propositions pour une meilleure gestion des conflits

Pour une meilleure prévention et gestion des conflits liés à la transhumance, il faut :

- ✓ le respect rigoureux par chaque acteur des portions de terre qui lui sont affectées, la prise en compte des affectations des sols et des sanctions à appliquer face au non-respect des règles dans l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagements Communaux (SDAC) au niveau des communes ;
- ✓ une meilleure organisation de AVIGREF et instauration au sein de cette association d'une rigueur dans la gestion du parc vis-à-vis des riverains ;
- ✓ identifier les emplacements pour les infrastructures pastorales, l'intégration des problèmes des agriculteurs et éleveurs dans les décisions pour un meilleur respect des zones délimitées ;
- ✓ prévoir lors de la rédaction des PDC et SDAC des parcelles de pâturages et agricultures pour situer les responsabilités, penser à la commercialisation nationale d'aliments de bétail issus de production du coton et encourager la production fourragère ;
- ✓ promouvoir le dialogue social entre acteurs et l'éducation des bergers ;
- ✓ harmoniser () harmoniser dans les Etats les lois et textes liés au pastoralisme, à la transhumance et à la gestion des conflits dans l'espace CEDEAO ;
- ✓ vulgariser les textes et lois liés au pastoralisme, la transhumance et la gestion des conflits;
- ✓ développer une démarche anticipative pour mieux prévenir les conflits et promouvoir le dialogue entre acteurs ;
- ✓ préciser les zones géographiques des couloirs dans chaque localité en vue d'aménager les ressources naturelles ;

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les ONG, OP et Associations intervenant dans la gestion des conflits liés à la transhumance ont besoin de renforcement de leurs capacités organisationnelles pour mieux prendre en compte les problèmes liés à la transhumance, pour la sensibilisation des acteurs impliqués avec la méthode IEC (information, éducation et communication pour un changement de comportement), pour le développement d'activités de mise en place des plans fourragers au niveau communal, etc. En outre, les comités de transhumance ont besoin de ressources pour mieux jouer leur rôle et appuyer les collectivités à la prise d'arrêtés communaux pour sécuriser les couloirs, les aires de pâturages, les points d'eau. Enfin, il convient de systématiser les mécanismes et les processus de prévention et gestion des conflits dans une démarche scientifique.

4.2. Les conflits dans la zone transfrontalière Niger-Nigéria

4.2.1.1. Typologie des conflits et leur localisation

Les interviews réalisées auprès des acteurs ont permis de révéler principalement cinq (5) types de conflits dans les 2 communes de Mai Adua et de Kaita :

- les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs autour des dégâts champêtres, des dégâts des récoltes ou de l'occupation des pistes à bétail et des couloirs de passage ;
- les conflits entre les éleveurs sédentaires et agents des services forestiers autour de l'occupation des aires protégées ;
- les conflits entre éleveurs sédentaires et agriculteurs autour de l'occupation des zones pastorales, exemple de la zone pastorale de Gagir dans la commune de Mai Adua ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs (transhumants ou sédentaires) autour des points d'eau et ;
- les conflits liés au vol de bétail.

4.2.1.2. Causes et déclencheurs des conflits selon le type

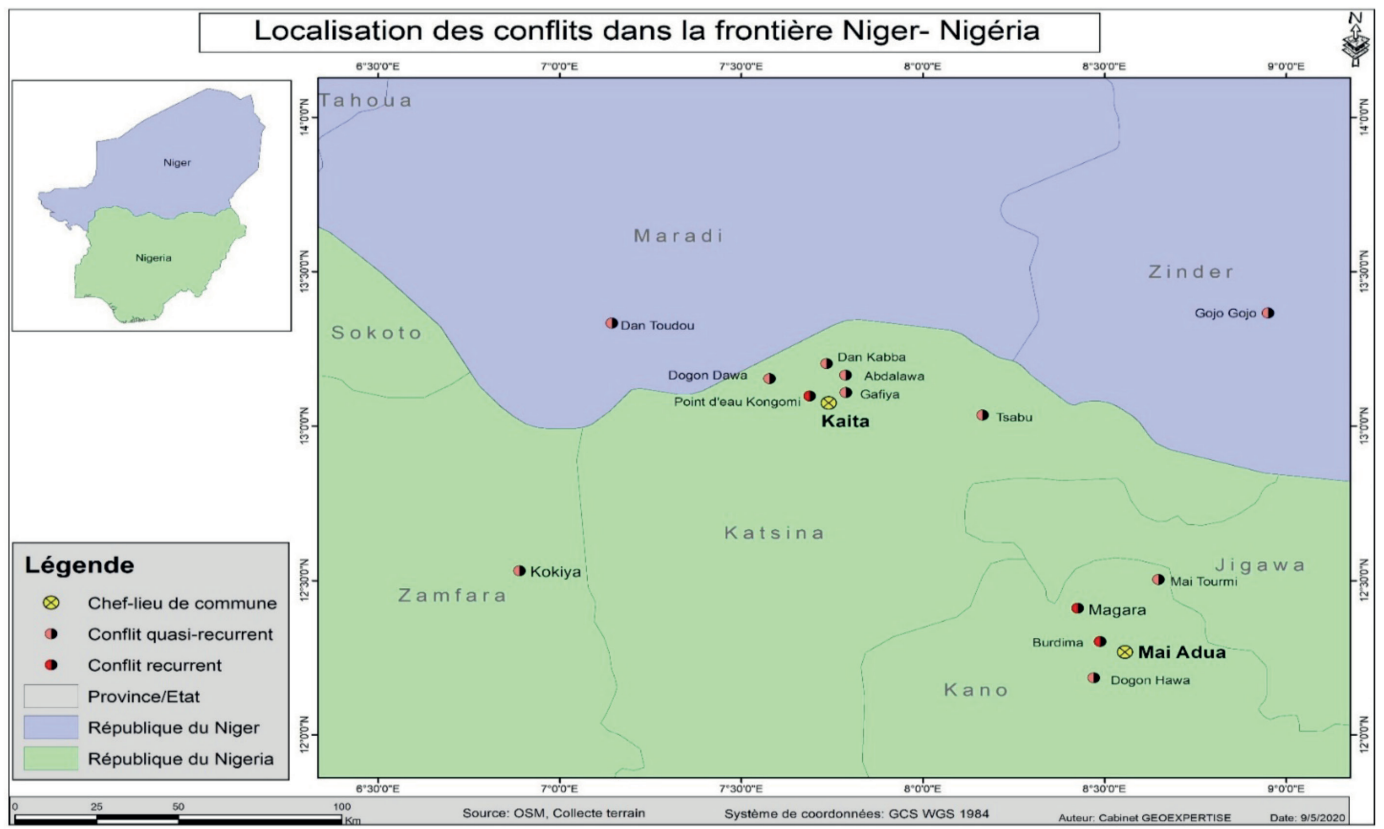
Les conflits sont certes multiformes, mais tous les acteurs s'accordent sur les facteurs déclencheurs que sont les dégâts des cultures et des récoltes par les éleveurs sédentaires ou transhumants ainsi que l'accès aux résidus de récoltes.

Les causes des conflits se résument à : (i) l'occupation des espaces et des parcours pastoraux (pistes à bétail, couloirs de passage, zones de pâture, etc.) ; (ii) l'arrivée précoce des éleveurs avant la libération des champs et ; (iii) les vols d'animaux.

4.2.1.3. Localisation géographique des conflits

Comme le montre la Carte 6, la récurrence des conflits s'observe surtout dans les localités de Koza, de Magara et de Burduma dans la commune de Mai Adua, principalement autour de dégâts champêtres et de l'occupation des espaces et des parcours pastoraux. Dans la commune de Kaita, le point d'eau de Kongomi constitue la principale source de conflits entre agriculteurs et éleveurs sédentaires. Par ailleurs, de nombreux conflits sont signalés de manière quasi-récurrente autour des périmètres des aires protégées que sont :

- Mai Adua : Mai Adua, Incharoua, Gojo-Gojo, Mai Tourmi, Dagoura, Tilla, Gaguir, Babban Gona, Dogon Hawa, Tsabou
- Kaita : Yin Hohoho, Gafigya, Kokaya, Ginka, Gandé, Abdallawa, Dan Kaba, Soworéya, Moda, Dan Toudou, Dan Kama, Indaki, Douthin Safé, Kaita Kofar Yamma, Bado, Sabi, Allémi



CARTE 6. LOCALISATION DES CONFLITS DANS LA FRONTIÈRE NIGER- NIGÉRIA

4.2.1.4. Nombre, types et localisation des conflits d'accès aux ressources pastorales au cours des 3 dernières années

Les relations entre agriculteurs Haoussa et pasteurs Peuls se sont fortement dégradées au cours des années 2010 autour du périmètre de Runka Grazing Reserve (avoisinant les communes de Mai Adua et de Kaita), même si la tendance actuelle est à la normalisation. En effet, une descente précoce des éleveurs pasteurs Peuls venus de l'Etat de Zamfara et de passage pour l'Etat voisin de Jigawa a donné lieu à un conflit d'une rare violence entre les 2 communautés. Les pasteurs peuls ayant forcé pour accéder aux résidus de récoltes des champs se sont heurtés à une opposition catégorique des agriculteurs Haoussa qui selon eux n'en pouvaient plus de rester passifs face à cette provocation récurrente. Les combats qui se sont engagés entre les 2 parties ont occasionné des dizaines de pertes en vies humaines. (Source: Pastoralism- farmer conflict in the Nigerian Central zone, Roger Blench, 2016, Final Version.)

Cependant, les conflits les plus récurrents sont ceux liés à la recrudescence du grand banditisme et au vol de bétail, et ce à partir de 2011 où le phénomène s'est fortement accentué. Les éleveurs sont régulièrement confrontés au vol de leurs animaux par des bandits terrés dans la réserve pastorale de Runka. Ces bandits étaient composés de groupes mixtes (jeunes éleveurs et personnes désœuvrées) qui écumaient au quotidien les populations dans la réserve de Runka où ils se sont pratiquement sanctuarisés.

Au cours de l'année 2014, le phénomène de vols de bétail avait atteint un seuil critique et intolérable en ce sens qu'il constituait non seulement une source de paupérisation des populations (complètement dépossédées de leur richesse), mais pire, il occasionnait de nombreuses pertes en vies humaines.

C'est ainsi que les autorités de l'Etat Central de Katsina ont décidé courant 2016 de prendre des mesures fortes en faveur et de l'éradication du grand banditisme, mais aussi de la réduction des conflits agriculteurs-éleveurs. Ces mesures ont consisté pour l'essentiel à :

- l'instauration de négociations avec certains groupes de bandits qui a abouti au dépôt des armes par ces derniers , suivi de pardon et de leur intégration sociale ;
- l'usage de la force contre les groupes jugés irréductibles qui a permis de débarrasser la grande réserve pastorale de Runka de tous les mal francs h ;
- la libération de toutes les pistes de bétail, des couloirs de passage et des zones pastorales, soit à travers des mesures fortes ou des négociations avec les acteurs. Ces négociations ont souvent abouti à l'instauration de permis d'exploitation des réserves pastorales.

L'ensemble de ces mesures conjuguées ont contribué à une réduction sensible des conflits agriculteurs-éleveurs et à l'apaisement du climat social.

Depuis 2015, on assiste à une nette amélioration de la cohabitation intercommunautaire favorisée entre autres par le fait que l'élevage est de moins en moins « la chasse gardée d'une communauté ». En effet, tous les éleveurs sont devenus agriculteurs et vice-versa.

Les conflits enregistrés aujourd'hui sont des conflits mineurs qui sont pour la plupart gérés au niveau local sauf au cas où une des parties se sentent lésées et ont souvent recours aux chefs traditionnels ou la police. Et même là, les organisations d'éleveurs sont mises à contributions pour régler le conflit.

Les témoignages pour illustrer ce retour au calme sont légions :

Selon Hamissou Ladan, secrétaire général de l'Association Miyetti Allah de Mai Adua : « La zone de Mai Adua n'a pas connu de conflits majeurs depuis cinq ans et même les quelques désaccords liés aux dégâts champêtres qui surviennent sont réglés à l'amiable entre les parties ou souvent au niveau du chef traditionnel. Ceci est dû aux multiples actions que nous avons menées en collaboration avec AFAN et les organisations sœurs d'éleveurs du Niger avec l'appui des autorités des pays (Maradi et Zinder pour le Niger et Katsina pour le Nigéria)

Cas illustratif : Un agriculteur obstruant un couloir de passage a refusé sa libération malgré les multiples menaces des autorités mais a finalement accepté de libérer ce couloir de passage après une rencontre de concertation au niveau de son village. »

Pour son collègue de Kaita, Bashir Saidu de GANDE FULANI ASSOCIATION OF KAITA « Les conflits chez nous sont très vite circonscrits. Les quelques cas de conflits liés aux dégâts champêtres sont pour la plupart gérés au niveau local par les parties en conflits et les autorités locales. C'est quelques rares cas d'abus où une des parties se sentent lésées que l'affaire arrive au niveau supérieur ou au niveau de la police et même dans ce cas de figure notre association est informée et nous essayons de concilier les parties. Moi, j'ai oublié, cela fait combien d'années qu'un conflit agriculteur-éleveur n'a pas engendré de morts ou de violence physique ou même verbale où même le cas où les protagonistes sont allés jusqu'à la justice »

Les Tableaux 6 et 7 donnent un aperçu indicatif sur le nombre de conflits agriculteurs-éleveurs (2010-2020) gérés pacifiquement par les acteurs locaux à travers des concertations multiformes. Tous les conflits tournent autour des dégâts champêtres.

TABLEAU 6. STATISTIQUES DES CONFLITS (2010–2020) DANS LES COMMUNES DE MAI ADUA ET DE KAITA, ETAT DE KATSINA NIGÉRIA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mai Adua	3	3	2	2	2	3	1	1	1	0	0
Kaita	5	3	4	5	4	5	3	3	3	3	0

Source : base de données de l'Association Mi Yetti Allah (section Mai Adua et Kaita)

4.4.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits

Les deux communes de Mai Adua et Kaita comptent une dizaine d'Organisations Paysannes (OP) actives dont les intérêts sont directement connectés aux domaines du pastoralisme et à la transhumance. Le profil des organisations rencontrées se présente comme suit :

- six (6) organisations professionnelles (OP) d'éleveurs dont deux d'envergure nationale, et même internationale, cas de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) et Mi Yetti Allah Cattle Breeders Association of Nigéria (MACBAN), faitière nationale qui couvre les deux communes de la zone de l'étude : Mai Adua et Kaita ;
- deux (2) organisations professionnelles d'agriculteurs et ;
- une organisation des marchés de bétail.

TABLEAU 7. RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS INTERVIEWÉES DANS LES COMMUNES MAI ADUA ET DE KAITA, ETAT DE KATSINA, NIGÉRIA

Commune de Mai Adua	Commune de Kaita
APESS (Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane)	GANDE Fulani Association
All farmers Associations of Nigeria (AFAN)	Fulani Kautal Hore Association
Mi Yetti Allah Cattle Breeders Association of Nigeria (MACBAN)	Kokaya Ahmad Farmer Association
MARKET Local Association	Girmawa Multipurpose Cooperatives Association
STOCK ROUTE	

Les caractéristiques des OP actives sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs sont décrites ci-dessous.

1. APESS (Mai Adua) est une section de la Coordination APESS du Nigéria, elle-même étant un démembrement de l'Association Internationale dont le Secrétariat Général est basé à Ouagadougou. Mais la zone de couverture de l'APESS, section de Mai Adua ne dépasse pas 20 kms de rayon autour de la localité de Mai Adua. Comme son nom l'indique, l'APESS fait de la promotion de l'élevage son crédo avec comme domaines d'actions clés la transformation qualitative des exploitations familiales d'éleveurs à travers l'introduction des innovations dans la production animale, le renforcement des capacités des acteurs du secteur, et le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des politiques nationales et régionales favorables au secteur de l'élevage. Les leaders de APESS interviewés dans le cadre de la mission terrain de collecte de données n'ont pu fournir des chiffres précis sur l'effectif du membership de l'organisation, encore moins des données désagrégées par catégories d'acteurs dans la commune de Mai Adua.

2. Mi Yetti Allah : L'association Mi Yetti Allah dont le siège social est dans la capitale Abuja, est une faitière d'éleveurs et pasteurs de renom au Nigéria et dont l'envergure géographique couvre la quasi-totalité du pays. L'association est beaucoup plus connue dans ses nombreuses actions de plaidoyer en faveur du pastoralisme et de la transhumance. Elle est la répondante du Réseau Billital Maroobé (réseau d'éleveur et de pasteurs de l'Afrique de l'ouest) au Nigéria. Son membership dans la commune de Mai Adua est estimé à 700 personnes dont 65% d'hommes, 35% de femmes et 60% jeunes. Dans la commune de Kaita, elle compte plus de 300 membres dont 18 leaders parmi eux 2 femmes et 6 jeunes.

3. Gande Fulani Association est une petite organisation locale d'éleveurs de la commune de Kaita, regroupant moins d'une centaine de membres sous le leadership d'un bureau de 10 membres dont 2 femmes et 5 jeunes. Elle intervient essentiellement dans le domaine de l'organisation et le renforcement des capacités des producteurs.

4. Association Kautal Hooré (Mai Adua) est une OP d'éleveurs et pasteurs, créée le 21 Mai 2015 à Mai Adua avec pour mission essentielle la prévention - gestion des conflits agriculteurs-éleveurs. Elle compte des dizaines de membres avec seulement 6 femmes et 4 jeunes de moins de 35 ans. Son extension géographique couvre les 2 communes de Mai Adua et Kaita.

5. GIRMAWA Multi- Purpose Cooperative est une structure constituée majoritairement d'agriculteurs, créée le 26 février 2019 avec un effectif de 35 membres à sa constitution dont 3 jeunes et pas de femmes. Elle œuvre dans le domaine du développement communautaire et principalement dans le domaine du renforcement des capacités de ses membres. Elle compte une quinzaine de membres tous hommes dans son organe dirigeant dont 3 jeunes de moins de 35 ans. Elle est localisée dans le village de Girmawa dans la commune de Kaita sur un rayon d'action d'environ 10 kms.

6. Market Local Association : Une ONG locale de la commune de Mai Adua, créée en 2019 avec pour missions essentielles (i) l'organisation de la sécurité dans le périmètre du marché de bétail principalement les jours de marché et la gestion des conflits entre vendeurs et acheteurs de bétail.

7. Association Kokaya (Kaita) est une association d'éleveurs et pasteurs créée le 1^{er} Février 2019. Elle œuvre surtout dans la prévention- gestion des conflits agriculteurs-éleveurs. Elle compte plus d'une centaine de membres, tous hommes, dont une vingtaine de jeunes de moins de 35 ans. Elle rayonne sur 20 km² dans la commune de Kaita.

8. Stock Route est une organisation mixte composée de pasteurs et d'agriculteurs et basée essentiellement à Mai Adua. Elle a été créée en 2018 et est particulièrement active dans la prévention de l'obstruction des pistes à bétail, des couloirs de passage et des zones pastorales. Elle œuvre également à la gestion des points d'eau le long des couloirs de passage. Toutes ces actions conjuguées d'éleveurs et d'agriculteurs visent essentiellement à la réduction des conflits.

9. *AFAN (Association Fédérale des Agriculteurs du Nigéria)* : rayonne dans la commune de Mai Adua, mais son siège social est établi dans la capitale ABUJA. Elle œuvre surtout dans la promotion de l'élevage, la résolution des conflits entre les producteurs ruraux et le plaidoyer pour la création et la sécurisation des espaces pastoraux. L'effectif de ses membres dans la commune de Mai Adua est estimé à 314 personnes dont 33 femmes et 40 jeunes de moins de 35 ans.

4.2.3. *Analyse des actions menées sur la prévention et gestion des conflits*

Les actions conduites par les OP des deux communes dans le cadre de la prévention- gestion des conflits sont variées et multiformes et se résument comme suit :

- a) Dans le domaine de la sensibilisation et du plaidoyer
 - Organisation de missions conjointes tripartites de sensibilisation Mi Yetti Allah- autorités administratives- autorités coutumières auprès des éleveurs et autres utilisateurs de ressources naturelles au niveau des zones de conflits
 - Organisations de missions de plaidoyer auprès de tous les acteurs pour le respect des différentes législations ; les missions ont lieu principalement au départ et au retour de la transhumance, soit en moyenne 2 missions conjointes par an
- b) Dans le domaine de la médiation et du dialogue social, l'Association MI Yetti Allah (MACBAN) de Mai Adua met un point d'attention sur les actions suivantes :
 - Organisation des séances de médiation intercommunautaires en cas de conflits agriculteurs-éleveurs,
 - Négociation et mise en place d'un planning (avec des horaires précis) pour l'utilisation alternée des points d'eau par les pasteurs et les agriculteurs
 - L'installation d'un dialogue inter-acteurs pour favoriser un climat de sérénité entre les producteurs ruraux
 - Par ailleurs, et toujours en lien avec la facilitation du dialogue social, certaines organisations telle l'association MACBAN de Mai Adua organisent des rencontres périodiques entre agriculteurs et éleveurs permettant aux deux communautés de communier dans un esprit de détente et d'apaisement
- c) Au titre des autres actions de prévention des conflits, chaque organisation y va de son originalité. On peut noter par exemple : (i) des actions de mise en place de vigiles dans les zones fortement conflictogènes , œuvre de la coopérative Girmawa de Kaita, (ii) le balisage des couloirs de passage, et des pistes à bétail, (iii) la distribution des aliments bétail aux éleveurs grâce à l'appui de l'Etat de Katsina, (iv) la récupération des animaux volés et leurs restitution aux propriétaires par Mi Yetti Allah/ Mai Adua, (iii) la réalisation des points d'eau et des pistes à bétail par Mi Yetti Allah- Kaita, l'expulsion des transhumants mineurs (MI Yetti Allah), (iv) l'ensemencement des espèces appréciées (Association Girmawa de Kaita), (v) la promotion des spéculations à cycle court auprès des agriculteurs (AFAN/ Mai Adua).

4.2.3.1. *Actions menées et résultats obtenus en matière de prévention et de gestion des conflits au cours des 10 dernières années*

Au cours des dix dernières années, les actions notables conduites dans le cadre de la prévention- gestion des conflits par les différentes OP ont permis d'enregistrer des acquis non négligeables notamment en termes de réduction sensible des conflits intercommunautaires.

Le Tableau 8 donne les détails des actions réalisées au cours des dernières années.

TABLEAU 8. PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES PAR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION-GESTION DES CONFLITS MAI ADUA ET DE KAITA, ETAT DE KATSINA, NIGÉRIA

Collectivité	Organisation	Mécanismes de Prévention- gestion des conflits	Actions porteuses/ résultats atteints	
Mai Adua	AFAN (Association Fédérale des Agriculteurs du Nigéria)	<ul style="list-style-type: none"> -La sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur les dégâts champêtres et leur orientation vers les espaces pastoraux réservés ; -Sécurisation des points d'eau et les corridors de transhumance - sensibilisation des acteurs sur les valeurs de la coexistence pacifique 	<ul style="list-style-type: none"> -La sensibilisation des acteurs sur la coexistence pacifique. <p>Résultat : Ces actions ont permis de réduire de manière significative la fréquence et l'intensité des conflits.</p>	
	Mi Yetti Allah Cattle Breeders Association of Nigeria (MACBAN)	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place des cadres de concertation et de dialogue pour prévenir les conflits au niveau local et transfrontalier ; -Sensibilisation et encadrement des transhumants -Identification et balisage de plus de 2000km de nouveaux couloirs de passage des transhumants ; -Récupération des centaines de têtes de bétail volé et leur restitution aux victimes (bénéficiaires) ; -Participation active à la signature et à la mise en œuvre de l'Accord bilatéral sur la transhumance transfrontalière entre la région de Maradi (Niger) et l'Etat de Katsina (Nigeria) ; -Collaboration avec les autorités administratives et coutumières pour la prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs : -Intermédiation inter- acteurs - organisation de forums débats -Organisation des rencontres périodiques surtout au moment des récoltes entre le bureau exécutif de l'association, les forces de l'ordre, les éleveurs et les agriculteurs -organisation des festivités annuelles entre agriculteurs et éleveurs avec des activités culturelles comme le « Charo » et la lutte traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des missions de sensibilisation avec les autorités administratives et coutumières au niveau des zones à conflits pour sensibiliser les éleveurs et autres producteurs ruraux sur les conflits -les forums-débats -organisation des festivités annuelles entre agriculteurs et éleveurs avec des activités culturelles comme le « Charo » et la lutte traditionnelle <p>Résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les missions conjointes de sensibilisation Mi Yetti Allah- autorités administratives et coutumières permettent d'instaurer la confiance entre les différents acteurs 2. Les rencontres de forum- débats ont permis de rapprocher les acteurs, de fluidifier la communication inter- acteurs et d'aplanir certaines divergences qui relevaient de la pure incompréhension. 3.« Le Charo » et la lutte traditionnelle constituent une activité majeure de grande portée sociale en termes d'intégration intercommunautaire <p>La conjugaison de ces actions majeures a contribué à apaiser le climat de cohabitation entre les différents acteurs, notamment entre agriculteurs et éleveurs</p>	
	APESS	La sécurisation des espaces pastoraux et des couloirs de passage.	le balisage des couloirs de passage ;	Résultat : Ces actions ont permis de réduire la fréquence des conflits
	Market Association	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place des agents de sécurité autour du marché à bétail -Elaboration des procédures de gestion du marché à bétail -Implication des chefs traditionnels dans la gestion du marché à bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> -Implication des chefs traditionnels dans la gestion des conflits <p>Résultat : On assiste de plus en plus à une gestion pacifique des conflits entre commerçants de bétail et éleveurs sédentaires et/ou transhumants</p>	

Collectivité	Organisation	Mécanismes de Prévention- gestion des conflits	Actions porteuses/ résultats atteints
	Stock Route	Sensibilisation autour de la sécurisation des pistes à bétail Utilisation alternée des points d'eau sur les couloirs de passage	Utilisation alternée des points d'eau <u>Résultat</u> : réduction sensible des conflits autour des points d'eau
Kaita	Kokaya Ahmad Farmer Association	- Sensibilisation des éleveurs sur les dégâts champêtres ; -Sécurisation des points d'eau et des corridors de transhumance	-Le balisage des couloirs de passage -la sensibilisation des acteurs sur la coexistence pacifique <u>Résultat</u> : ces actions majeures ont permis de réduire la fréquence des conflits
	Gande Fulani Association	-La sécurisation des espaces pastoraux et des couloirs de passage. - Le balisage des couloirs de passage ;	-La sensibilisation des acteurs sur la coexistence pacifique. <u>Résultat</u> : Ces actions de sensibilisation ont permis de promouvoir le dialogue intercommunautaire et le vivre-ensemble.
	Girmawa (Multipurpose Cooperatives Association)	Le règlement à l'amiable est privilégié et en cas d'échec il est fait recours aux chefs coutumiers et aux juridictions :	Le règlement à l'amiable est privilégié et en cas d'échec il est fait recours aux chefs coutumiers et aux juridictions <u>Résultat</u> : Néant : l'ONG dit n'avoir pas eu encore l'occasion de s'impliquer dans le règlement d'un conflit
	Mi Yetti Allah (MACBAN)	-La mise en place des comités de veille ; -Utilisation des voies de recours pour le règlement des conflits; -La règlementation de la transhumance ; -L'expulsion des transhumants mineurs sans familles -L'installation d'un dialogue inter-acteurs créant un climat de sérénité entre les producteurs ruraux -La sensibilisation pour le respect des textes au niveau local et transfrontalier -Plusieurs réalisations en termes de points d'eau, aires de pâturage, couloirs de passage etc...	-La mise en place des comités de veille ; -Utilisation des voies de recours pour la résolution des conflits, -L'expulsion des transhumants mineurs sans familles <u>Résultats</u> : Ces actions conjuguées ont permis d'apporter une stabilité relative dans l'exercice de la transhumance
	Fulani Kautal Hore Association	-Promotion du dialogue intercommunautaire entre éleveurs transhumants et agriculteurs -Mise à contribution des chefs peuls (Ardo) dans la gestion des conflits communautaires	Implication des chefs « Ardo » dans la prévention- gestion des conflits intercommunautaires <u>Résultat</u> : cette expérience a fait ses preuves dans le domaine de la résolution des conflits agriculteurs-éleveurs. Ces chefs traditionnels Peuls (Ardo) jouissent d'un grand respect au sein de la communauté Peule du Nigéria et même du Niger. Leur parole est considérée comme sacrée. Ils arrivent facilement à fédérer toutes les communautés.

4.2.3.2. Nature et nombre d'accords sociaux et des conventions locales relatives à la gestion pacifiée des ressources élaborés dans la zone ciblée d'intervention

Le principal accord qui a véritablement impacté positivement la pratique de la transhumance transfrontalière dans la zone cible de l'étude est l'accord bilatéral entre l'état de Katsina (Nigéria) et la région de Maradi (Niger) signé le 27 Juillet 2017. Cet accord a effectivement permis de (i) formaliser le dialogue social transfrontalier entre les organisations pastorales des 2 pays, (ii) assurer un meilleur encadrement de la

transhumance et, (iii) réduire de manière significative les conflits autour de l'accès aux ressources dans l'espace transfrontalier.

En marge de cette convention transfrontalière, on peut mentionner les accords suivants qui concourent également à la gestion apaisée de la transhumance :

- i. la convention sur le respect des couloirs, aires de pâturage, points d'eau pastoraux au niveau de la collectivité de Mai Adua qui a abouti à la mise en place d'un comité de gestion (Stock route) grâce à l'appui des projets PAMOBARMA et de OXFAM et ;
- ii. l'accord entre la collectivité de Mai Adua et l'Etat de Katsina sur la gestion du marché à bétail de Mai Adua et les différentes taxes à percevoir. Il s'est agi de rétrocéder la gestion du marché à bétail à un comité de gestion.

Pour la collectivité de Kaita, le seul accord en vigueur est l'Accord bilatéral entre la région de Maradi et l'Etat de Katsina.

Par ailleurs, certaines mesures fortes prises en 2015 telles l'institution des permis d'exploitation des réserves pastorales (Annexe 3) ainsi que la mise en place du « State Standing Committee on Improvement of Farmers/Herders Relationship in Katsina State » participent également de ces accords sociaux et conventions locales en faveur de la gestion pacifique des ressources.

Enfin, on ne saurait passer sous silence les différentes concertations qui se tiennent chaque année entre les autorités locales du Nigéria (Katsina, Mai Adua, kaita, etc.) et ceux du Niger (Maradi, Zinder, Tessaoua, etc.). Ces concertations transfrontalières locales sur la gestion de la transhumance entre les deux pays ont joué un rôle majeur dans la réduction drastique des conflits liés à la transhumance transfrontalière.

4.2.3.3. Approches, outils/mécanismes de prévention et de gestion recommandés et répliquables

Au nombre des outils de prévention - gestion des conflits sus cités, certains peuvent retenir une attention particulière et même être répertoriés parmi les cas de succès en lien avec les effets/impacts qu'ils ont pu produire sur le terrain. Ce sont :

- i. le balisage des couloirs de passage et la sécurisation de certains espaces pastoraux, actions initiées par APESS et Mi Yetti Allah (Mai Adua) qui ont permis de réduire la fréquence et l'intensité des conflits (foi de la majorité des acteurs rencontrés) ;
- ii. l'organisation des festivités annuelles entre agriculteurs- éleveurs à travers des activités culturelles comme le « Charo » et la lutte traditionnelle ont permis de raffermir et de renforcer de manière significative les relations ;
- iii. l'instauration des permis de pâturage pour la gestion des réserves pastorales ;
- iv. l'information-formation et sensibilisation des agriculteurs, éleveurs pour le respect des dates de libération des champs, des couloirs et aires de pâturages (APESS, Miyetti Allah, AFAN, GANDE FULANI) et ;
- v. la signature des accords coopération transfrontalière sur la transhumance (Miyetti Allah, APESS, AFAN, GANDE FULANI).

4.2.4. Synthèse sur la prévention et la gestion des conflits

Aux termes des discussions avec les acteurs, on peut retenir les points d'attention suivants sous forme de recommandations fortes dans le domaine de la prévention et gestion des conflits en lien avec l'élevage mobile :

- la nécessité de sécuriser tous les espaces pastoraux ;
- la viabilisation des aires de pâturage et des corridors de transhumance ;
- le respect des textes réglementaires en vigueur sur le pastoralisme et la transhumance ;
- la mobilisation de ressources conséquentes auprès de l'Etat central et des partenaires pour soutenir les OP dans leurs actions de sensibilisation, de dialogue social et de plaidoyer ;
- l'élaboration d'un guide sur la prévention-gestion des conflits en lien avec l'élevage mobile. ;
- la promotion de formules d'éducation et formation adaptées au profit des enfants d'éleveurs et pasteurs ; l'exemple de Nomadic Education est édifiant, mais le passage à l'échelle reste encore très faible ;
- la promotion des actions innovantes de cohésion sociale, telles que les journées culturelles intercommunautaires et ;
- le renforcement des dialogues inter- acteurs en faveur de l'intégration intercommunautaire.

4.3. Les conflits dans la zone transfrontalière Mali- Guinée

4.3.1. Typologie des conflits et leur localisation géographique

Trois (3) principaux types de conflits sont rencontrés dans le département de Kankan, en Guinée. Ce sont :

- les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs résidents autour des dégâts causés sur les cultures (dégâts sur les champs en végétation ou dégâts sur des récoltes récemment entreposées et non encore transportées). Ce sont les conflits les plus fréquents ;
- les conflits liés à l'installation des transhumants : (1 cas) Ce genre de conflit survient habituellement quand deux familles rivales revendiquent l'appartenance d'une zone sur le territoire de la commune d'accueil. Ils sont souvent exaspérés par les prises de position partisans des chefs traditionnels, les « Sotikèmo » Et les éleveurs transhumants sont au centre de ces crises et sont les seuls à payer de lourdes tribus, le camp des autochtones s'estimant lésé n'hésite pas un seul instant à s'en prendre violemment à eux. La localité de Kossa dans la sous- préfecture de Boula est particulièrement réputée pour ce genre de conflits et ;
- les conflits liés au vol de bétail (très fréquents et variés).

Les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs autochtones autour de l'occupation des zones habituelles de séjour des transhumants. (2 cas à S.Baranama)

La récurrence des conflits s'observe surtout dans la localité de Boula, principalement autour de dégâts causés sur les cultures et de l'occupation des espaces et des parcours pastoraux. Un conflit atypique concernant « la fugue des femmes vers les campements des transhumants » a été bruyamment évoqué à Boula.

4.3.1.1. Causes et déclencheurs des conflits

Les conflits apparaissent sous diverses formes, mais tous les participants aux focus group sont d'accord sur les facteurs déclencheurs que sont les dégâts causés sur les cultures et des récoltes par les éleveurs qu'ils soient sédentaires ou transhumants et l'accès aux résidus de récoltes.

Les causes identifiées sont : (i) l'occupation des espaces et des parcours pastoraux (pistes à bétail, couloirs de passage, zones de pâture, dédiés ; (ii) la descente précoce des éleveurs avant la libération des champs et ; (iii) les vols d'animaux.

4.3.1.2. Fréquence, types et localisation des conflits d'accès aux ressources pastorales au cours des 10 dernières années

Au cours des 10 dernières années (2010-2020), la zone d'étude a enregistré au total une dizaine de conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants. Cependant, ces conflits ne sont pas suffisamment documentés et les acteurs peinent à les situer dans le temps. Ces conflits ont eu lieu principalement dans les localités de Saladou (Mandiana), Soromaya et Banankoro (Kérouané), Kossa, Sokoro, Thièsona, Comodou, Tabakoro, Sana, Farabanna, Missaména (Kankan).

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, un phénomène est apparu qui est celui des conflits liés aux vols de bétail dans la zone. En effet des éléments se réclamant de la zone, venus de Conakry, adossés sur un ressortissant de Boula, membre de la confrérie des chasseurs se sont rendus dans un campement pour réclamer une dime en nature. A cet effet, ils ont extorqué des animaux à deux éleveurs qui ont porté plainte, mais celle-ci est restée sans suite. Ceci est un cas isolé qui s'inscrit surtout dans le cadre de grand banditisme.

4.3.2. Répertoire des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits

Le profil des organisations rencontrées se présente comme suit : l'Organisation professionnelle (OP) d'éleveurs d'envergure nationale : la Coordination Nationale des Associations d'Éleveurs de Guinée (CONASEG) ; (1) la Fédération Régionale filières Lait-Viande des Groupements d'Éleveurs de Kankan ; l'organisation professionnelle de planteurs de d'anacarde de S-Baranama ; l'organisation des marchands de bétail et bouchers de S-Baranama ; deux (2) Unions) de groupements d'éleveurs ; une (1) organisation régionale (Confrérie) de chasseurs (Tableau 9).



TABLEAU 9. RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS DANS LE DÉPARTEMENT DE KANKAN, GUINÉE

Nom	Nature	Envergure	Zone ou site d'implantation	Base sociale
Comité de Gestion de la TRH-Transfrontalière	Association	Régionale	Kankan	Démembrements niveau S/Préfecture
Confrérie des Chasseurs de la Haute Guinée	Association	Régionale	Kankan	180 membres
Fédération Régionale filières Lait-Viande des Groupements d'Éleveurs de Kankan	Groupement	Régionale/ Préfecture et S/ Préfectures	Kankan	8.482 membres + 1 Coordination de 13 membres dont: 4 Hommes de + de 60 ans et 9 jeunes de - de 35 ans
Lannaya	Union Groupement/ Éleveurs	S/Préfect. BOULA	Boula/S. Préfecture	25 membres provenant de 8 districts
Coordination Nationale des Associations d'Éleveurs de Guinée	Structure faïtière	Nationale	Pays	Représentation nationale des Éleveurs (Conakry)
Sous/préfets	Administration locale	S/Préfecture	S/Préfecture	Personnel S/P
Maires de communes	Elus locaux	Commune	Commune rurale S.Baranama et Boula	Conseil communal
Conseil de sages	Notabilité	Village	Village	Droit de parole

4.3.2.1. Actions menées sur la prévention et gestion des conflits

Les actions courantes menées par les organisations dans le domaine de la prévention-gestion des conflits sont les suivantes :

- les séances d'information et de sensibilisation des acteurs au cours des campagnes annuelles de vaccination qui ont l'avantage d'enregistrer de grands records de participation des acteurs,
- les missions de médiation dépêchées par les autorités préfectorales en cas de dégâts des champs. Mais force est de constater que ces missions se soldent parfois par des échecs et en pareilles circonstances les éleveurs en sont les premières victimes car très souvent déguerpis par les populations autochtones.
- le recours à la médiation des Chefs traditionnels encore appelés les Sotikèma et ;
- l'information-formation et la sensibilisation des agriculteurs, éleveurs pour le respect des dates de libération des champs, des couloirs et aires de pâturages et arrivée des transhumants.

4.3.2.2. Actions menées et résultats obtenus en matière de prévention et de gestion des conflits au cours des 10 dernières années

Les actions majeures menées dans le cadre de la prévention- gestion des conflits liés à la transhumance ont été portées essentiellement par une seule organisation qui est la faitière des éleveurs de la préfecture de Kankan, la Fédération Régionale des Eleveurs de Kankan. Elles ont consisté à la gestion des conflits sus- cités à travers plusieurs modes de règlement : la gestion à l'amiable ou la gestion devant les autorités sous- préfectorales.

Les résultats observés sont notamment : (i) la réduction du nombre de conflits soumis aux tribunaux ; (ii) l'apaisement de la transhumance transfrontalière dans les zones de transit et d'accueil et ; (iii) la création de liens sociaux entre les éleveurs transhumants et les populations autochtones.

4.3.2.3. Nature et nombre d'accords sociaux et de conventions locales relatives à la gestion pacifiée des ressources

Les interviews des acteurs terrain n'ont pas permis d'obtenir des informations sur l'existence d'accords sociaux ou de conventions formelles au niveau local. De l'avis des acteurs, l'autorité des chefs traditionnels, les « SOTIKEMO », tient lieu « d'accords sociaux ». Ces chefs sont souvent écoutés et respectés par les populations. Mais, véritablement, leurs négociations s'apparentent beaucoup plus à de la palabre qu'à des accords sociaux formels.

Toutefois, il convient de signaler que les acteurs locaux disposent d'un instrument efficace qui pourrait servir de base à l'élaboration d'accords sociaux ou de conventions locales. Il s'agit de la Loi Dombiadji de Gaoual. Cette loi comporte des dispositions intéressantes qu'on pourrait bien valoriser pour établir des normes sociales permettant un meilleur encadrement des conflits agriculteurs- éleveurs. On peut citer entre autres dispositions :

- la surveillance obligatoire du bétail en période de culture entre le 10 juin et le 30 décembre de chaque année ;
- la tolérance de la divagation du bétail après les récoltes, notamment à compter du 31 décembre ;
- la clôture obligatoire de toutes les parcelles cultivées en contre-saison et leur surveillance par les propriétaires pendant la journée et ;
- l'enfermement des animaux dans des parcs pendant la nuit pour éviter les dégâts dans les parcelles cultivées en saison sèche.

4.3.2.4. Approches, outils/mécanismes de prévention et de gestions, recommandées et répliquables

Dans la zone d'étude au nombre, les outils de prévention-gestion recommandés et répliquables des conflits sont :

- l'alerte précoce de la venue des transhumants : elle consiste à informer dès le début des récoltes de la date approximative et préparer l'arrivée des transhumants dans les sites où ceux-ci s'étaient trouvés des logeurs ou « Diatigui » disposés à les recevoir, le cas échéant trouver de nouveaux « Diatigui »
- l'identification consensuelle des lieux ou sites d'installation et des itinéraires des transhumants ;
- l'information des candidats à la transhumance sur les dispositions d'accueil prises par les communautés d'accueil et ;

- le balisage des couloirs de passage et la sécurisation de certains espaces pastoraux, par clôture.

4.3.3. Recommandations pour la prévention et la gestion des conflits

De ce qui précède on pourrait formuler les recommandations suivantes en lien avec l'encadrement de la transhumance et la prévention- gestion des conflits :

- établir des conventions locales d'accueil des transhumants par zone personnalisée, en s'appuyant sur la loi Dombidji ;
- mettre en place les démembrements des comités de base de la transhumance transfrontalière en s'adossant sur les groupements d'éleveurs locaux ;
- communiquer avec les comités de base sur les dates approximatives de fin des récoltes ainsi que les sites d'accueil pré-identifiés ;
- Délimiter les zones d'entrée en territoire Guinéen par des balises ;
- Fixer aux agriculteurs des limites à ne pas dépasser pour le début des travaux champêtres ;
- réaliser des parcs de nuit pour les transhumants.



4.4. Conclusion sur la cartographie des associations actives sur la prévention et la gestion des conflits

Au total Vingt-quatre (27) Organisations paysannes et ONG actives dans la prévention-gestion des conflits en lien avec la transhumance ont été répertoriés et interviewées sur les 3 espaces de la zone d'étude. Elles se répartissent comme suit : Bénin : 12 OP/ONG, Nigéria, 9 OP/ONG et Guinée 6 ONG/OP. En marge de ces 24 organisations, d'autres acteurs apportent leur contribution dans la même problématique. Au nombre de ces acteurs, (i) les services de l'administration déconcentrée et principalement ceux d'agriculture, de l'élevage, et de l'environnement et dans une certaine mesure les forces de défense et de sécurité (FDS), (ii) les collectivités territoriales, (iii) les chefferies coutumières.

Les OP et ONG, pour leur part, sont interpellées de manière quasi-récurrente en lien avec la fréquence et l'ampleur de ces conflits. La typologie des conflits est spécifique à chaque zone, même si pour l'essentiel la plupart de ces conflits sont de type :

- i) agriculteurs- éleveurs autour des dégâts champêtres et de l'occupation des espaces et des parcours pastoraux,
- ii) éleveurs transhumants - exploitants et gestionnaires des ressources forestières (agents des eaux et forêts, confréries de chasseurs, etc.), autour de l'occupation des aires protégées,
- iii) vols de bétail

Les facteurs déclencheurs des conflits sont : les dégâts des cultures et des récoltes, l'accès aux résidus des récoltes, les descentes précoces et les retours tardifs des éleveurs transhumants, et l'intrusion des éleveurs pasteurs dans les aires protégées. Les causes quant à elles portent sur l'occupation agricole des pistes d'accès, des couloirs de passage et des zones de pâturage.

Les actions pertinentes et porteuses menées par les différentes organisations sont :

- l'identification consensuelle des lieux ou sites d'installation et des itinéraires et information sur les dates d'entrée et de sortie des transhumants ;
- l'information des candidats à la transhumance sur les dispositions d'accueil prises par les communautés d'accueil ;
- le balisage et la sécurisation des couloirs de passage et des pistes à bétail ;
- l'organisation des festivités annuelles entre agriculteurs- éleveurs transhumants à travers des activités culturelles d'intégration intercommunautaire ;
- l'instauration des permis de pâturage ou autres modes de gestion privée des espaces pastoraux et ;
- la mise en place et/ou dynamisation des comités de gestion de la transhumance au niveau de toutes les échelles (départements, communes, villages).

En guise de recommandations, on peut retenir ce qui suit :

- veiller au strict respect des textes réglementaires et des accords nationaux et sous régionaux sur le pastoralisme et la transhumance ;
- baliser et sécuriser les parcours pastoraux (pistes à bétail, couloirs de transhumance) ;
- mettre en place et/ou dynamiser les cadres de concertation transfrontaliers pour anticiper et prévenir les conflits ;
- instituer des journées culturelles périodiques entre populations sédentaires et éleveurs pasteurs car celles-ci ont montré toute leur pertinence en termes d'intégration intercommunautaire dans certaines zones et ;

- valoriser les mécanismes endogènes et mettre à contribution les leaders communautaires dans la prévention-gestion des conflits.



5. Perception des différents acteurs sur le pastoralisme et la transhumance

La perception sur le pastoralisme et la transhumance peut être considérée comme l'état d'esprit des populations à accepter ou rejeter ces systèmes d'élevage mobiles et potentiellement conflictogènes. En cas de rejet, la perception négative suggère des risques de conflits si des mesures et actions appropriées ne sont pas prises à temps pour les atténuer. A la suite donc de la cartographie des acteurs, celle de la perception sur la transhumance contribuera à identifier des leviers pour améliorer l'exercice d'une transhumance apaisée dans les zones transfrontalières concernées par l'étude.

5.1. Diversité des perceptions dans la zone transfrontalière Burkina Faso - Bénin

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le pastoralisme et la transhumance. Nous présentons ici les perceptions de différentes catégories d'acteurs sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière au plan économique, social, environnemental, etc.

5.1.1. Perception des organisations de pasteurs

Les entretiens individuels avec les responsables d'organisations d'éleveurs telles que l'ANOPER et UDOPER permettent de noter que sur le plan économique la transhumance permet une création d'emplois et facilite l'accès à la viande et au lait à moindre coût. Aussi la transhumance facilite-t-elle l'accès aux animaux d'élevage, d'embouche, de traction animale ou pour les sacrifices lors des événements sociaux. La transhumance participe également à l'animation des marchés en général et des marchés de bétail en particulier. Au plan social, la transhumance est perçue comme un facteur de consolidation des liens sociaux entre transhumants et autochtones à travers les contrats de fumure.

Sur le plan environnemental, la transhumance assure l'émondage des ligneux fourragers mais crée une dégradation des ressources naturelles et une compétition avec la faune sauvage sur l'utilisation des ressources naturelles. Evoquant les aspects sécuritaires de la transhumance, les OP de producteurs relèvent le port d'arme par les transhumants qui constitue une menace potentielle pour les populations autochtones et cela se remarque par les conflits agriculteurs éleveurs très souvent sanglants et mortels. La transhumance contribue à la vie des communes à travers le paiement des taxes et redevances. Elle participe à l'intégration régionale suivant le principe de la libre circulation des personnes et des biens.

Enfin la transhumance assure une complémentarité et un partage de ressources entre pays sahéliens et pays côtiers. Ces perceptions des organisations d'éleveurs sont sous-tendues par leurs expériences quotidiennes comme acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance et travaillant pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des transhumants. Il est à noter que la perception de la transhumance a évolué dans le temps comme le souligne ce responsable d'OP interviewé à Natitingou :

« La transhumance est caractérisée aujourd'hui par un certain nombre de choses qui ne s'observaient pas avant. C'est par exemple le rançonnement ; le kidnapping ; le vol de bétail ; l'escroquerie. Avec la technologie les superficies emblavées dans les champs et les ventes de parcelle contribuent à la raréfaction des ressources. Autrefois la terre ne manquait pas pour la transhumance ».

Malgré ces modifications intervenues dans la pratique de la transhumance, les éleveurs trouvent encore d'intérêt à la pratiquer à cause de l'eau et le pâturage nécessaires pour leur bétail. Ils plaident pour la prise en compte de leurs intérêts dans les politiques locales et nationales pour un rayonnement de la transhumance.

5.1.2. Perception des organisations d'agriculteurs et facteurs explicatifs

Les interviews réalisées avec les OP d'agriculteurs dont entre autres la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) nous ont permis de ressortir l'essentiel des perceptions de cette catégorie d'acteur clé impliqué au quotidien dans la gestion de la transhumance. La transhumance permet de manière générale une complémentarité entre pays sahéliens et pays côtiers. Mais au Bénin la transhumance n'est pas encore bien maîtrisée. Le non-respect des couloirs de passage crée de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs avec souvent d'importants dégâts matériels et parfois des pertes en vies humaines. Plusieurs actions ont été menées par les organisations d'éleveurs pour améliorer leur perception au niveau des producteurs comme le témoigne ici un responsable de la FUPRO :

« Oui il y a eu une évolution ; un travail est fait dans les organisations ANOPER par exemple. Aujourd'hui il y a plusieurs formations ; plusieurs sorties ; quand les textes sortent on les applique. Une grande partie des acteurs savent que le bouvier est là pour un travail et quand on ne l'agresse pas il ne fait pas du mal ; contrairement à avant où dès qu'on voit le bouvier on se dit qu'il vient pour faire du mal ».

Les organisations de producteurs estiment que la transhumance ne peut finir de sitôt, qu'il faut des mesures pour améliorer la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs. Et pour ce faire, l'Etat central doit prendre ses responsabilités ; de même que les organisations paysannes, ONG et diverses associations professionnelles. Qu'il y ait plus de sensibilisation et que les couloirs de transhumance soient tracés.

5.1.3. Perception des organisations de gestion des ressources naturelles

Les individus interviewés ici sont essentiellement les agents des inspections forestières de plusieurs localités et les responsables des Associations villageoises de Gestion de Réserve de Faune (AVIGREF) qui sont les structures de cogestion des aires protégées. Il faut noter que les transhumants apportent une contribution subséquente aux communes à travers taxes et redevances mais sont marginalisés dans les instances de décision et de gestion des ressources naturelles. La transhumance permet également un brassage entre cultures et consolide les rapports sociaux à travers d'éventuels mariages entre locaux et transhumants. Les acteurs de la gestion des aires protégées soulèvent le pâturage clandestin des transhumants dans les aires protégées au-delà des limites autorisées ou dans des forêts classées engendrant la destruction des ressources naturelles. Aussi soulignent-ils les risques de transmission de maladies entre animaux des transhumants et animaux des aires protégées.

5.1.4. Perception des organisations de pêcheurs

La pêche est également une activité pratiquée en milieu rural toute comme l'agriculture, l'élevage et la chasse. La pratique de la transhumance impacte très fortement l'agriculture comme le montrent les fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs. Toutefois, bien que jamais évoqué et relayé par la presse, la transhumance impacte aussi la pratique de la pêche en milieu rural. En témoigne le récit de ce pêcheur rencontré sur le terrain.

« Le problème des transhumants est un souci pour tous les acteurs du milieu rural, pas seulement les agriculteurs. C'est pendant la saison des pluies que les poissons se multiplient et grandissent. C'est au retrait de l'eau et à l'approche de la saison sèche que nous autres pêcheurs commençons pleinement notre activité. C'est en ce moment que les transhumants commencent à descendre dans la zone pour faire abreuver leurs bêtes. Nous autres avons des coins stratégiques de pêche mais eux ne le savent pas et font boire leurs bêtes partout et n'importe comment. Nous autres pêcheurs ne pouvons pas faire du

bruit et des dégâts comme les agriculteurs parce que le cours d'eau n'est pas une propriété privée comme un champ de maïs. Nous nous résignons mais au fond, nos activités de pêche sont très perturbées pendant la période de transhumance ».

5.1.5. Perception des services techniques déconcentrés

Les acteurs des services techniques déconcentrés de l'élevage de l'agriculture de l'hydraulique, de l'environnement et des ressources naturelles sont des acteurs clés de la transhumance. Ce sont des techniciens impliqués dans beaucoup de comités de gestion de la transhumance à plusieurs niveaux/échelles. Ceux interviewés ici sont ceux de la Direction de l'Elevage, des Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) et les Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA). L'arrivée des transhumants crée des emplois et facilite l'accès aux animaux d'élevage, d'embouche, de traction animale et pour les sacrifices et événements sociaux. La transhumance contribue à la production biologique à travers les contrats de fumure qui consolident également les liens sociaux et l'intégration régionale. Les transhumants paient des droits de passage aux communes contribuant ainsi aux recettes des communes qu'ils traversent. Mais sur le plan environnemental, les transhumants contribuent à la dégradation des ressources naturelles et ils entrent en compétition avec la faune sauvage. Sur le plan sécuritaire, le port d'arme blanche et d'arme de guerre par les transhumants fait que les conflits avec les agriculteurs sont très souvent sanglants avec des pertes régulières en vie humaines. Les transhumants sont parfois impliqués dans des cas de vol ou de braquage etc. C'étaient les transhumants transfrontaliers qui étaient craints mais de nos jours les agriculteurs vivent en permanence avec cette peur. C'est pourquoi la décision du gouvernement d'interdire la transhumance est bien saluée par les populations mais elles estiment que la transhumance est un fait culturel des peulhs qui ne peuvent pas rester sans voyager avec son troupeau. Les acteurs rencontrés ici souhaitent qu'il faille rendre le fonds d'appui au pastoralisme et l'agence nationale de la transhumance opérationnelle. Ceci permettra de trouver les moyens de gestion de la transhumance et du pastoralisme qui sont des secteurs assez exigeants en ressources matérielles, financières et humaines.

5.1.6. Perception des autorités et collectivités locales

Deux sortes de transhumance sont identifiées par les acteurs rencontrés ici. Il s'agit de la transhumance nationale et celle transfrontalière. Dans leur recherche d'eau et de pâturage pour leur bétail, les transhumants occasionnent souvent des dégâts dans les champs des agriculteurs ; ce qui est souvent objet de conflits. Il existe au niveau des communes et arrondissements voire même au niveau des villages des comités de transhumance. Mais le fonctionnement de ces comités flotte parfois faute de moyens. La décision du gouvernement d'interdire la transhumance est bien saluée, mais la transhumance contribue aux recettes des communes et au développement local. Afin de contribuer à réduire les effets néfastes de la transhumance et d'éviter ainsi son interdiction, les autorités proposent que des domaines de pâturage soient identifiés et que les acteurs respectent les couloirs de passage.

5.1.7. Perception des forces de défense et de sécurité

Les commissariats de la police républicaine sont souvent sollicités dans le règlement des conflits liés à la transhumance lorsque les parties n'arrivent pas à trouver une solution à l'amiable au niveau des comités villageois de gestion de la transhumance. Les discussions avec les acteurs des gendarmeries et commissariats de police permettent de se rendre compte que les conflits liés à la transhumance sont bien récurrents. Les conflits entre autochtones et éleveurs sédentaires ou transhumants nationaux trouvent souvent des règlements à l'amiable. C'est souvent les conflits impliquant les transhumants transfrontaliers

qui sont très violents avec des dégâts faisant appel aux forces de l'ordre et de la sécurité publique. Les agents des forces de l'ordre estiment que les conflits liés à la transhumance vont grandissants et que la transhumance crée aujourd'hui plus de problème que par le passé et c'est ce qui justifie la décision du gouvernement d'interdire la transhumance. Depuis l'interdiction de la transhumance, le nombre de cas de conflits a diminué. Mais bien que cette décision d'interdire la transhumance a fait diminuer significativement les conflits dans les commissariats, les acteurs de ces structures pensent qu'elle entrave la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région et ne favorise pas l'intégration régionale entre pays côtiers et pays sahéliens et souhaitent que des mesures de gestion de la transhumance plus souples et plus durables soient trouvées par les autorités.

5.1.8. Perception des hommes de médias de proximité

Les acteurs rencontrés ici sont soit des radios rurales locales ou des médias en ligne. A la radio Nanto de Natitingou, le rédacteur en chef a été interviewé ainsi que des journalistes intervenant tant en français que dans les langues locales. Un web-journaliste rencontré sur le terrain nous a confié ceci :

« Lorsqu'on aborde les questions sécuritaires en Afrique de l'Ouest, quelques sujets retiennent l'attention à savoir le terrorisme, les trafics de tous genres (armes, êtres, organes humains, faux médicaments, stupéfiants etc.), la piraterie maritime etc. La transhumance transfrontalière est peu citée comme facteur d'insécurité. Pourtant, elle est source de nombreuses violences dans la sous-région. Au Bénin, les morts et les blessés de la transhumance se comptent par dizaines chaque année. C'est la conséquence des conflits devenus récurrents entre agriculteurs et éleveurs. La presse fait régulièrement écho de violences meurtrières dans plusieurs localités du pays. Ils mettent aux prises des acteurs de différentes nationalités donnant ainsi un caractère multinational aux conflits. Le phénomène est bien présent au Bénin mais aussi dans la plupart des pays de la sous-région ».

Fidèle Kossou, journaliste à Banouto, un journal en ligne. <https://archives.banouto.info/article/securite%20humaine/20180424-benin-conflits-transhumance/>

Au-delà de l'aspect conflictuel, la transhumance est une activité culturelle qui devient une source de revenus pour l'économie locale. C'est une activité qui sera très profitable grâce à l'organisation des acteurs et la production abondante de fourrage. Pour cela il faut sensibiliser les différents acteurs et promouvoir la filière de production fourragère. C'est bien sur les aspects de la sensibilisation que la presse devra être impliquée. Le rédacteur en chef de la Radio Nanto FM nous souligne le rôle de la presse dans la sensibilisation.

« Les conflits liés à la transhumance sont récurrents dans notre zone de l'Atacora ici. Tous les transhumants du Burkina-Faso, du Niger, du Nigéria et du Togo passent dans notre zone. Les dégâts matériels sont les plus souvent notés avec quelques cas de pertes en vies humaines. C'est un réel problème social ici. Nous autres de la presse intervenons dans la prévention et la gestion des conflits. Dans la prévention, nous organisons sur nos ondes, avec certaines ONG, des émissions de sensibilisations à l'approche de la période de transhumance. Aussi, quand par malheur des cas de conflits surviennent et prennent certaine ampleur, nous passons également des messages de paix sur nos ondes pour contribuer à pacifier les populations ».

5.1.9. Perception des ONG et associations

Le problème des conflits liés à la transhumance a retenu l'attention de certaines ONG et partenaires techniques tels que la SNV et la GIZ qui mènent des actions sur le terrain en vue d'une transhumance apaisée à travers le dialogue social et surtout pour éviter des pertes en vie humaines. Ces acteurs estiment qu'à côté des avantages de la transhumance aux plans économique et social, elle entraîne également l'insécurité et est aussi source de banditisme, de viol, de vol, de braquage, de kidnapping etc. Les transhumants pensent que parce qu'ils ont payé des taxes tout leur est permis comme la dévastation des champs, le non-respect des couloirs de passage, l'agression des populations, etc. Ils estiment néanmoins que, l'Etat devra accepter la transhumance transfrontalière car c'est une nécessité, moyennant la prise de mesures et actions salvatrices tant au niveau national que régional.

5.1.10. Perception de la chefferie traditionnelle/coutumière

Les éléments utilisés ici sont ceux issus des entretiens avec un roi de la commune de Natitingou et un chef traditionnel de la commune de Copargo. Les chefs traditionnels et coutumiers sont très impliqués dans la vie sociale des populations des milieux ruraux. Malgré la dualité des pouvoirs moderne et traditionnel, les chefs jouissent d'une bonne légitimité auprès des populations. Ils sont premiers recours en cas de conflits de tout genre et leur avis compte beaucoup dans la prise de décision des populations. A ce titre, ils sont parfois membres de comités villageois de gestion de la transhumance. Selon eux, les agriculteurs ont facilement accès aux bœufs de trait et les éleveurs bénéficient des résidus de récolte ; et beaucoup d'autres avantages dans les deux sens. En tant qu'hommes de paix, ils ont une posture mitigée par rapport à la transhumance ; ni pour ni contre parce que la transhumance a d'avantages pour agriculteurs et éleveurs. Leur souci est la mise en œuvre des actions pour la cohabitation pacifique des deux groupes d'acteurs. Ils déplorent le fait qu'ils ne soient pas impliqués dans le processus d'installation des éleveurs transhumants sur les terroirs :

« Les éleveurs transhumants viennent s'installer à notre insu. Dès qu'ils ont le papier d'entrée ils font le pâturage nocturne détruisent nos cultures et partent avant le jour. Ce qui fait que nous ne retrouvons pas les vrais auteurs des dégâts. La loi est faite de telle manière qu'on ne demande plus l'autorisation du chef de village avant de permettre au peul d'entrer dans les villages. Parfois les peuls entrent dans le pays frauduleusement sans autorisation. Ils donnent parfois de l'argent aux forces de l'ordre et disparaissent après avoir détruit les champs quand on les accuse. Ils refusent parfois d'aller à la justice puisqu'on ne les connaît de nulle part. Les peuls nous agressent malgré qu'ils détruisent nos champs ». Un chef traditionnel de la commune de Copargo.

5.1.11. Perception de la chefferie peul/rougga et facteurs explicatifs

Les éléments de perception de la chefferie peule ont été obtenus à travers des entretiens structurés avec deux chefs peulhs rencontrés à Natitingou. Pour cette catégorie d'acteurs, la transhumance est une très bonne chose avec beaucoup d'avantages :

« C'est une joie pour nous d'accueillir à chaque saison de l'année nos frères peulhs d'autres localités. Avec la transhumance, nous avons le métissage des animaux et aussi nous apprenons des autres, de nouvelles techniques d'élevage ».

Si on peut considérer cet avantage comme collectif et social, la transhumance a également au niveau individuel un avantage psychologique et assure un « épanouissement » spirituel du peulh comme le notifie ce chef peulh rencontré :

« Pour nous, aller en transhumance pendant 3, 6, 9 mois ; 1 an 2 ans... est socialement perçu comme un acte de bravoure. Tout le monde sait que la vie en brousse est difficile avec le manque d'eau et les risques de tous genres. Braver tout cela pendant des mois voire une année fait de vous un brave homme digne de respect. C'est les peureux qui font l'élevage sur place. C'est plaisant et épanouissant d'aller en transhumance. Au plan spirituel, c'est une occasion d'aller en contact pur avec la nature pour se ressourcer loin des bruits du village ».

5.1.12. Perception des acteurs/gestionnaires des marchés à bétail

Ici, nous avons eu des entretiens avec les commerçants et les gestionnaires des marchés à bétail de Natitingou et de Kolokondé dans la commune de Djougou. La transhumance est perçue par ces acteurs comme une activité bien bénéfique pour la commune qui collecte des taxes dans le marché et aussi pour les acteurs du marché. Ci-dessous, le témoignage d'un commerçant rentré au marché de bétail de Natitingou :

« Je suis commerçant de bétail. Dans les moments ordinaires, il me faut aller très loin pour chercher du bétail et revenir vendre. Les coûts de transport font que je ne fais pas beaucoup de bénéfice. Par contre, pendant les périodes de transhumance, j'arrive à avoir plus facilement du bétail à revendre sans faire de grandes distances. Mis à part le problème de dégâts dans les champs, la transhumance est une bonne chose pour nous les acteurs du marché ».

Un autre acteur du marché de bétail nous livre ici son analyse des expériences au cours de la période de transhumance :

« Moi je suis dans le marché et assure la santé des animaux. Mon gain par jour de marché est proportionnel au nombre d'animaux que j'ai traités. C'est pendant la période de transhumance que le marché de bétail est bien animé, il y a beaucoup d'animaux et mes services sont plus sollicités. Nous au marché, nous tirons bien profit de la transhumance. C'est l'affaire de dégâts dans les champs qui est le problème sinon la transhumance est bien bénéfique ».

5.1.13. Proportion et catégories d'acteurs rencontrés ayant une perception positive/négative

Les perceptions des catégories d'acteurs rencontrés sont synthétisées dans le tableau 8.

TABEAU 11 : PERCEPTIONS DES CATÉGORIES D'ACTEURS RENCONTRÉS

Catégories d'acteurs institutionnels	Perception		
	Positive (+)	Negative (-)	+/-
Organisations de pasteurs	x		
Organisations d'agriculteurs		x	
Organisations de gestion des ressources naturelles		x	
Organisations de pêcheurs		x	
Services techniques déconcentrés	x		
Autorités et collectivités locales			x
Forces de défense et de sécurité	x		
Médias de proximité	x		
Associations et ONG	x		
Chefferie traditionnelle/coutumières			x
Chefferie peule/rougga	x		
Acteurs/gestionnaires des marchés à bétail			x
Total	50%	25%	25%

5.1.14. Synthèse et recommandations sur la perception des acteurs

L'étude a révélé que la perception des différents acteurs diffère suivant la catégorie socio-professionnelle, ce qui rend réellement complexe la gestion de la transhumance. La plupart des acteurs interviewés reconnaissent un certain nombre d'avantages liés à la transhumance. Toutefois, les effets néfastes tendent à fonder plus leur perception, à savoir les conflits liés aux dégâts de champs et de récolte et à l'accès aux résidus culturels, ainsi que le non-respect des textes encadrant la transhumance par les éleveurs transhumants.

Pour renforcer les perceptions positives et inverser les perceptions négatives, les acteurs formulent à l'endroit de l'état les recommandations suivantes :

- i. prendre des textes de loi pour mieux encadrer la transhumance ;
- ii. rendre le fonds d'appui au pastoralisme et l'agence nationale de la transhumance opérationnels afin de permettre une meilleure gestion de la transhumance et minimiser ainsi ses effets néfastes, sources de toutes les perceptions négatives ;
- iii. assurer une meilleure prise en compte de la transhumance dans les politiques en lui garantissant tous ses droits pour éviter d'exposer cette pratique aux critiques faciles et aux perceptions négatives.

5.2. Diversité des perceptions dans la zone transfrontalière Niger- Nigéria

5.2.1. Perceptions des organisations de pasteurs

Selon les organisations pastorales, la transhumance occasionne des retombées économiques aussi bien pour les zones de départ que pour les zones d'accueil. C'est un système d'élevage qui crée des emplois et des richesses en ce sens qu'elle facilite l'accès aux animaux d'élevage, d'embouche, de traction animale, mais aussi pour les événements sociaux (mariage, funérailles, etc.). Par ailleurs, la transhumance contribue à la sécurité alimentaire à travers l'apport en protéine (viande) et en lait. Enfin, elle contribue de manière significative à l'animation des marchés locaux et à l'économie des communes transfrontalières d'accueil à travers la perception des taxes.

Au plan social, la transhumance est perçue comme un facteur d'intégration et de raffermissement des liens sociaux comme c'est le cas avec la pratique du « **Habbanaye** » qui consiste à l'octroi des prêts de vaches laitières et des bœufs de trait aux communautés d'accueil des éleveurs transhumants. Enfin, de l'avis des organisations pastorales la transhumance, elle permet souvent d'éloigner les animaux des zones agricoles vers les zones pastorales pendant la saison pluvieuse pour minimiser les dégâts champêtres et éviter ainsi les conflits agriculteurs-éleveurs.

Les pasteurs et leurs organisations sont persuadés que le pastoralisme a des effets positifs sur l'environnement et les ressources naturelles, à travers notamment le piétinement des animaux qui améliore l'infiltration des eaux et le déplacement des animaux qui permet le transport et la dissémination des semences végétales contribuant à la régénération naturelle, etc.

Pour cette catégorie d'acteurs, l'avenir du pastoralisme est négativement affecté par les effets néfastes du changement climatique et l'insécurité grandissante civile animée par les groupes armés qui entraînent des complications dans les trajectoires de transhumance dans la zone transfrontalière, la démographie galopante qui accentue la pression sur les ressources naturelles. Les zones les plus touchées par l'insécurité : Jibia, Bazari, Safana, Dan Moussa, Faskari, Dan Doumé, Saboua, Douzamma, Kankara, Dangara. Elle se traduit notamment par la stigmatisation des communautés d'éleveurs, la fermeture de nombreux marchés, le vol de bétail, etc.

5.2.2. Perception des organisations d'agriculteurs

Les leaders des OP d'agriculteurs reconnaissent de manière quasi- unanime les apports du pastoralisme. Au plan économique, le pastoralisme est présenté comme une source de création d'emplois à travers sa contribution à l'animation des marchés locaux et à la perception des taxes communales. Il permet également aux populations d'accueil de bénéficier des sous-produits de l'élevage (viande et lait) à moindre coût, mais aussi à l'accès facile aux animaux de trait et de sacrifice à l'occasion des événements sociaux (funérailles, mariages). Au plan social, la transhumance est un facteur d'intégration sociale à travers les contrats de fumure entre agriculteurs-éleveurs, et les relations de complémentarité qu'elle crée entre communautés des éleveurs transhumants et populations sédentaires. A titre illustratif de cette complémentarité, on peut citer : (i) le gardiennage des animaux des agriculteurs par les transhumants ; (ii) l'utilisation des résidus des récoltes ; (iii) le don de lait par le transhumant à l'agriculteur qui lui aussi lui fournit des céréales ; (iv) le tutorat : dans la plupart des cas, chaque transhumant a un agriculteur comme tuteur dans la zone d'accueil.

Malgré les apports cités plus haut, la transhumance est perçue de nos jours comme un mode de production animale dépassé, arriéré, sans valeur ajoutée en ce sens qu'il contribue à la destruction de l'environnement. Il constitue en même temps un facteur de sous-scolarisation

et d'analphabétisme pour les éleveurs. Enfin, la transhumance est considérée comme la principale source d'insécurité dans la sous-région et dans la zone transfrontalière Maradi-Katsina.

5.2.3. Perception des services techniques déconcentrés

Les acteurs des services étatiques reconnaissent de manière explicite l'immense apport du pastoralisme et de la transhumance dans le développement, au double plan économique et social. Au plan économique, le pastoralisme constitue une des principales bases de production de richesses dans les communes transfrontalières de Kaita et Mai Adua qui accueillent annuellement un flux important de transhumants nigériens de la région de Maradi. Outre, l'apport en produits animaux à moindre coût, le paiement des taxes communales et l'animation des marchés locaux constituent des aspects positifs. En outre, les acteurs des services étatiques sont unanimes à reconnaître que les échanges commerciaux entre éleveurs transhumants et populations autochtones, les contrats de fumure, la facilité d'accès aux animaux de trait et aux animaux pour la célébration des rituels (funérailles) constituent, entre autres, de véritables facteurs d'intégration sociale.

Une lecture croisée des perceptions de ces acteurs présente un tableau nuancé selon l'appartenance professionnelle des différents acteurs. Pour les services de l'élevage, en dépit de toutes les contraintes connues, le pastoralisme demeure un mode de production animale viable et adapté aux conditions agro-écologiques dans l'Etat de Katsina. On peut donc rester optimiste quant à son évolution moyennant la prise de certaines mesures pour lui garantir une certaine stabilité. Par contre, les services des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement fondent beaucoup leurs opinions sur les nombreux dégâts qui lui sont attribués (émondage des ligneux fourragers, dégradation des ressources naturelles, compétition avec la faune sauvage, dégâts champêtres, feux pastoraux, etc.). D'autres facteurs comme l'insécurité grandissante et les conflits intercommunautaires viennent conforter les acteurs des services de l'agriculture et de l'environnement que la pratique du pastoralisme et de la transhumance constitue un danger pour le maintien des équilibres sociaux.

Afin d'atténuer les effets néfastes et contribuer à une transhumance apaisée, les services techniques déconcentrés ont proposé les mesures ci-après :

- la sécurisation des zones de départ, de transit et d'accueil des transhumants ;
- la sécurisation et viabilisation des parcours pastoraux ;
- le respect des textes communautaires sur la transhumance transfrontalière et des accords bilatéraux (convention Maradi- Katsina) ;
- la fixation des éleveurs sur de grands espaces ;
- la viabilisation des points d'eau pour minimiser les mouvements des transhumants ;
- la récupération et l'ensemencement des aires de pâture ;
- la mise en place d'un système d'assurance pour le bétail pour faire face aux effets dévastateurs des crises pastorales.

5.2.4. Perception des collectivités locales

Les deux représentants des collectivités territoriales qui ont été interviewés ont préféré circonscrire l'entretien au seul point sur l'apport de la transhumance en matière de perception des taxes communales, notamment au niveau des marchés à bétail.

La collectivité de Mai Adua avec son marché à bétail perçoit chaque jour de marché un peu plus de 2 millions de Nairas, soit environ 8 à 10 millions de nairas par mois, l'équivalent de 11 840 000 à 14 800 000 FCFA (Source : Yushau et Bello Ado tous du secrétariat du LGA de Mai Adua).

Dans la commune de Kaita, le marché de Dankama, le plus important, rapporte environ 1 200 000 nairas, soit l'équivalent de 1 776 000 FCFA par jour de marché, et celui de Kaita rapporte environ 400 000 Nairas (environ 592 000 FCFA) par semaine (Source : Reme et Usman Kaita du Secrétariat du LGA de Kaita). Le taux du Naira pendant la période des enquêtes était de 1 Naira = 1,48 FCFA.

5.2.5. Perception de la chefferie traditionnelle

Bien que reconnaissant les apports de la transhumance au plan économique (création d'emplois à travers le paiement des taxes communales et l'animation des marchés locaux, accès aux animaux pour différents usages (embouche, traction animale, événements sociaux, etc.) et social (contrats de fumure, échanges commerciaux contribuant au raffermissement des liens sociaux), les acteurs de la chefferie traditionnelle sont peu enclins à soutenir une perception positive de la transhumance. Ils ont la conviction que le pastoralisme :

- contribue à la dégradation de l'environnement (émondage des arbres, dégradation des ressources naturelles) ;
- constitue un facteur d'insécurité permanente en lien avec le port des armes par les pasteurs et les conflits communautaires et ;
- contribue à une auto-marginalisation des éleveurs qui se traduit par leur faible intégration sociale et économique, même si par ailleurs, ils reconnaissent que ces derniers sont souvent des victimes de la mauvaise gouvernance foncière.

Les mesures d'amélioration proposées sont : (i) la création des cadres de suivi de la transhumance et ; (ii) la sensibilisation des différents acteurs au respect des textes législatifs.

5.2.6. Perception des médias de proximité

Comme beaucoup d'autres acteurs, ceux des médias reconnaissent les apports du pastoralisme au plan économique (source de richesses tant pour les pasteurs que pour les institutions, renflouement des caisses des collectivités, etc.) et au social (intégration intercommunautaire au regard de la complémentarité des activités avec les autres secteurs, accès aux protéines animales à moindre coût, Habbanaye, etc.). Ils estiment cependant que la transhumance est un facteur d'insécurité qui, du reste, est de plus en plus grandissante et menace même la stabilité de la région.

La perception de la transhumance a beaucoup évolué au fil du temps. Au début, on assimilait les pasteurs à des gens qui n'ont pas de terroirs et même de pays. On ne voyait que le côté négatif de la transhumance à travers conflits qu'ils (les transhumants) engendrent, les dégâts champêtres, les vols de bétail, la violence. Mais maintenant, il est loisible de comprendre que ce sont de simples préjugés et que la transhumance est beaucoup plus utile qu'on ne pourrait l'imaginer. Et on peut affirmer sans risque de se tromper que le pastoralisme est le mode de vie le plus adapté au contexte sahélien.

Les mesures d'amélioration proposées consistent à : (i) améliorer la scolarisation des enfants des transhumants tout en leur permettant de continuer l'activité d'élevage ; (ii) favoriser un accès aux instances prise de décision tant au niveau national, local que régional à travers des représentants légitimes dument mandés par eux et ; (iii) favoriser l'exercice de tous

les droits et devoirs citoyens pour soustraire les éleveurs pasteurs de cette marginalisation, souvent criarde.

5.2.7. Perception des acteurs des marchés à bétail

Les acteurs des marchés à bétail plus que quiconque, sont mieux placés pour présenter l'apport de la transhumance en ce sens que c'est en période de transhumance qu'ils font le plein des marchés. Les animaux sont plus disponibles et plus accessibles.

Ces acteurs pensent qu'en dépit des nombreux conflits en lien avec l'accès aux ressources naturelles, la transhumance favorise l'intégration entre les communautés au regard de la complémentarité avec les autres acteurs.

5.2.8. Synthèse et recommandations pour inverser les perceptions négatives sur la transhumance

A la lecture des perceptions des différents acteurs, un constat majeur se dégage qui est celui de l'unanimité sur les apports de la transhumance tant au plan économique, social et dans une moindre mesure au plan environnemental à travers : la création des emplois, l'animation des marchés locaux, l'apport en protéines animales à moindre coût, la facilité d'accès aux animaux pour l'embouche, la traction animale, pour les événements sociaux, les contrats de fumure, le raffermissement des liens sociaux, le brassage culturel, les échanges commerciaux, la régénération des ressources naturelles, la facilitation de l'infiltration des eaux, etc. Et l'unanimité se dégage pour reconnaître que le pastoralisme et la transhumance, en dépit des défis multiformes, sont les systèmes d'élevage les plus adaptés dans le contexte agro-écologique des pays sahéliens.

Au regard de l'immense apport de la transhumance au double plan économique et social, la plupart des acteurs (OP d'éleveurs pasteurs, acteurs des marchés à bétail, services déconcentrés en charge de l'élevage, acteurs de médias) émettent des opinions positives. Par contre, d'autres acteurs reconnaissent très peu ou pas du tout un quelconque apport de la transhumance ; ce sont : les représentants des services déconcentrés en charge de l'agriculture et de l'environnement, les OP d'agriculteurs et la chefferie traditionnelle. Pour ceux-ci, la transhumance est source de conflits, de destruction de l'environnement et constitue la première source d'insécurité dans le pays et dans les communes cibles de Mai Adua et de Kaita.

Des mesures ont été proposées pour minimiser l'impact négatif de la transhumance dans cette zone transfrontalière ; il s'agit :

- appliquer la convention bilatérale entre la région de Maradi et l'Etat de Katsina qui constitue un bon dispositif d'encadrement de la transhumance et favorise une transhumance apaisée dans cette zone transfrontalière ;
- mettre en place des mécanismes de sécurisation pour une surveillance étroite des sites hautement conflictogènes, « les points chauds » de la transhumance transfrontalière en l'occurrence les localités de Koza, de Magara et de Burduma dans la commune de Mai Adua et le point d'eau de Kongomi dans la commune de Kaita ;
- valoriser les bonnes pratiques en matière de prévention- gestion de conflits communautaires pour promouvoir la cohésion sociale et renforcer les relations intercommunautaires qui s'appuient sur des campagnes de sensibilisation construites autour des apports positifs de la transhumance ;
- renforcer l'aménagement des points d'eau et des aires de pâture le long des couloirs de transhumance ;
- renforcer les capacités des OP pour conduire des campagnes de sensibilisation au

départ et au retour de la transhumance pour minimiser les conflits communautaires et ;

- promouvoir le dialogue social à travers des rencontres multi-acteurs transfrontalières autour des enjeux et des défis de la transhumance.

5.3. Zone transfrontalière Mali- Guinée

5.3.1. Perceptions des organisations pastorales

Les organisations pastorales et d'éleveurs reconnaissent les importants apports du pastoralisme et de la transhumance dans la zone transfrontalière. Au plan économique, ces acteurs sont quasi-unanimes pour dire que l'élevage pastoral contribue à l'économie nationale par la création de richesses. En outre, les animaux sont utilisés dans tous les événements sociaux de grande importance (baptême, mariage, décès, sacrifices, etc.). Par ailleurs, la transhumance contribue fortement à l'animation des marchés locaux dans les zones d'accueil des transhumants. Enfin, la transhumance constitue une source de création d'emplois (convoyage d'animaux) et de richesses (revenus pour les femmes qui commercialisent le lait, et pour les bouchers). Au plan social, la transhumance est un facteur de raffermissement des liens sociaux dans cette zone à travers (i) la pratique du « métissage » qui consiste à l'introduction dans un parc de N'Dama d'un taureau zébu réputé performant, accompagné de deux vaches zébu « boucs-émissoires » accélérant la saillie des animaux, (ii) l'accès aux animaux d'embouche bovine et de traction animale pour les agriculteurs.

Les opinions des organisations pastorales se résument dans cette déclaration d'un citoyen « lambda » à Sabadou Baranama ayant requis l'anonymat et qui dit ceci : « Ici à Sabadou Baranama, tout le monde profite des transhumants : les marchands de bétail, les bouchers, les services de l'élevage, le maire et la population en général. En effet, quand ils sont là, il y a toujours de la viande et du lait à bon prix, il arrive même des fois qu'ils assistent les familles en offrant un animal quand il y a des cérémonies ». Il ajoute, je ne vois pas pourquoi, les gens les repoussent, car ils habitent toujours loin des agglomérations et tu ne les vois que les jours de marchés ».

En guise de mesures d'amélioration et de résilience, les éleveurs pasteurs souhaitent : (i) la Construction d'infrastructures d'accueil propres à la transhumance transfrontalière en faisant participer les transhumants (Balisage de pistes, Parcs de nuit, points d'eau etc...) ; (ii) la sensibilisation des autochtones sur les avantages réciproques de la transhumance, (iii) le renforcement du cadre régional de la transhumance transfrontalière ;

5.3.2. Perceptions des organisations d'agriculteurs

Certains agriculteurs perçoivent des avantages liés à la transhumance : les revenus tirés de la location d'animaux d'attelage, le fumier qui améliore la fertilité du sol et qui peut être utilisé comme combustible, les peaux (cuir) qui ont diverses utilisations domestiques, etc. En outre, la promotion des relations de complémentarité qui se traduisent par des dons d'animaux aux agriculteurs et les contrats de fumure entre agriculteurs et pasteurs sont bien appréciés. Par ailleurs, l'élevage contribue également à la promotion de certains systèmes traditionnels de solidarité sociale (assurance traditionnelle face aux aléas de la vie). Par contre, ils estiment que c'est un facteur de dégradation des sols et de l'environnement par l'émondage d'arbustes fourragers abondants dans les zones de transhumance.

De façon générale, ces acteurs ne cachent pas souvent leur ressentiment négatif vis-à-vis de la transhumance qui, pour eux, est source de tous les problèmes et la considèrent sans ambage comme un mode de production animale dépassé et à reformer absolument pour une meilleure adaptation au contexte actuel. Toutefois, une frange minoritaire de cette communauté se dégage pour suggérer le renforcement des contrats de fumure pour atténuer cette perception négative des agriculteurs, notamment dans la localité de Sabadou Baranama.

Pour les acteurs de l'agriculture, la seule action majeure qui vaille d'être mise en œuvre pour améliorer la gestion de la transhumance est l'intensification des campagnes de sensibilisation en faveur d'une réforme du système de l'élevage pastoral qui n'est ni viable, ni enviable.

5.3.3. Perceptions des confréries des chasseurs

Pour les chasseurs, la démographie galopante à laquelle nous faisons face est incompatible avec la pratique de l'élevage pastoral qui ne peut être qu'un facteur aggravant en termes de pression sur les ressources naturelles. A cela s'ajoute l'insécurité grandissante due aux vols de bétail. Toutes choses qui renforcent une perception négative pour le pastoralisme et la transhumance. La parfaite illustration de cette « phobie » pour l'élevage pastoral est que les chasseurs en viennent jusqu'à occuper, les zones de chasses avec une interdiction formelle aux éleveurs pasteurs d'y entrer même quand ces zones sont vides de tout gibier. Cette confrérie a même joué un rôle clé dans les violences exercées sur les éleveurs en 2016 à Kossa (dans la commune de Boula).

Pour ces acteurs, il est difficile d'envisager un avenir pour un système d'élevage aussi « obsolète » et source de nombreuses tensions intercommunautaires. Avenir mitigé à cause des questions de vol de bétail, des conflits communautaires et des changements climatiques.

Une mesure importante est suggérée par les chasseurs qui est d'amener les pasteurs à se sédentariser et d'éviter la transhumance sur les longs parcours, source de tous les problèmes.

5.3.4. Perceptions des services techniques déconcentrés

Les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement mentionnent les avantages économiques multiformes liés à la transhumance : renflouement des caisses des collectivités, création d'emplois et de richesses, la mise à disposition d'animaux de trait et d'embouche, apport important à la sécurité alimentaire des ménages, etc. Toutefois ils reprochent à l'élevage pastoral, la destruction de la flore ligneuse par la pratique de l'émondage et autres activités de destruction de l'environnement.

Les acteurs des services déconcentrés, dans l'ensemble, affichent une perception positive sur l'évolution du pastoralisme au regard de tous les avantages qu'il procure, même s'ils redoutent quand même les problèmes qu'il engendre (vols de bétail, conflits récurrents liés à la rude compétition sur les ressources naturelles, la haine à peine voilée de certaines communautés d'accueil vis-à-vis des transhumants, etc.).

Selon les services techniques déconcentrés, deux actions majeures doivent être diligentées pour permettre au système pastoral d'être plus résilient : (i) faire comprendre aux autochtones que la transhumance est un système de production à revenus élevés aussi bien pour les populations hôtes que pour les transhumants et ; (ii) fournir des services et soins vétérinaires aux éleveurs transhumants pour renforcer la résistance des troupeaux face aux épizooties.

5.3.5. Perception des autorités locales

Comme beaucoup d'autres acteurs, les autorités administratives et des collectivités territoriales mesurent bien les avantages liés à la transhumance au plan économique (perception des taxes par les collectivités, animation des marchés, création d'emplois, autonomisation des femmes, contribution à la sécurité alimentaire, etc.) et au plan social (facteur d'intégration sociale à travers le développement des liens sociaux et la promotion des relations de complémentarité : dons d'animaux de traction aux agriculteurs, trocs et échanges commerciaux d'animaux, de lait, de viande à moindre coût, contrats de fumure, etc.).

Les autorités administratives ont une claire conscience des facteurs défavorables qui compliquent l'activité pastorale, notamment les conflits agriculteurs-éleveurs. Les sous-préfets, de par leur proximité avec les communautés, sont généralement plus favorables à la transhumance à cause des avantages financiers et en nature qu'ils y tirent. Par contre certains Préfets et Gouverneurs, loin des réalités de terrain, se fient souvent aux rapports de certains responsables partisans et prennent des décisions locales (suspension) de la transhumance, foulant au pied la réglementation de la CEDEAO.

5.3.6. Conclusion et synthèse des recommandations

Le tableau de perceptions des acteurs sur la transhumance fait ressortir les proportions suivantes :

- trois (3) groupes d'acteurs ont des perceptions positives sur la transhumance : les organisations d'éleveurs, les services techniques déconcentrés, les autorités des services décentralisés et déconcentrés et ;
- deux (2) groupes d'acteurs ont des perceptions totalement négatives sur le pastoralisme : les organisations d'agriculteurs et les confréries de chasseurs.

A la lumière des perceptions sus- répertoriées, et au regard de tous les avantages reconnus à la transhumance, on peut raisonnablement se satisfaire d'une perception globalement positive, mais moyennant la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- documenter les avantages liés à la transhumance transfrontalière ;
- informer et sensibiliser les acteurs étatiques et les populations, notamment les acteurs ayant une opinion négative, sur la contribution économique et sociale de la transhumance ;
- renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure appropriation des enjeux de la transhumance ;
- sécuriser davantage les espaces et les parcours pastoraux pour minimiser les conflits et déconstruire progressivement les perceptions négatives et ;
- renforcer une dynamique inclusive des cadres de concertation transfrontaliers entre les acteurs du Mali et ceux de la Guinée en impliquant tous les acteurs pertinents.

5.4. Conclusion sur la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance

A la lecture de la perception des différents acteurs, un constat majeur se dégage qui est celui de l'unanimité sur les apports de la transhumance tant au plan économique, social et dans une moindre mesure au plan environnemental : le développement des économies locales à travers la création des emplois, la perception des taxes, l'animation des marchés locaux, la disponibilité de produits animaux à moindre coût, la facilité d'accès aux animaux de trait et pour l'embouche et les événements sociaux, l'intégration sociale, le maintien des équilibres écologiques, etc.

L'unanimité se dégage également sur le fait que le pastoralisme, en dépit des défis multiformes, est le système d'élevage le plus adapté dans le contexte agro-écologique des pays sahéliens, même si sur les tendances prévisionnelles d'avenir à court, moyen et long terme, les perceptions sont très controversées. Sur ce dernier point, en dépit de l'optimisme affiché par certains acteurs, aucune certitude ne se dégage véritablement pour prédire un avenir quelconque de la transhumance. Pire, certaines organisations d'éleveurs pasteurs, elles- même, sont très sceptiques au regard des grands défis et principalement l'insécurité sous-régionale.

Par contre, la perception de certains acteurs cache mal leur hostilité au mode d'élevage transhumant qui selon eux est source de tous les dangers pour la cohésion sociale (insécurité, conflits communautaires, destruction de l'environnement, etc.). Pour cette catégorie d'acteurs, le pastoralisme est un système arriéré, « obsolète » et dépassé et doit être totalement réformé. Au nombre de ces acteurs on retrouve au premier rang de nombreuses organisations d'agriculteurs, les structures en charge de la protection et de la gestion des aires protégées et de l'environnement ainsi que les exploitants des ressources fauniques (organisations de chasseurs), certains acteurs des services étatiques en charge de l'agriculture et de l'environnement. Cette perception est également entretenue par certaines chefferies coutumières, généralement proches des agriculteurs.

Sur un ensemble des 15 groupes d'acteurs interviewés, on enregistre 8 groupes affichant une opinion positive contre 3 groupes ayant une perception négative et 4 groupes dont la perception est mitigée (Tableau 10). Des mesures d'amélioration ont été proposées par les acteurs qui peuvent se résumer comme suit :

- documenter les avantages réciproques et les effets bénéfiques de la transhumance et les diffuser à grande échelle pour minimiser certaines perceptions négatives ;
- promouvoir le dialogue social à travers des rencontres multi-acteurs transfrontalières autour des enjeux et des défis de la transhumance ;
- renforcer les capacités des différents acteurs pour une meilleure appropriation et une meilleure imprégnation des enjeux de l'élevage mobile

TABLEAU 10. RÉPARTITION DES CATÉGORIES D'ACTEURS SELON LE TYPE DE PERCEPTION SUR LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIÈRE.

Acteurs	Type de perception selon les groupes d'acteurs		
	Positive (+)	Négative (-)	Mitigée
Organisations de pasteurs	X		
organisations d'agriculteurs		X	
Organisations de gestion des ressources naturelles			X
Organisations de pêcheurs		X	
Confrérie de chasseurs		X	
Services techniques déconcentrés (élevage)	X		
Services techniques déconcentrés (agriculture)			X
Services techniques déconcentrés (environnement)			X
Autorités et collectivités locales	X		
Forces de défense et de sécurité	X		
Médias de proximité	X		
ONG	X		
Chefferie traditionnelle/coutumière			X
Chefferie peule/rougga	X		
Acteurs/gestionnaires des marchés à bétail	X		
Total	8	3	4
Proportion	53,3%	20,0%	26,7%

6. Conclusion générale et recommandations

6.1. Conclusion générale

Dans le cadre de la gouvernance du pastoralisme et de la transhumance, on observe une certaine cohérence des instruments communautaires et nationaux. En effet, toutes les dispositions règlementaires aux différentes échelles, reconnaissent une place de choix à l'élevage pastoral comme mode de production animale adapté et participant à l'équilibre des écosystèmes et à l'intégration régionale.

Malheureusement, ces dispositions ne se sont pas révélées suffisantes ou bien appliquées pour permettre l'exercice d'une transhumance transfrontalière apaisée dans les zones transfrontalières Burkina Faso – Bénin, Niger – Nigéria et Mali – Guinée. Les conflits agriculteurs-éleveurs, quelquefois violents persistent avec des risques pour la cohésion sociale et l'intégration régionale. Les facteurs déclencheurs des conflits sont notamment les dégâts des cultures et des récoltes et l'accès aux résidus des récoltes, en rapport avec les départs précoces et les retours tardifs des éleveurs transhumants, et l'intrusion des éleveurs pasteurs dans les aires protégées. Les causes quant à elles portent sur l'occupation agricole des pistes d'accès, des couloirs de transhumance et des zones de pâturage.

Afin de prévenir et gérer efficacement les conflits d'accès aux ressources naturelles, plusieurs organisations professionnelles, associations et ONG mènent des actions de prévention et gestion des conflits portant essentiellement sur : (i) l'information et la sensibilisation des parties prenantes sur les dates d'entrée et de sortie et les zones d'accueil des troupeaux transhumants ; (ii) la sécurisation de la mobilité et des espaces pastoraux ; (iii) l'instauration des permis de pâturage ou d'autres modes de gestion privée des espaces pastoraux ; (iv) la mise en place et/ou dynamisation de comités de gestion de la transhumance au niveau de toutes les échelles (départements, communes, villages). La cartographie réalisée a permis de dénombrer au total 27 Organisations et ONG travaillant dans ce domaine dans les trois zones d'études. Ces organisations font la preuve de leurs compétences sur le terrain, notamment dans la résolution des conflits entre acteurs et la formation.

Ces actions ont probablement contribué à améliorer la perception que les différentes catégories d'acteurs institutionnels ont du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière. En effet, la plupart des acteurs interviewés (53,3%) s'accordent pour reconnaître les avantages de la transhumance au triple plan économique, environnemental et social. Néanmoins, près de la moitié des acteurs institutionnels ont une perception négative (20,0%) ou mitigée (26,7%), fondée surtout sur les conflits agriculteurs-éleveurs, quelquefois communautaires et violents, l'insécurité liée à la transhumance transfrontalière et dégradation de l'environnement.

6.2. Recommandations

En vue de maîtriser les conflits agriculteurs-éleveurs et d'inverser la perception négative que certains acteurs institutionnels ont de la transhumance transfrontalière dans les zones de transit et d'accueil, les recommandations ont été formulées :

- i. l'appui du PEPISAO à l'identification, la sécurisation et l'aménagement de couloirs de transhumance, de zones de pâturages et d'infrastructures de valorisation des produits de l'élevage pastoral dans les zones transfrontalières ;
- ii. le renforcement par le PEPISAO des capacités organisationnelles des institutions engagées dans la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs, notamment les organisations professionnelles d'éleveurs et de pasteurs et les ONG, en plaidoyer et stratégie d'information, éducation et communication pour le changement de comportement ;

- iii. l'appui du PEPISAO à la mise en place et/ou au fonctionnement des Comités nationaux de transhumance et leurs démembrements pour l'application de la réglementation régionale et nationale, l'organisation des campagnes annuelles de transhumance, l'appui à la prévention et la gestion des conflits, l'appui à la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des couloirs de transhumance et des zones de transit et d'accueil, etc. ;
- iv. l'appui à la mise en place de comités transfrontaliers à l'instar de celui existant dans la zone transfrontalière Niger (Région de Maradi) – Nigéria (Etat de Katsina) ;
- v. la mise en place par la CEDEAO d'un observatoire régional sur la transhumance transfrontalière, incluant entre autres, des bases de données dynamiques sur les ressources fourragères et hydriques, les aménagements pastoraux et les infrastructures de valorisation des produits pastoraux et les conflits agriculteurs-éleveurs au niveau local, national et régional pour mieux informer les décideurs et les acteurs œuvrant pour le développement pastoral et pour une transhumance apaisée.



7. Références bibliographiques

- Achard, F. et Inalher, I., 1998. Evaluation de l'effet des différentes techniques de réhabilitation des sols encroûtés sur la végétation des jachères de Banizoumbou. 47p.
- Adjolohoun, S., Buldgen, A., Adandedjan, C., Decruyenaere, V., and Dardenne, P., 2008. Yield and nutritive value of herbaceous and browse forage legumes in the Borgou region of Benin. *Trop. grasslands*. 42:104–111.
- Agbahungba, G., SOKPON, N., GOUE, O. G., (2001). Situation des ressources Génétiques Forestières du Bénin. Copublication de la FAO, IPGRI/SAFORGEN, DFSC et ICRAF. 39 p.
- Akpaki, J., 2002. «Ackerbauern und mobile Tierhalter in zentral- und Nord-Benin, Landnutzungskonflikte und Landesentwicklung» Berlin; Freie Universität Berlin. 152p.
- Akpo, E., Grousis, M., Bada, F., Pontanier, R., Floret, C., 1999. Effet du couvert ligneux sur la structure de la végétation herbacée de jachères soudaniennes. *Sécheresse* 0 (4):253–61.
- Aminata BARRY, 2000. Université Général Lansana Conté (UGLC-Sonfonia, Département Sociologie, Service des Etudes Doctorales et Spécialisées « Les parcours pastoraux dans la zone de transhumance du littoral guinéen: problèmes et Perspectives ». 80 pages
- Atchy, A. A., 1976. Contribution à l'étude de la transhumance en république populaire de la transhumance en république populaire du Bénin, thèse de DoctVet. 109p.
- Bernard Bonnet (b.bonnet@iram-fr.org), Bertrand Guibert (bertrand-guibert 2019: Une brève histoire du pastoralisme dans les politiques publiques. inter-réseaux Développement rural U.A.
- Bernus, E., 1995. Pasteurs face à la sécheresse : rebondir ou disparaître ? ; IRD; 5 p.
- Boni Y., 2011. Etude des pâturages naturels et intégration des éleveurs de ruminants dans les programmes d'aménagement de la forêt classée de Wari-Marou. Mémoire de Maîtrise de Géographie. DGAT/FLASH/UAC, 66p.
- Bouraima, A., 2007. Etat des lieux quantitatif et spacialisé de la transhumance dans la zone de Gogounou-Bénin. Thèse pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome FA/UP. Parakou, Bénin : 69p.
- Breman, H. et Cissé A. M., 1997. Dynamics of sahelian pastures in relation to drought and grazing. *Oecologia* (Berl.) 28, pp. 301–315.
- Convers, A., 2002. Etat des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc national du W (Niger). Rapport de stage. DESS. Université Montpellier II, Cirad-emvt. 99p.
- Direction Régionale de l'Élevage et des Productions Animales (DREPA-Kankan/Comité Régional de Gestion de la Transhumance transfrontalière (CRGTRH-T). Archives 2015–2019
- Djenontin, J. A., 2010. Dynamique des stratégies et pratiques d'utilisation des parcours naturels pour l'alimentation des troupeaux bovins au Nord- Est du Bénin. Université d'Abomey- Calavi. Thèse de Doctorat. 203p.

Djohy, G., 2010. Une analyse des dynamiques sociopolitiques et organisationnelles d'adaptation des éleveurs transhumants dans l'Alibori (Nord – Bénin). Thèse pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur agronome 122p.

Donou, B., Ogouwalé E., Yabi I. et Boko M., 2008. Contraintes climatiques et pression sur les pâturages dans le Département des collines (République du Bénin). Revue de Géographie du Bénin Université d'Abomey-Calavi (Bénin), n°3, 2008, pp. 61-75.

FAO., 2012. La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest proposition de plan d'action. Rapport d'étude, 146p.

FAOSTAT., 2018. Countrystat Bénin, www.countrystatbenin.org consulté le 15 Juillet 2018.

Gorbatchev, M. & Severino J. M., 2007. Changement Climatique et Pénurie d'eau: comment résoudre l'équation? Copyright : Project Syndicate, (2007). www.project-syndicate.org, consulté le 15 Décembre 2014.

Hassane DIALLO, 2003. Rapport final de consultation << Contribution à la gestion de la transhumance en Guinée Maritime>>. 8 pages

Houinato, M., 2001. Phytosociologie, écologie, productivité et capacité de charge des formations végétales pâturées dans la région des Monts-kouffé (Bénin). Thèse de Doctorat. Fac. Sc. Lab. Bot. Syst. et Phyt. Uni.Lib. Bruxelles, Belgique : 219p.

Institut National de la Statistique(2017). Annuaire statistique 2015.Ministère du Plan et de la Coopération internationale

Issa, M.S., 2012. Changements climatiques et agrosystèmes dans le Moyen Bénin : Impacts et Stratégies d'adaptation" Thèse de Doctorat Unique. LACEEDE/ EDP/FLASH/UAC, 06 p.

Kagoné, H., Toutain, B., Dulieu, D., Houinato, M., Boureima, A., Nocker, U., 2006. Pastoralisme et Aires protégées en Afrique de l'Ouest : Du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du parc W (Bénin, Burkina-Faso, Niger). Bull Animal. Hlth. Production. Afr. (2006) 54, 43-52.

Lesse, P., 2011. Analyse de la gestion pastorale et de l'adaptation des éleveurs transhumants face aux variabilités climatiques dans les communes riveraines de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (Bénin), thèse, DEA FSA/UAC, 102p.

Lombard, J., 1957. Quelques notes sur les Peuls au Dahomey Bull. de l'information et correspond. de l'IFAN (73) 5-7.

Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2001. Communication Nationale Initiale du Bénin. MEHU, Cotonou. 76p.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, 2013. Elaboration des cartes nationales et départementales de transhumance au Bénin, rapport étude; 24p.

Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA), 2020. Bureau de Stratégie de Développement (BSD).Division Cartographie

Musco, N., Koura, B.I., Tudisco, R., Awadjihè, G., Adjolohoun, S., Cutrignelli, M.I., Mollica, M.P., Houinato, M., Infascelli, F., Calabrò S., 2015. Nutritional characteristics of forage grown in south of Benin. Asian-Aust. J. Anim. Sci. (In press).

Renard, J. F., Cheikh, L., et Knips, V., 2004. L'élevage et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Ministère des Affaires étrangères - FAO-CIRAD. 37 p.

Roger Blench, Pastoralism- farmer conflict in the Nigerian Central zone, 2016, Final Version).)

Sawadogo, L., Tiveau, D., Nygard R., 2005. Influence of selective tree cutting, livestock and prescribed fire on herbaceous biomass in the savannah woodlands of Burkina Faso, West Africa Agriculture, Ecosystems and Environment, 105: 335-345.

Sinsin, B. & Haymans, J. C., 1988 : Problèmes liés à la transhumance des animaux domestiques à travers les parcs nationaux. Nature et faune 4(2) : pp 27-31.

Sinsin, B., 1993. Phytosociologie, écologie, valeur pastorale, production et capacité de charge des pâturages naturels du périmètre Nikki-Kalalé au Nord-Bénin. Thèse de doctorat en sciences agronomiques. Université de bruxelles, Belgique. 390p.

Tamou, C., 2002. Etat des lieux quantitatifs et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du Réserve de Biosphère Transfrontalière du W du fleuve Niger-Bénin. Thèse pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome FSA/UAC 111p.

Toko, I. et Sinsin, B., 2011a. Facteurs déterminant la variabilité spatiale de la biomasse herbacée dans la zone soudano-guinéenne du Bénin. Int. J. Biol. Chem. Sci. 5(3): 930-943.

U.A., 2020. CADRE STRATÉGIQUE POUR LE PASTORALISME EN AFRIQUE. Département de l'Agriculture et du Développement Rural

Whittaker, R. H., 1975. Communities and ecosystems. Londres, Mac Millan. 385p.

Wotto, J., 2003. Pratique de l'élevage des bovins au Bénin : son intégration dans les écosystèmes du terroir de Dogué. Université d'Abomey Calavi, Cotonou. Mémoire de DESS, 81 pages + annexes.

8. Annexes

Annexe 1. Outils de collecte des données

Questionnaire d'enquête sur les OP, Associations et ONG actives dans la prévention et la gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance

Pays :Département/Région/Etat :

Département/District :Commune /community :

OP/Association/ONG : Date de l'entretien :

Nom du répondant : Titre/fonction Contact :

REPONDANTS

Ce sont les responsables des Organisations professionnelles (OP) d'éleveurs/pasteurs ou d'agriculteurs, des Associations et des ONG actives dans la prévention et la gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance. A partir de la commune de référence, une liste exhaustive des OP, Associations et ONG concernées sera établie en utilisant le diagramme de Venn, avec l'appui des personnes ressources. Ce sont les responsables de ces OP, Associations et ONG répertoriées qui feront l'objet d'interview.

Pour compléter et/ou confirmer les réponses verbales, un examen des documents fondateurs et des rapports d'activités des OP, Associations et ONG sera réalisé.

OBJECTIFS

1. Établir le répertoire des OP, Associations et ONG actives dans la prévention et la gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance ;
2. Analyser l'état de fonctionnement et les réalisations des OP, Associations et ONG en matière de prévention et de gestion des conflits ;
3. Identifier les outils et mécanismes pertinents et efficaces de prévention et de gestion des conflits.

QUESTIONS

1. Quel est le statut de votre Organisation : Groupement ? Association? ONG locale? ONG internationale? Autre (précisez)?
2. Date de création ? Agrément/reconnaissance officielle ?
3. Quelles sont les missions, attributions et objectifs de l'OP/Association/ONG ?
4. Quel est le nombre des membres de l'OP/Association/ONG ? Quelle est la proportion d'hommes, de femmes et de jeunes (moins de 35 ans) de l'OP/Association/ONG ?
5. Quelle est son lieu d'implantation ?
6. Quelle est la zone de couverture géographique/d'intervention de votre OP/Association/ONG ?
7. Quelle sont les principales activités, par ordre de priorité, de l'OP/Association/ONG ?

8. Quelles sont les principales activités réalisées au cours des 5 dernières années ?
9. Quelles sont les activités réalisées et les résultats obtenus sur la prévention et la gestion des conflits l'OP/Association/ONG cours des 5 dernières années ?
10. Quels sont les types de conflits concernés par votre intervention ? agriculteur-éleveur ? agriculteur-transhumant ? éleveur sédentaire-transhumant ? Autres (précisez)
11. Quelle est la ressource qui fait l'objet des conflits ? accès aux pâturages ? accès aux résidus culturaux ? accès à l'eau ? incursion dans les aires protégées ? Autres (précisez) ?
12. Quels sont les déclencheurs des conflits agriculteurs-éleveurs : dégât de cultures ? dégâts de récolte ? exploitation d'aire protégée/concession ou zone de chasse ? Autres (précisez)
13. Quelle est l'évolution des conflits par type et par an au cours des 10 dernières années ?
 - a. Nombre de conflits par type (agriculteur-transhumant ; éleveur sédentaire-transhumant ; gestionnaire d'aire protégée-transhumant ; pêcheurs-transhumants ; etc.)
 - b. Quelles sont les sites/lieux précis de ces conflits ? nom du village, nom de la commune ? et nom de la ressource concernée
 - c. Nombre de conflits violents par type (agriculteur-transhumant ; éleveur sédentaire-transhumant ; gestionnaire d'aire protégée-transhumant ; pêcheurs-transhumants ; etc.)
 - d. Causes profondes des conflits par type (agriculteur-transhumant ; éleveur sédentaire-transhumant ; gestionnaire d'aire protégée-transhumant ; pêcheurs-transhumants ; etc.)
 - e. Quelles sont les conséquences de chaque type de conflit évoqués ?
14. Quels sont les dispositifs, outils et mécanismes de prévention et de gestion des conflits auxquels l'OP/Association a recours ? Les décrire
15. Quels sont les dispositifs, outils et mécanismes de prévention et de gestion qui ont donné les meilleurs résultats ? Expliquer et citez des cas de succès enregistrés par votre OP/Association/ONG
16. Existe-il des accords sociaux relatifs à la gestion pacifiée des ressources pastorales dans la zone ciblée ? si oui, citez-les et décrivez-les (année de réalisation, processus d'élaboration, parties prenantes, état de mise en œuvre, impact sur la réduction des conflits, etc.)
17. Existe-il des conventions locales relatives à la gestion pacifiée des ressources pastorales dans la zone ciblée ? si oui, citez-les et décrivez-les (année de réalisation, processus d'élaboration, parties prenantes, état de mise en œuvre, impact sur la réduction des conflits, etc.)
18. Existe-il des liens entre votre OP/Association/ONG et les comités transfrontaliers de la transhumance ? Si oui, donnez des précisions
19. Quelles sont vos propositions pour améliorer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance ?
20. Quelles sont les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces sur votre OP/Association/ONG en matière de prévention et gestion des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance ?

21. Quels sont les besoins d'appui de votre OP/Association/ONG pour mieux prévenir et gérer les conflits liés au pastoralisme et à la transhumance ?

IV.1.2. Guide d'entretien sur la perception des acteurs pertinents sur le pastoralisme et la transhumance

Pays :Région/Etat :

Département/District :Commune :

Nom du Répondant :Contact :

Titre/fonctionInstitution :

Date de l'entretien :

REPONDANTS

Ils seront tirés parmi les acteurs pertinents du pastoralisme et de la transhumance et les acteurs directement ou indirectement influencés par le pastoralisme et la transhumance, à savoir les acteurs importants (OP agriculteurs, OP éleveurs, OP gestion des ressources naturelles, OP pêcheurs) et les acteurs influents (Autorités locales – gouverneur, préfet, sous-préfet, etc. ; Services en charge de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement ; brigade de gendarmerie ; collectivités locales ; chefs coutumiers/traditionnels ; chefs peuls/rugga ; radios communautaires ; autres médias de proximité ; ONG internationales ; ONG et Associations locales), etc.

OBJECTIFS

4. Établir quelles perceptions les différents groupes d'acteurs clés ont du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière ;
5. Déterminer quels sont les facteurs explicatifs ou les causes de ces perceptions ;
6. Identifier les leviers qui permettraient de changer positivement la perception négative et renforcer la perception positive de ces acteurs.

QUESTIONS

1. Comment se présente le pastoralisme et la transhumance transfrontalière dans votre localité ?
2. Quels sont ses avantages et inconvénients :
 - a. au plan économique (création d'emplois, facilité d'accès à des animaux d'élevage/embouche/traction animale/de sacrifice pour événements sociaux (funérailles), accès à la viande et au lait à moindre coût, animation des marchés locaux et animation des marchés à bétail, etc.) ?
 - b. au plan social (liens sociaux, contrats de fumure, etc.) ?
 - c. au plan environnemental et des ressources naturelles (émondage des ligneux fourragers, dégradation des ressources naturelles, compétition avec la faune sauvage, ?

- d. au plan sécuritaire et des conflits (port d'armes de guerre, conflits agriculteurs-éleveurs, etc.) ?
 - e. au plan de la décentralisation et de la gouvernance des ressources naturelles (non-participation aux instances de décision sur la gestion des ressources naturelles, marginalisation, non contribution à la gestion des ressources naturelles, paiement de taxes et redevances, etc.)?
 - f. au plan de l'intégration régionale (libre circulation des personnes et des biens, complémentarité entre pays sahéliens et pays côtiers, etc.) ?
3. Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette (ces) perception (s) pour chaque thématique ?
 4. Votre perception de la transhumance a-t-elle évolué au fil du temps ? Si oui, qu'est-ce qui a motivé ces changements de perception ?
 5. Que considérez-vous comme étant les principaux intérêts des pasteurs transhumants ?
 6. Comment les intérêts des pasteurs transhumants sont-ils pris en compte dans les politiques et réglementations de votre pays et commune ?
 7. Quel est l'avenir à court (1-5 ans), moyen (6-10 ans) et long terme (plus de 10 ans) de la transhumance ? Expliquez
 8. Quelles sont les mesures et actions à prendre pour améliorer l'impact du pastoralisme et de la transhumance

ANNEXE 2. Liste des acteurs rencontrés

BENIN

N°	Commune	Nom du répondant	Titre/Fonction	Contact
1	Natitingou	BONI Iaya	Chef programme	96793271
2	Djougou	AKIONLA André	Capitaine responsable de l'unité	97880821
3	Djougou	AKABASSI Baudelaire	Chef division de la réglementation et du contrôle des produits animaux	97112241
4	Djougou	DJOBO Kader	Coordonnateur	97091728
5	Copargo	OUOROU Ignace	Maire	97651565
6	Natitingou	KAKPO Idelphonse	Sécrétaire des affaires générales	97645085
7	Copargo	OUSSINA Méda	Chef d'arrondissement	97848761
8	Natitingou	ADEBI Abdoul Aziz	Sécrétaire exécutif	95867349
9	Copargo	AMOU René	Commissaire	96120189
10	Natitingou	YOKOSSI Rémi	Rédacteur chef	94242910
12	Natitingou	YACOUBA yaourou	chef peul	96672819
13	Natitingou	PONTI Dasagaté	Roi	66411742
14	Natitingou	ALIDOU Mamam	Commerçant fournisseur du marché à bétail de Nati	94703491
15	Natitingou	TCHATTI Emmanuel	Chef pêcheur	97181968
16	Natitingou	BEIDI OUSMANE	Chargé de la santé des animaux dans le marché	97952273
17	Copargo	BONI Barasa	Acteur marché kolokoundé	63126024
18	Djougou	DJOBO Kader	Coordonnateur	97091728
19	Natitingou	BONI Iaya	Chef programme	96793271
20	Natitingou	ADEBI Abdoul Aziz	secrétaire exécutif ACAD	95867349
21	Natitingou	TCHATTI Emmanuel	Chef pêcheur	97181968
22	Matéri	BEIDI Ousmane	Chargé de la santé des animaux dans le marché	97952273
23	Copargo	ASSANE Mahasou	Trésorier UCOPER	97889713
24	Natitingou	DJABO BIAOU Jean	Président UCOPER	96676212

Enquêtés	Structure	X	Y
INSPECTEUR	INSPECTION FORESTIERE	387357,139	796161,72
Maire	Mairie	341229,642	1087119,96
Pastoraliste	APIC – ONG	424950,662	713290,794
PLANIFICATEUR	MAIRIE	387562,696	795694,898
Point focal Transhumance/MAEP	Direction de l'élevage	432726,232	704538,446
Président	FUPRO	424878,797	714544,548
Rédacteur chef	Radio nanto	322888,223	1139225,99
SE/AVIGREF	CENAGREF	493732,899	1229626,62
Sécrétaire des affaires générales	Préfecture	322540,455	1140699,53
Sécrétaire exécutif	Association communale de l'Atacora et de la Donga	322458,447	1137112,53
SG	Préfecture	410012,93	860333,338
Technicien	SNV	457293,08	1032600,09
Technicien de terrain	GERED	435422,653	703014,391
Technicien en Pastoralisme	APIDev	424984,093	713317,061

Liste des personnes rencontrées avec les coordonnées géographiques (BENIN)

Enquêtés	Structure	X	Y
Assistant technique département des affaires périphériques du parc	CENAGREF	493732,026	1229626,62
C/SRC	DDAEP	395730,022	793383,521
Capitaine responsable de l'unité	Inspection forestière	353986,997	1073242,42
CDRCPA	DDAEP	410145,922	860452,046
Charge de programme et du suivi évaluation	ANOPER	481773,089	1197372,78
Chargé des affaires économiques	GIC	409824,445	860371,404
Chargés des affaires agricoles et chaînes de valeurs ajoutées	ADECOB	469058,921	1089342,29
Chef d'arrondissement	Arrondissement D'anadana	337326,999	1105375,77
Chef division de la réglementation et du contrôle des produits animaux	DDAEP	354254,271	1072650,48
Chef programme	Potal men	323339,088	1138488,83
Chef service développement Local et planification	Mairie	397048,441	792928,402
Chef service transhumance	Préfecture Abomey	434546,519	702472,478
Collaborateur du CPDR	Direction des affaires Intérieures et des cultes	398189,401	788160,224
Colonel chef de l'inspection	ATDA	410145,922	860452,046

Commissaire	Inspection forestière de Dassa	457284,896	719657,884
Commissaire	Police républicaine	338807,301	1096662,83
Coordo. Pôle 2. Développement économique local	COMMISSARIAT DE POLICE	493420,123	1231080,59
Coordo. Pôle environnement climat et adaptation aux changements climatiques	APIDA	491768,412	1229580,51
Coordonnateur	APIDA	353131,055	1070929,1
Coordonnateur	UDOPER	396312,85	793280,717
CSAG	UDOPER	410040,33	860246,384
CSEC	MAIRIE	410718,498	859910,411
Diplomate	ATDA DASSA ZOUME	434546,519	702472,478
Chef service planification et aménagement du territoire	MAEC	397104,748	792325,614
INSPECTEUR	INSPECTION FORESTIERE	387357,139	796161,72
Maire	Mairie	341229,642	1087119,96
Pastoraliste	APIC – ONG	424950,662	713290,794
PLANIFICATEUR	MAIRIE	387562,696	795694,898
Point focal Transhumance/MAEP	Direction de l'élevage	432726,232	704538,446
Président	FUPRO	424878,797	714544,548
Rédacteur chef	Radio nanto	322888,223	1139225,99
SE/AVIGREF	CENAGREF	493732,899	1229626,62
Sécrétaire des affaires générales	Préfecture	322540,455	1140699,53
Sécrétaire exécutif	Association communale de l'Atacora et de la Donga	322458,447	1137112,53
SG	Préfecture	410012,93	860333,338
Technicien	SNV	457293,08	1032600,09
Technicien de terrain	GERED	435422,653	703014,391
Technicien en Pastoralisme	APIDev	424984,093	713317,061

Liste des personnes rencontrées dans l'Etat de Katsina (Nigéria)

N°	LGA (commune)	Nom & prénom(s)	Qualité/ structure	Contacts
1	KATSINA	Dr Isah Abba	Director of livestock, Ministry of agriculture and mineral resources	08065726081
2		Aih Lawal Batsari	Director of forestry, Ministry of Agriculture and mineral resources	08167472190
3		Dr Lambar Wayanci Hashim	Director of Agriculture, Ministry of Agriculture and mineral resources	08024135476
4		Sani Aliyu Mashi	State Chairman of APESS, Katsina	08036471649
5		Ibrahim Katsina	Journaliste Radio Katsina	08160725597
6	MAI ADUA	Mohammed Sani	AFAN	07064844077
7		Kabir Tijjani	AFAN	08068330951
8		Hamisu Ladan	Miyetti Allah	08064114458
9		Babangida Bello	APESS	07063553481
10		Maigari Tukur	APESS	08142738257
11		Yushau Sani	Market	07038764093
12		Abdu Rahman Babangida Yahaya	Miyetti Allah	08082565008
13		Jiba Jesalou	Miyetti Allah	08100912097
14		Bello Ado	Kautal	08161563715
15		Alh. Zakari Mohd	Stock route (Exco from Aminu)	0808422142
16	Yushau et Bello	tous du secrétariat du LGA de Mai Adua		
17	KAITA	Bishiru Saidu	GANDE FULANI	08064175163
18		Abdullahi Sabiu	GIRMAWA	09066886682
19		Usman Adamu	KOKAYA	08105999995
20		Ahmad Ibrahim	AFAN	09065858214
21		Aliyu Dan Juma	FULANI KAUTAL HOORE	07038562172
22		Abdullahi Reme Buleskore	Secrétariat du LGA de Kaita	
23		Usman	Secrétariat du LGA de Kaita	

Liste des acteurs rencontrés de la Guinée

N°	Prénoms et NOM	Organisation d'appartenance	Fonction	Contact
01	Arafan KOUROUMA	Commune Rurale	Vice-Maire	620 53 34 76
02	Adama DIAKITE	Service public Elevage	Chef de POSTE	622 57 66 99
03	Elh. Assa Karifa KOUROUMA	Groupement d'Eleveurs	Président de la Fédération des Group. Eleveurs, Région KK	622 43 29 45
04	Elh. Djanko KEITA	Groupement d'Eleveurs	Président du Groupement d'Eleveurs de Sabadou- Centre	622 89 16 19
05	Mamady Djoula KABA	Groupement d'Eleveurs	Membre Union S/P groupement Eleveurs Sabadou Baranama	621 45 89 69
06	Mamady Deen KOUROUMA	Commune Rurale	Conseiller Chargé de CONFLITS	620 43 80 20
07	Djaté Fodé KOUROUMA	Commerce du Bétail	Président de la Coopérative des Commerçants de bétail S.Baranama	624 84 46 34
08	Ansoumane KOUROUMA	Commerce de la Viande	Président des Bouchers S.Baranama	620 22 26 71
09	Mamadou CAMARA	Confrérie Chasseurs	Membre	620 2094 82
10	Alama SIDIBE	Confrérie Chasseurs	Membre	622 66 43 27
11	Lanéné Kaba DIAKITE	Commune Rurale	Secrétaire Général	628 22 94 93
12	Malick DOUMBOUYA	Douanes Guinéennes	Douanier S. Baranama	622 23 78 23
13	Mdou Samba CAMARA	Eaux et Forêts/ Environnement	Chef cantonnement forestier S. Baranama	628 19 74 78
14	Bouwari BAYO	Commune Rurale	Chef District Worokoro	620 17 52 41
15	Elh. Lanciné KEITA	Commerce du Bétail	Marchand de Bétail à S.Baranama	620 22 45 50

The system of cattle-tracks, *burti*, and Grazing Reserves has made a major contribution towards reducing conflict between herders and farmers. However, in recent years, it has begun to break down, with farmers encroaching both the tracks and the protected areas. More problematic still has been the rise of banditry, especially cattle-rustling, with the bandits actually based in the Runka Reserve, which is related the even more problematic freedom to operate which bandit gangs have in Zamfara State. However, some of the bandits were related to local households in the nearby settlements (§3.3.3).

The State government has taken a particular interest in the issues of overgrazing, cattle rustling and farmer-herder conflict. Since 2015, Katsina State has begun to take positive action to reduce conflict. They have cleared the reserve of farming encroachment, cleared out the bandit gangs and begun the process of re-establishing the cattle routes. This has already had highly positive impacts in the community. Another important innovation is the introduction of grazing permits (Photo 6). These are being issued by the Standing Committee

on Co-operation between Farmers and Herdsmen, established together with Miyetti Allah (Photo 7). This is a good start, although in the longer term it will have to be recognised by neighbouring states.

Photo 6. Katsina State Grazing Permit

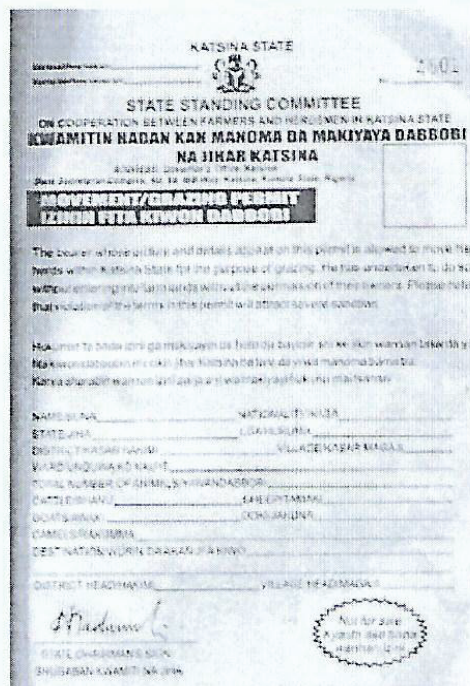
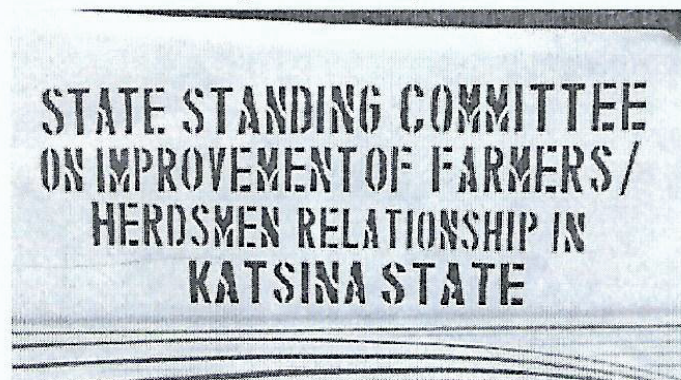


Photo 7. Standing Committee, Katsina State



Source: Author photo

grazing are treated seriously. Even so, efforts are being made to increase cross-border co-operation. ROPEN, which is the Niger association for herders, has been organising a series of meetings in Zinder, also attended by Katsina State officials, to try and regularise movement from the Francophone side. Ironically, it is much easier to reach agreement with Francophone countries than with states further south in Nigeria, such as Zamfara, where a *laissez-faire* attitude obtains. As one official commented, 'it is easier to get co-operation with our Niger neighbours than with other states in Nigeria'.

Interviews in Katsina State strongly suggested that the problematic herders encountered in the southwest do not originate here, despite claims to the contrary. Nearly all those whose migration patterns were plotted only move short distances, partly because crop farming is now a major element in household

Katsina borders Niger Republic and many pastoral populations have traditionally moved between the two countries. Katsina State is part of a migratory route for Uda'en herders from Niger, who pass through at the beginning of the dry season and return in the early wet. They herd five species, the sheep, cow, goat, donkey and camel. The Uda'en depend largely on browse so local pastoralists do not see them as competition. As they are not usually in Nigeria in the farming season, there are rarely problems with this group. Niger is a much more tightly controlled country, where matters such as illegal movement and

KATSINA STATE



03873

STATE STANDING COMMITTEE
ON COOPERATION BETWEEN FARMERS AND HERDSMEN IN KATSINA STATE
KWAMITIN HADEN KAN MANDOMA DA MAHIYYA HANNOBI
NA JIHAR KATSINA

ADDRESS: Government Office, Katsina
State Government Complex, P.M. 66, 940 001, KATSINA, KATSINA STATE, NIGERIA

MOVEMENT / GRAZING PERMIT
IZININ HITA KIYON DARBODI

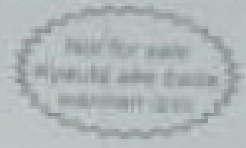


The bearer whose picture and details appear on this permit is a
herdsman within Katsina State for the purpose of grazing his herd
without abusing the farm lands without the permission of their owners. Please note
that violation of the terms of this permit will attract severe sanctions.

Muƙammal ya haka sun ga mahiyar da haka da bayanan ko yaun watsan shaida ya
barkwasa dabbacin aiki, Katsina ke amfani ya ayya mara shaida da
kuma a tsawaita wannan dabbacin aiki yin a mahiyar tsawaita shaida.

NATIONALITY: HAUSA / HAUSA
 STATE: KATSINA / KATSINA
 DISTRICT: BARIN / BARIN PLACE: KADARUWA
 WARD: BARIN
 TOTAL NUMBER OF ANIMALS: 20
 CATTLE: 10 SHEEP: 10
 GOATS: 0 HORSES: 0
 OTHER: 0
 DISTRICT HEAD: [Signature] PLACE HEAD: [Signature]

[Signature]
STATE CHAIRMAN'S SIGN
PROVIDEN KHAMATI HA JIHAR







**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Secrétariat Exécutif du CILSS

03 BP 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO

Téléphone: 00226 25499600

Email: cilss@cilss.int

Twitter : @PredipR // **Facebook :** Predip@

Sites web : praps.cilss.int // predip.cilss.int

Commission de la CEDEAO

Départements Affaires Economiques et Agriculture

Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza - 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT - République Fédérale du Nigeria

Email : agri_rural@ecowas.int

Twitter : [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric) // **Facebook :** [ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)